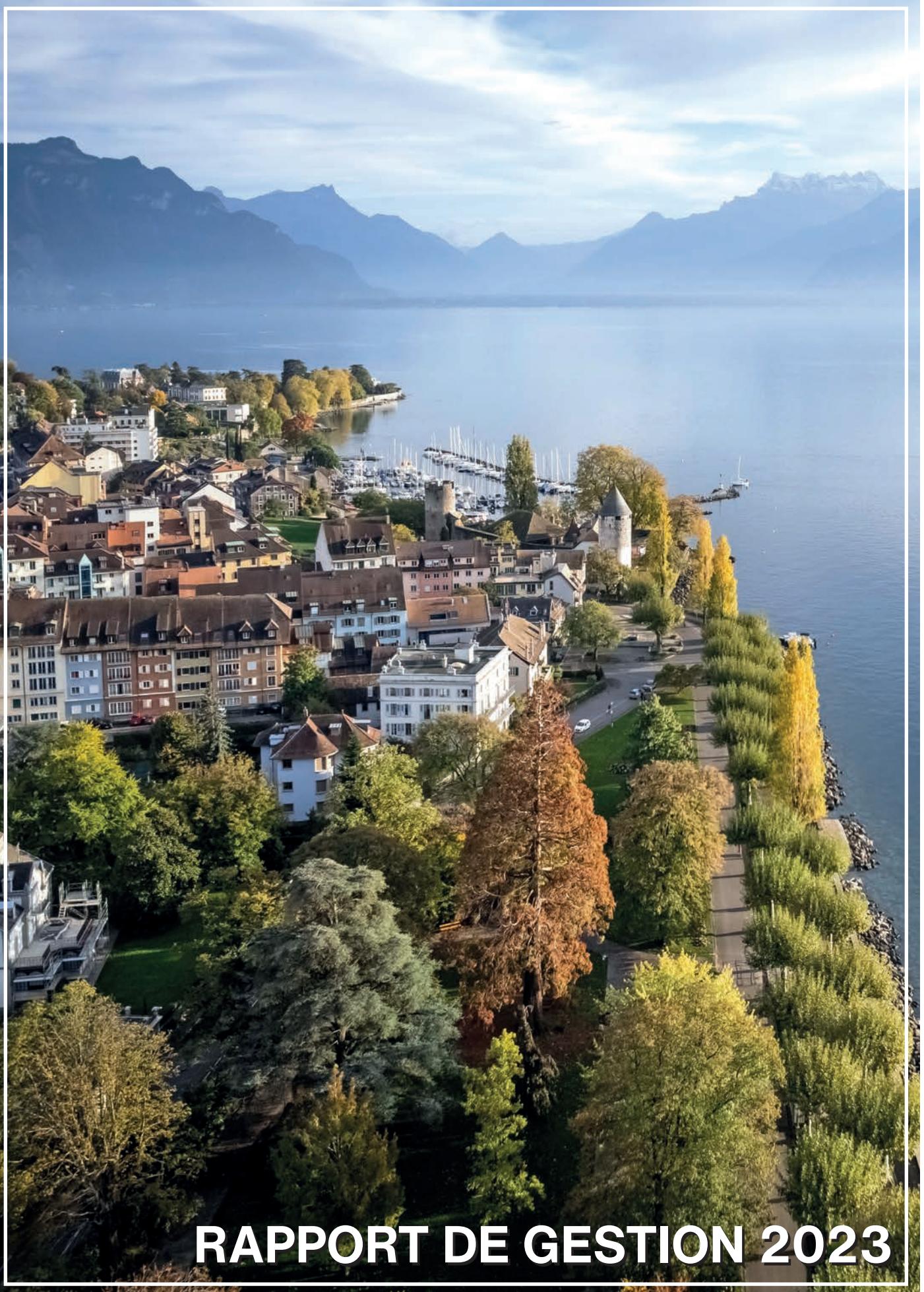


# VILLE DE LATOUR-DE-PEILZ



**RAPPORT DE GESTION 2023**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	<b>5</b>
<b>VOTATIONS ET ÉLECTIONS</b>	<b>13</b>
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>15</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>17</b>
Greffé municipal	18
Ressources humaines	19
Communication	22
ABCDé	23
Archives communales	25
<b>FINANCES</b>	<b>27</b>
Finances	28
Informatique	29
Office de la population	31
<b>DOMAINES ET BÂTIMENTS</b>	<b>33</b>
Administration	34
Projets, travaux, ingénierie	35
Gérance, entretien, conciergerie	42
Forêts, alpages, vignes, vins	45
<b>URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>47</b>
Administration et technique	48
Espaces publics	59
Office des inhumations	61
<b>FAMILLE, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE</b>	<b>63</b>
Administration et actions sociales	64
Accueil en réfectoires scolaires	66
Conseiller école famille	67
Accueil familial de jour	68
Sport et jeunesse	71
Affaires culturelles	75
Commission culturelle	77
Jumelage avec Ornans	77
<b>ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE</b>	<b>79</b>
Abréviations	81



# **RAPPORT**

## **DE LA MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

## **SUR SA GESTION PENDANT**

## **L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

*Conformément aux dispositions suivantes :*

- la Loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- l'Arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- le Règlement du Conseil communal du 25 octobre 2017 ;

nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion concernant l'exercice 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes de la Commune, arrêtés au 31 décembre de la même année.

# CONSEIL COMMUNAL

## Bureau 2023 - 2024

Présidence :	Julien Costanzo (PSDG)
1 <sup>re</sup> Vice-présidence :	Manon Roethlisberger (LCIVL)
2 <sup>re</sup> Vice-présidence :	Alessio Grutta (PLR)
Scrutateurs :	Yann Boulben Meyer (LTDPL) Diego Pasquali (LV)
Scrutateurs suppléants :	Héraclès Dellas (UDC) Philippe Neyroud (PSDG)
Secrétaire :	Carole Dind
Huissier :	Vacant

Le Conseil communal a tenu 7 séances.

Il est à noter que la secrétaire de notre Conseil est membre du comité de l'Association des secrétaires de conseils communaux et généraux vaudois (ASCCGV).

## Commissions permanentes

### Commission des finances

- Loris Berthier (PLR)
- Guy Chervet (PLR)
- Piero Negro (PSDG)
- Jean-Yves Schmidhauser (PSDG)
- Ludovic Tirelli (LV)
- Michael Rohrer (LCIVL - Prés. 2023-2024)
- Nicolas Fardel (UDC)

### Commission de gestion

- Volker Tiemann (PLR)
- Roger Urech (PLR)
- Ziva Tavcar (PSDG)
- Geneviève Pasche (LV - Prés. 2023-2024)
- Florian Abbet (LV)
- Mireille Cornaz (LCIVL)
- Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL pour l'UDC)

### Commission de recours en matière d'impôts

- Alessio Grutta (PLR)
- Yvan Krähenbühl (PLR - Prés. 2023-2024)
- Dominique Vaucoret (PSDG)
- Roberto Carbonell (LV)
- Michael Rohrer (LCIVL)
- Nathalie Demarta (UDC)

### Commissions intercommunales

#### SIGE

##### Délégation variable du Conseil intercommunal :

- Pierre Cavin (PLR)
- Michel Bloch (PSDG)
- Véronique Ansermet (LV)
- Jérôme Bonvin (LCIVL)
- Guillaume Jung (UDC)

#### Suppléance :

- Emina Ibrahimovic (PLR)
- Hugo Huart (PSDG)
- Amandine Gianini (LV)
- Maria Luceron (LCIVL)
- Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL)

#### CIEHL

##### Délégation à la Commission intercommunale de gestion :

- Margaux Dubuis (PLR)
- Myriam Michel (LV)

#### Suppléance :

- Héraclès Dellas (UDC)

## **Fonds culturel Riviera**

*Délégation à la Commission intercommunale de gestion :*

- François Vodoz (PLR)
- André Gruaz (PSDG)

*Suppléance :*

- Anne-Marie Arnaud (hors parti - LTDPL)

## **Association Sécurité Riviera**

*Délégation fixe :*

- Gabrielle Heller (LV)

*Délégation variable du Conseil intercommunal :*

- Denis Champier (PLR)
- Yvan Krähenbühl (PLR)
- Piero Negro (PSDG)
- Dominique Vaucoret (PSDG)
- Pierre-Yves Charpilloz (LCIVL)
- Heraclès Dellas (UDC)
- Yann Boulben (LTDPL)

## **Conseil d'établissement de l'établissement primaire et secondaire de La Tour-de-Peilz**

*Délégation :*

- François Grognuz (PLR)
- Walter Steiner (PSDG)
- Margareta Brüssow (LCIVL)

## **Première séance : 8 février 2023**

- 1) Assermentation de M. Volker Tiemann (PLR), Mmes Maëlle Le Boudec (LV) et Anouk Dandrieu (LV) en remplacement respectivement de Mmes Nathalie Dubuis, Nina Hauri et Julie Cavin, démissionnaires.
- 2) Election de Mme Myriam Michel (LV) au sein de la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) en remplacement de Mme Nina Hauri.
- 3) M. Niklas Tiemann (LV) développe son postulat cosigné avec M. Adrien Muheim (LV) et consorts intitulé « Pour des subventions mobilité répandues et efficaces ». Celui-ci est renvoyé à une commission composée comme suit :
  - PLR : Alessio Grutta, Gabriel Chervet
  - PSDG : Hugo Huart, Marie Schmidhauser
  - LV : Adrien Muheim
  - LCIVL : Maria Luceron
  - UDC : Claude Althaus
- 4) Réponses de la Municipalité :
  - a) N° 1/2023 - Interpellations de M. Marc Wüthrich (LTDPL) - Antennes 5G sur le territoire communal et de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) - Antennes 5G : un peu de friture sur la ligne ?

b) N° 2/2023 - Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) - Y a-t-il un pilote dans le bus communal ?

- 5) Une commission est nommée pour l'étude de l'objet suivant :

- a) Préavis municipal N° 1/2023 - Réponse au postulat de MM. François Costa et Yvan Krähenbühl (PLR) - Un label pour donner confiance à la population. Celui-ci est renvoyé à une commission composée comme suit :
  - PSDG : Lyonel Kaufmann
  - PLR : Yvan Krähenbühl, Michel Chappuis
  - LV : Maëlle Le Boudec, Diego Pasquali
  - LCIVL : Margareta Brüssow
  - UDC : Heraclès Dellas

6) Le Conseil communal adopte les conclusions de l'objet examiné par la commission ad hoc :

- a) Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Véronique Ansermet (LV) et consorts - Un règlement du plan général d'affectation et de police des constructions (RPGA) en phase avec les enjeux actuels.

7) Le Conseil communal prend acte des communications municipales suivantes :

- a) N° 1/2023 - État des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2022.
- b) N° 2/2023 - Kiosques sur le Quai Roussy et buvette estivale au Château - saison 2023.
- c) N° 3/2023 - Motion La Tour-de-Peilz Libre - Adaptation du règlement du Conseil communal.
- d) N° 4/2023 - Réfection de la toiture et de la façade en pavillons du chalet de Montbrion - Décompte final.
- e) N° 5/2023 - Construction d'un étage supplémentaire de pavillons provisoires sur la construction existante abritant l'UAPE pour l'accueil parascolaire - Décompte final.
- f) N° 6/2023 - Chemin des Bulesses et du Crotton - Avancement des travaux.
- g) N° 7/2023 - Collège Courbet - Dégât d'eau et inondation au sous-sol.
- h) N° 8/2023 - Château de La Tour-de-Peilz - Accélération de la dégradation des murs périphériques.
- i) N° 9/2023 - Projet de garderie au chemin du Gregnolet.

## **Deuxième séance : 22 mars 2023**

- 1) Assermentation de Mme Marisa Anabel Pralong-Farias (PSDG) en remplacement de M. Sebastian Grob, démissionnaire.
- 2) M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) développe son interpellation intitulée « Etude Espace Derib : Un tour

- de manège et puis s'en va ? ». Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité.
- 3)** M. Niklas Tiemann (LV) développe son interpellation intitulée « Gratuité des protections hygiéniques à l'école ». Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité.
- 4)** M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) développe son interpellation intitulée « Kiosques sur le quai Roussy : Condition d'attribution et de reconduction ? ». Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité.
- 5)** Des commissions sont nommées pour l'étude des objets suivants :
- a)** Préavis municipal N° 3/2023 - Réponse au postulat de M. Yvan Krähenbühl (PLR) - « Le bain des dames, un endroit magnifique qui mérite quelques réflexions ».
    - LCIVL : Margareta Brüssow
    - PLR : Sophie Blank Barbezat, Yvan Krähenbühl
    - PSDG : André Gruaz
    - LV : Anouk Dandrieu, Pierre Fontana
    - UDC : Guillaume Jung
  - b)** Préavis municipal N° 4/2023 - Demande d'un crédit de Fr. 320'000.- pour le renouvellement de la place de jeux du Château.
    - PLR : François Vodoz, Gabriel Chervet
    - PSDG : Julien Costanzo, Valentine Schmidhauser
    - LV : Aude Lerch
    - LCIVL : Mireille Cornaz
    - UDC : Nathalie Demarta
  - c)** Préavis municipal N° 5/2023 - Réponse à la motion de M. Yvan Krähenbühl (PLR) - « Du matériel sportif accessible pour tous ».
    - PSDG : Philippe Neyroud
    - PLR : Yvan Krähenbühl, Janina Rioux
    - LV : Alix Chamberland, Maëlle Le Boudec
    - LCIVL : Maria Luceron
    - UDC : Héraclès Dellas
- 6)** Le Conseil communal adopte les conclusions des objets examinés par les commissions ad hoc :
- a)** Préavis municipal urgent N° 2/2023 - Demande pour un crédit de construction d'un montant de Fr. 483'000.- destiné à l'entretien et la rénovation du mur de soutènement nord et des murs de courtines du château de La Tour-de-Peilz.
  - b)** Préavis municipal N° 1/2023 - Réponse au postulat de MM. François Costa et Yvan Krähenbühl (PLR) - « Un label pour donner confiance à la population ».
  - c)** La prise en considération du postulat de M. Niklas Tiemann (LV) et consorts - Pour des subventions mobilité répandues et efficaces.
- 7)** Le Conseil communal prend acte des communications municipales suivantes :
- a)** N° 10/2023 - Postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) - « Des casiers pour éviter des vols » - Installation de casiers au bain des Dames à titre d'essai pour la saison 2023.
  - b)** N° 11/2023 - Points de rencontre d'urgence (PRU) à La Tour-de-Peilz.
  - c)** N° 12/2023 - Réponse à la question de Mme Sophie Blank-Barbezat (PLR) - « Tour à Tour / Spectacles des Remparts, Pourquoi cette différence dans les subventions ? ».
  - d)** N° 13/2023 - Questions adressées à la Municipalité.

### **Troisième séance : 10 mai 2023**

- 1)** Les assermentations des nouveaux membres du Conseil sont reportées à la séance du mois de septembre prochain. Les personnes étant absentes ou le processus d'élection n'étant pas terminé.
- 2)** Réponses de la Municipalité :
- a)** N° 3/2023 - Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) - « Etude Espace Derib : Un tour de manège et puis s'en va ? ».
  - b)** N° 4/2023 - Interpellation de M. Niklas Tiemann (LV) - « Gratuité des protections hygiéniques à l'école ».
  - c)** N° 5/2023 - Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen et consorts (LTDPL) - « Kiosques sur le quai Roussy : Condition d'attribution et de reconduction ? ».
- 3)** Des commissions sont nommées pour l'étude des objets suivants :
- a)** Préavis municipal N° 6/2023 - Gestion et comptes 2022 du Fonds culturel Riviera (FCR). Le préavis est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.
  - b)** Préavis municipal N° 7/2023 - Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman. Le préavis est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman.
  - c)** Préavis municipal N° 8/2023 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2022. Le préavis est renvoyé à la Commission de gestion.
  - d)** Préavis municipal N° 9/2023 - Gestion et comptes 2022 de la Commune de La Tour-de-Peilz. Le préavis est renvoyé à la Commission de gestion.
- 4)** Le Conseil communal adopte les conclusions des objets examinés par les commissions ad hoc :
- a)** Préavis municipal N° 3/2023 - Réponse au postulat de M. Yvan Krähenbühl (PLR) « Le bain des dames, un endroit magnifique qui mérite quelques réflexions ».

- b)** Préavis municipal N° 4/2023 - Demande d'un crédit de Fr. 320'000.- pour le renouvellement de la place de jeux du Château.
- c)** Préavis municipal N° 5/2023 - Réponse à la motion de M. Yvan Krähenbühl (PLR) « Du matériel sportif accessible pour tous ».
- 5)** Le Conseil communal prend acte des communications municipales suivantes :
- a)** N° 14/2023 - Réponse à la pétition PLR Les Libéraux-Radicaux concernant les nouvelles mesures de stationnement.
  - b)** N° 15/2023 - VMCV- Projet d'horaire 2024 et ligne 209.
  - c)** N° 16/2023 - Travaux d'implantation, de pose et de raccordement de 6 mâts d'éclairage du terrain de football de Bel-Air - Décompte final.
  - d)** N° 17/2023 - Avenue du Clos-d'Aubonne - Projet d'aménagement routier.
  - e)** N° 18/2023 - Position de la Municipalité sur le développement du secteur de « Campagne Rossier ».
  - f)** N° 19/2023 - Postulat La Tour-de-Peilz Libre « Vote électronique au Conseil communal ».

#### **Quatrième séance : 28 juin 2023**

- 1)** Élection du Bureau du Conseil pour 2023-2024 :
- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Présidence :                      | Julien Costanzo (PSDG)                           |
| 1 <sup>re</sup> Vice-présidence : | Manon Roethlisberger (LCIVL)                     |
| 2 <sup>re</sup> Vice-présidence : | Alessio Grutta (PLR)                             |
| Scrutateurs :                     | Isabel Prata (LTDPL)<br>Diego Pasquali (LV)      |
| Scrutateurs suppléants :          | Héraclès Dellas (UDC)<br>Philippe Neyroud (PSDG) |
- 2)** Assermentation de Mmes Amandine Gianini (LV) et Andrea Krenger (LV) en remplacement respectivement de MM. Julien Neveu et Paul Castelain, démissionnaires.
- 3)** Élection de M. Walter Steiner (PSDG) au sein du Conseil d'établissement scolaire de La Tour-de-Peilz en remplacement de M. Julien Costanzo.
- 4)** M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) développe son postulat, cosigné avec d'autres membres du Conseil, intitulé « Quel avenir pour la campagne Rossier ? ». Celui-ci est renvoyé à une commission composée comme suit :
- PLR : Kurt Egli, Yves Rossier
  - PSDG : Jean-Yves Schmidhauser
  - LV : Pierre Fontana, Diego Pasquali
  - LCIVL : Jérôme Bonvin
  - UDC : Guillaume Jung
- 5)** M. Alessio Grutta (PLR) développe son postulat intitulé « Soutenons nos étudiants boélands ! ». Celui-ci est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.
- 6)** Mme Christine Hausherr-de Maddalena (PLR) développe son postulat intitulé « GastroVert pour tous les ménages à La Tour-de-Peilz ». Celui-ci est renvoyé à une commission composée comme suit :
- UDC : Guillaume Jung
  - PLR : Christine Hausherr-de Maddalena, Salvatore Noto
  - PSDG : Philippe Neyroud, Marie Schmidhauser
  - LV : Myriam Michel
  - LCIVL : Margareta Brüssow
- 7)** M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) développe son interpellation intitulée « Les réfectoires laissent-ils les enfants sur leur faim ? ». Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité.
- 8)** Mme Bernadette Menétrey (PLR) développe son interpellation intitulée « Réaménagement de l'avenue de la Gare, démarche participative, à quel prix ? ». Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité.
- 9)** M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) développe son interpellation intitulée « VMCV - Le pilote connaît-il la bonne route ? ». Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité.
- 10)** M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) développe l'interpellation déposée par les membres de La Tour-de-Peilz Libre, intitulée « Château et Musée - Une démarche participative vraiment en marche ? ». Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité.
- 11)** Mme Mireille Cornaz (LCIVL) développe son interpellation intitulée « N'y a-t-il pas quelque chose à revoir dans l'organisation de la déchetterie et de la ressourcerie ? ». Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité.
- 12)** Le Conseil communal adopte les conclusions des objets examinés par les commissions ad hoc :
- a)** Préavis municipal urgent N° 10/2023 et rapport de la commission - Approbation des plans du projet routier de l'avenue du Clos-d'Aubonne.
  - b)** Préavis municipal N° 6/2023 - Gestion et comptes 2022 du Fonds culturel Riviera.
  - c)** Préavis municipal N° 7/2023 - Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.
  - d)** Préavis municipal N° 8/2023 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST) et préavis municipal N° 9/2023 relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2022 et réponses de la Municipalité aux observations et aux

vœux de la commission. Les réponses aux observations N° 3 et 5 sont refusées à une large majorité. La Municipalité présentera un rapport circonstancié avec le prochain budget.

- 13)** Le Conseil communal prend acte de la communication municipale N° 20/2023 - Château de La Tour-de-Peilz - Projet de rénovation-transformation - état de la situation.

### Cinquième séance : 13 septembre 2023

- 1)** Assermentation de MM. Gabriel Ranzato (UDC) et José Luis Carrasco (LV) en remplacement respectivement de MM. José Espinosa et Niklas Tiemann, démissionnaires.
- 2)** Élection de M. Yann Boulben (LTDPL) en qualité de scrutateur-suppléant en remplacement de Mme Isabel Prata.
- 3)** M. Florian Abbet (LV) développe son postulat intitulé « Une salle du Conseil à la hauteur des défis de notre commune ». Celui-ci est renvoyé à une commission composée comme suit :
- PLR : Bernadette Menétrey, Sophie Blank Barbezat
  - PSDG : André Gruaz
  - LV : Florian Abbet, Roberto Carbonell
  - LCIVL : Pierre-Yves Charpilloz
  - UDC : Nathalie Demarta
- 4)** Mme Sophie Blank-Barbezat (PLR) développe son postulat intitulé « Un accès à la baignade au lac pour tous ». Celui-ci est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.
- 5)** Mme Maria Luceron (LCIVL) développe son interpellation intitulée « Pour quand le renouvellement des installations à la plage de la Maladaire ». Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité.
- 6)** Réponses de la Municipalité :
- a)** N° 7/2023 - Interpellation de Mme Bernadette Menétrey (PLR) - Réaménagement de l'avenue de la Gare, démarche participative, à quel prix ?
- b)** N° 8/2023 - Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) - VMCV - Le pilote connaît-il la bonne route ?
- c)** N° 9/2023 - Interpellation La Tour-de-Peilz Libre (LTDPL) - Château et Musée - Une démarche participative vraiment en marche ?
- d)** N° 10/2023 - Interpellation de Mme Mireille Cornaz (LCIVL) - N'y a-t-il pas quelque chose à revoir dans l'organisation de la déchetterie et de la ressourcerie ?
- 7)** Des commissions sont nommées pour l'étude des objets suivants :
- a)** Préavis municipal N° 11/2023 - Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025. Le préavis est renvoyé à la Commission des finances.
- b)** Préavis municipal N° 12/2023 - Demande de crédit de Fr. 260'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des immeubles locatifs à l'av. des Baumes 22-24 et au ch. de Béranges 74.
- LV : Véronique Ansermet
  - PLR : Christine Hausherr-de Maddalena, Salvatore Noto
  - PSDG : Michel Bloch, Marie Schmidhauser
  - LCIVL : Mireille Cornaz
  - UDC : Gabriel Ranzato
- c)** Préavis municipal N° 13/2023 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 380'000.- pour la construction d'une garderie de 44 places au chemin du Gregnolet, parcelle N° 1116.
- PSDG : Jean-Yves Schmidhauser
  - PLR : Janina Rioux, Yves Rossier
  - LV : Alix Chamberland, Anouk Dandrieu
  - LCIVL : Margareta Brüssow
  - UDC : Héraclès Dellas
- d)** Préavis municipal 14/2023 - Révision du statut du personnel communal - Adoption du nouveau règlement.
- LCIVL : Maria Luceron
  - PLR : Guy Chervet, Kurt Egli
  - PSDG : Piero Negro, Marisa Pralong
  - LV : Diego Pasquali
  - UDC : Nicolas Fardel
- 8)** Le Conseil communal adopte les conclusions des objets examinés par les commissions ad hoc :
- a)** Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) et consorts - Quel avenir pour la campagne Rossier ?
- b)** Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Christine Hausherr-de Maddalena (PLR) - GastroVert pour tous les ménages à La Tour-de-Peilz.
- 9)** Le Conseil communal prend acte des communications municipales suivantes :
- a)** N° 21/2023 - Vente des pavillons situés sur la place des Terreaux et fin de location à la rue du Collège.
- b)** N° 22/2023 - Préavis N° 9/2022 - Remplacement du transporteur multifonctions du secteur Espaces publics - Décompte final.
- c)** N° 23/2023 - Préavis N° 1/2019 - Travaux d'assainissement des infrastructures au chemin Adolphe-Burnat - Décompte final.

- d) N° 24/2023 - Préavis N° 13/2016 - Assainissement à la route de Chailly, secteur du « Petit-Vallon », aménagement d'un trottoir et d'un point de collecte pour les déchets urbains - Décompte final.
- e) N° 25/2023 - Préavis N° 3/2020 - Assainissement de l'Avenue des Mousquetaires et remplacement de l'éclairage public - Décompte final.
- f) N° 26/2023 - Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) - Les réfectoires laissent-ils les enfants sur leur faim ? - Prolongation du délai de réponse.
- g) N° 27/2023 - Préavis N° 8/2021 - Construction d'un étage supplémentaire de pavillons provisoires sur la construction existante abritant l'UAPE pour l'accueil parascolaire - Décompte final.

## **Sixième séance : 1<sup>er</sup> novembre 2023**

- 1) Assermentation de MM. Marc Wüthrich (LTDPL), Claudio Manco (PSDG) et Mme Maude Froidevaux (LV) en remplacement respectivement de Mme Isabel Prata, MM. Etienne Balestra et Adrien Muheim.
- 2) Élection de Mme Amandine Gianini (LV) à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Adrien Muheim.
- 3) Élection de Mme Geneviève Pasche (LV) et M. Tiemann Volker (PLR) à la Commission de gestion en remplacement respectivement de MM. Kamiar Aminian et Claude Delessert.
- 4) Nomination d'une commission pour l'examen de la pétition intitulée « Pour le désengagement de la Commune de Police Riviera - Demande de mise en place d'un corps de police communal de proximité ».
  - PLR : Yvan Krähenbühl, Denis Champier
  - PSDG : André Gruaz
  - LV : Roberto Carbonell, Geneviève Pasche
  - LCIVL : Pierre-Yves Charpilloz
  - UDC : Héraclès Dellas
- 5) Réponses de la Municipalité :
  - a) N° 11/2023 - Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) - Les réfectoires laissent-ils les enfants sur leur faim ?
  - b) N° 12/2023 - Interpellation de Mme Maria Luceron (LCIVL) - Pour quand le renouvellement des installations à la plage de la Maladaire ?
  - 6) Des commissions sont nommées pour l'étude des objets suivants :
    - a) Préavis municipal N° 15/2023 - Indexation du traitement des membres de la Municipalité.
      - LV : Maëlle Le Boudec
      - PLR : Marianne Adank, Alessio Grutta
    - PSDG : Philippe Neyroud, Marie Schmidhauser
    - LCIVL : Jean-Wilfrid Fils-Aimé
    - UDC : représenté par Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL)
  - b) Préavis municipal N° 16/2023 - Budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman. Le préavis est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.
  - c) Préavis municipal N° 17/2023 - Budget 2024 du Fonds culturel Riviera. Le préavis est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.
  - d) Préavis municipal N° 18/2023 - Budget de la Commune pour l'exercice 2024. Le préavis est renvoyé à la Commission des finances.
  - e) Préavis municipal N° 19/2023 - Demande d'un crédit d'études de Fr. 185'000.- pour le réaménagement du jardin Roussy, de la place du Four et de leurs abords, ainsi que pour la création d'un plan de gestion du jardin Roussy.
    - PLR : Salvatore Noto, Denis Champier
    - PSDG : Michel Bloch
    - LV : Maude Froidevaux, Myriam Michel
    - LCIVL : Margareta Brüssow
    - UDC : Gabriel Ranzato
  - f) Préavis municipal N° 20/2023 - Demande de crédit d'étude d'un montant de Fr. 232'000.- pour l'assainissement énergétique des bâtiments raccordés sur le réseau des Mousquetaires et pour le changement de la production de chaleur de la centrale.
    - PSDG : Lyonel Kaufmann
    - PLR : Claude Delessert, Yvan Krähenbühl
    - LV : Pierre Fontana, Marion Savoy
    - LCIVL : Aloïs Raemy
    - UDC : Héraclès Dellas
  - 7) Le Conseil communal adopte les conclusions des objets examinés par les commissions ad hoc :
    - a) Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Florian Abbet (LV) - Une salle du Conseil à la hauteur des défis de notre commune.
    - b) Préavis municipal N° 11/2023 - Arrêté d'imposition pour la période 2024-2025 (accepté avec amendement).
    - c) Préavis municipal N° 12/2023 - Demande de crédit de Fr. 260'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des immeubles locatifs à l'av. des Baumes 22-24 et au ch. de Béranges 74 (accepté avec amendements).
    - d) Préavis municipal N° 13/2023 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 380'000.- pour la construction d'une garderie de 44 places au chemin du Gregnolet, parcelle N° 1116.

- e)** Préavis municipal N° 14/2023 - Révision du statut du personnel communal - Adoption du nouveau règlement.
- 8)** Pris acte des communications municipales suivantes :
- a)** N° 28/2023 - Observations de la Commission de gestion - Rapport de la Municipalité concernant les réponses municipales refusées lors de la séance du Conseil du 28 juin 2023.
  - b)** N° 29/2023 - Publication et mise en œuvre du Plan directeur de la mobilité.
  - c)** N° 30/2023 - Préavis N° 8/2022 - Étude et réalisation des travaux liés au remplacement des chaudières de la centrale de chauffe du collège des Mousquetaires - Décompte final.
  - d)** N° 31/2023 - Parc locatif communal - Action « Eco-logement » pour des économies d'énergie.
  - e)** N° 32/2023 - Boulevard d'Arcangier - Mise à l'enquête publique du projet de réaménagement.
  - f)** N° 33/2023 - Château de La Tour-de-Peilz, démarche participative.
- Septième séance : 13 décembre 2023**
- 1)** Assermentation de Mme Anna Fenini (LV) et M. Manuel Lisboa (PSDG) en remplacement respectivement de M. Kamiar Aminian et Mme Maria Patrizia Sparti.
  - 2)** Election de M. Yann Boulben (LTDPL) à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera en remplacement de M. Jean-Etienne Holzeisen.
  - 3)** M. Kurt Egli développe le postulat du groupe PLR intitulé « Une autre façon de lutter contre les îlots de chaleur ». Celui-ci est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.
  - 4)** Mme Anne-Marie Arnaud (hors parti) développe son interpellation intitulée « Communication Municipale 29/2023 - Plan directeur de la mobilité - Tous à vélo et les séniors en dring-dring ». Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité.
  - 5)** M. Alessio Gruta (PLR) développe son interpellation intitulée « A-t-on perdu les pédales ? ». Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité.
  - 6)** Une commission est nommée pour l'étude de l'objet suivant :
    - a)** Préavis municipal N° 21/2023 - Réponse au postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) & consorts - « Quel avenir pour Campagne Rossier ?
    - UDC : Guillaume Jung
    - PLR : Kurt Egli, Yves Rossier
  - 7)** PSDG : Michel Bloch, Jean-Yves Schmidhauser  
LV : Alix Chamberland  
LCIVL : Maria Luceron
  - 7)** Le Conseil communal refuse les conclusions des objets examinés par les commissions ad hoc :
    - a)** Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2023 - Indexation du traitement des membres de la Municipalité.
    - b)** Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2023 - Demande d'un crédit d'études de Fr. 185'000.- pour le réaménagement du jardin Roussy, de la place du Four et de leurs abords, ainsi que pour la création d'un plan de gestion du jardin Roussy.
  - 8)** Le Conseil communal adopte les conclusions des objets examinés par les commissions ad hoc :
    - a)** Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2023 - Budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.
    - b)** Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 17/2023 - Budget 2024 du Fonds culturel Riviera.
    - c)** Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2023 - Budget de la Commune pour l'exercice 2024. (accepté avec amendements)
    - d)** Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2023 - Demande de crédit d'étude d'un montant de Fr. 232'000.- pour l'assainissement énergétique des bâtiments raccordés sur le réseau des Mousquetaires et pour le changement de la production de chaleur de la centrale.
  - 9)** Le Conseil communal prend acte des communications municipales suivantes :
    - a)** N° 34/2023 - Amendement au préavis municipal N° 12/2023 - Demande de crédit de Fr. 260'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques - Avis de la Préfecture.
    - b)** N° 35/2023 - Affichage public - Nouvel appel d'offres.
    - c)** N° 36/2023 - Chemins des Bulesses, des Vignes, du Crotton, de Béranges et du Gregnolet - Mise à l'enquête publique du projet de création d'une zone 30 km/h et de réaménagement.
    - d)** N° 37/2023 - Effondrement partiel d'un mur de soutènement au Château de La Tour-de-Peilz.
    - e)** N° 38/2023 - Lancement de la nouvelle prestation en ligne eDéménagementCH.

## **Mutations**

Des 85 conseillères et conseillers communaux élus le 7 mars 2021, 35 (dont les 5 élus à la Municipalité) ont démissionné, soit 41.1 % de l'effectif total. 14 ont été remplacés par des viennent-ensuite, 21 élus selon l'art. 67 LEDP. À ce jour, quatre des six partis politiques n'ont plus de viennent-ensuite.

La répartition des sièges par parti est la suivante : 27 PLR (31%), 19 PSDG (23 %), 19 LV (23 %), 9 LCIVL (10 %), 6 UDC (7 %), et 5 LTDPL (6 %).

À la fin 2023, les femmes sont au nombre de 34, soit 40 %. 6 membres sont de nationalité étrangère (7.1%). La moyenne d'âge est de 51 ans. Le membre le plus jeune est né en 2001 et le plus âgé en 1944.

Extrait de la Loi sur l'exercice des droits politiques :

### **Art. 67 Élection complémentaire**

*<sup>1</sup> Lorsqu'un siège devenu vacant ne peut être occupé par un suppléant, les signataires de la liste à laquelle appartenait le député dont le siège est repourvu peuvent présenter une candidature à son remplacement ; cette candidature doit obtenir le soutien d'au moins six signataires de la première liste.*

# VOTATIONS ET ÉLECTIONS

En 2023, les résultats des votations et des élections ont été les suivants :

## Votations fédérales - 18 juin 2023

Électeurs inscrits : 7'250

Nombre de votants : 3'331 (taux de participation 45.93 %)

### Objet n° 1 - Imposition minimale OCDE/G20

Question : Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises) ?

oui	2'815	non	412
-----	-------	-----	-----

### Objet n° 2 - Loi sur le climat et l'innovation

Question : Acceptez-vous la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) ?

oui	2'484	non	810
-----	-------	-----	-----

### Objet n° 3 - Loi COVID-19

Question : Acceptez-vous la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19) ?

oui	2'358	non	913
-----	-------	-----	-----

## Votation cantonale - 18 juin 2023

Électeurs inscrits : 7'250

Nombre de votants : 3'331 (taux de participation 45.93 %)

### Objet n° 1 - Pour la protection du climat

Question : Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour la protection du climat » ?

oui	2'279	non	941
-----	-------	-----	-----

## Élections fédérales - 22 octobre 2023

### Élection au Conseil national

Électeurs inscrits : 7'300

Nombre de votants : 3'183 (taux de participation 43.60 %)

N°	Dénomination	Suffrages
01	Les Jeunes du Centre	205
02	Parti Pirate Vaudois	388
03	POP - Parti Ouvrier et Populaire	612
04	Les Vert·e·s Mouvement écologiste vaudois	7'444
05	Les Libres	658
06	Jeunesse socialiste vaudoise - JSV	510
07	Parti socialiste vaudois	14'760
08	Jeunes UDC Vaud	1000
09	PLR.Les Libéraux-Radicaux	12'259
10	VERT'LIBÉRAUX-ENGAGÉS POUR DEMAIN	1'372
11	La Terre au Centre	1'006
12	VERT'LIBÉRAUX	2'357
13	UDC Liberté et Mobilité	1'218
14	VERT'LIBÉRAUX-JEUNES VERT'LIBÉRAUX	792
15	Le Centre	1'655
16	UDC Vaud	5'894
17	UDF	229
18	Jeunes vert·exs vaudois·exs	1'058
19	Ensemble à Gauche (da., S&E, solidaritéS, indép.)	2'269
20	PLR.Énergie libérale	575
21	Jeunes Libéraux-Radicaux Vaudois	723
22	Alliance du Centre - PEV	436

**Élection au Conseil des États (1<sup>er</sup> tour)**

Électeurs inscrits : 7'300

Nombre de votants : 3'485 (taux de participation 46.81%)

<b>Suffrages obtenus</b>	
Maillard Pierre-Yves	1'807
Broulis Pascal	1'393
Mahaim Raphaël	855
Buffat Michael	822
Weber Céline	488
Zimmermann Angela	293
Chevalley Ella-Mona	188
Gétaz Emmanuel	165
Buclin Hadrien	128
Janeiro Margarida	94
Timofte Anaïs	81
Meylan François	57
Dridi Zakaria	40
Voix éparses	34

**Élections fédérales - 12 novembre 2023****Élection au Conseil des États (2<sup>e</sup> tour)**

Électeurs inscrits : 7'293

Nombre de votants : 2'922 (taux de participation 40.02 %)

<b>Suffrages obtenus</b>	
Broulis Pascal	1'501
Mahaim Raphaël	1'373
Voix éparses	9

# MUNICIPALITÉ

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la gestion de la Commune est assurée par :**

**Administration générale, économie, sécurité et développement durable**

- Syndique : Mme Sandra Pasquier  
(anciennement Sandra Glardon)
- Suppléante : Vice-syndique

**Domaines et bâtiments**

- M. Alain Grangier
- Suppléante : Mme Elise Kaiser

**Finances, office de la population**

- M. Jean-Pierre Schwab
- Suppléant : M. Vincent Bonvin

**Urbanisme et travaux publics**

- Mme Elise Kaiser
- Suppléant : M. Alain Grangier

**Famille, jeunesse, sport et culture**

- M. Vincent Bonvin
- Suppléant : M. Jean-Pierre Schwab

Mme Elise Kaiser occupe la fonction de vice-syndique pour la période 2023-2024.

Le Collège a tenu 39 séances ordinaires durant l'année.

**Conférences**

La Conférence des syndics de la Riviera (CSD) s'est réunie à sept reprises durant l'année sous la présidence de M. Alain Bovay, syndic de Blonay - Saint-Légier, durant le premier semestre, et de M. Christian Minacci, syndic de Corseaux, durant le second, en présence de M. le préfet Roland Berdoz et, de cas en cas, des syndics du Pays-d'Enhaut.

Ces réunions ont permis de traiter de problématiques telles que la taxe de séjour, l'agglomération Rivelac, la candidature de la Commune de Blonay - Saint-Légier à l'organisation de la journée des communes vaudoises 2026, les retours d'information des comités de l'Union et de l'Association des communes vaudoises, la Conférence régionale des

transports publics, le Forum des municipalités, la rencontre avec la députation du district, le commerce itinérants et les collectes d'argent, Montreux Vevey Tourisme, le projet de fusion Montreux-Veytaux, les clés de répartition de l'ASR et des lignes VMCV, le manoir de Ban, le projet de nouvelle STEP, les fausses signatures sur les initiatives populaires, les comptes du SAI, les retours d'information du Pays d'Enhaut, la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), ainsi que diverses consultations cantonales, notamment.

Par ailleurs, la CSD a salué la nomination de M. François Neyroud, alors syndic de Chardonne, en tant que préfet du district Riviera-Pays-d'Enhaut, en remplacement de Mme Florence Siegrist qui a fait valoir son droit à la retraite. La Conférence des municipalités des villes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz, quant à elle, s'est réunie à deux reprises sous la présidence de Mme la syndique Sandra Pasquier tout d'abord, puis de son homologue de Vevey M. Yvan Luccarini, autour des thèmes tels que la stratégie de Montreux-Vevey Tourisme, la réactivation du groupe de travail culture, la fusion Montreux-Veytaux, les VMCV, l'Agglo Rivelac, les pratiques en matière de terrasses publics, les sociétés industrielles et commerciales, etc. Enfin, le Forum des municipalités du district s'est réuni le 9 novembre à Corseaux pour une présentation de l'Hôpital Riviera-Chablais par son directeur général, M. Christian Moeckli.

**Visite préfectorale**

L'inspection annuelle de notre administration par le préfet a eu lieu lundi 27 novembre 2023.



Municipalité 2021-2026 - De gauche à droite : Alain Grangier, Sandra Pasquier, Jean-Pierre Schwab, Elise Kaiser, Vincent Bonvin et Pierre-André Dupertuis (secrétaire municipal)

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## **GREFFE MUNICIPAL**

- 1 chef de service, secrétaire municipal et chef du personnel à 100 %
- 1 secrétaire municipal adjoint à 100 %
- 3 secrétaires pour un total de 290 %
- 1 responsable de la communication visuelle à 100 %
- 2 archivistes pour un total de 40 % (mandat externe)
- 2 apprentis de commerce

L'administration propose habituellement trois postes d'apprenties et apprentis employés de commerce, en principe un dans chaque année de formation. Un tournus est organisé afin que les apprenties et apprentis aient l'occasion de découvrir plusieurs services et secteurs durant leurs 3 années d'apprentissage. Les passages dans les différents services et secteurs sont prévus d'une durée de 3 à 12 mois.

## **BUREAU RH**

- 1 responsable du Bureau RH à 80 %
- 2 gestionnaires RH pour un total de 100 %

## **ABCDé · BIBLIO-LUDOTHÈQUE**

- 1 responsable à 80 %
- 5 bibliothécaires pour un total de 410 %
- des auxiliaires à raison de 50 %

## **PAROISSE**

- 1 organiste à 40 %
- 1 marguillère sur appel pour les cultes

## GREFFE MUNICIPAL

### Activités

Les principales tâches dévolues au Greffe municipal, qui dépend de l'Administration générale, placée sous la direction de la syndique, sont les suivantes :

- secrétariat de la Municipalité ;
- politique d'information et de communication ;
- information et coordination des services communaux ;
- actes émanant de la Municipalité ;
- naturalisation et bourgeoisie ;
- relations intercommunales (conférences intermunicipales) ;
- relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district ;
- registre électoral, élections et votations, vote par correspondance ;
- validation des signatures lors d'initiatives et de référendums ;
- suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal ;
- publications communales et rapport de gestion ;
- réceptions et manifestations placées sous l'égide de la Municipalité ;
- archives communales et archives historiques ;
- gestion des salles de la Maison de commune et de la Maison Hugonin ;
- supervision de l'ABCDé, biblio-ludothèque communale ;
- gestion du personnel communal.

L'administration communale est représentée au sein de la Conférence des secrétaires municipaux du district Riviera - Pays-d'Enhaut, de la Conférence itinérante des secrétaires municipaux (CISM) qui regroupe les principales communes du Canton, de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) ainsi que du comité de la Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM). Elle participe également aux travaux du réseau des responsables RH de la Riviera, de l'Association des responsables RH des villes vaudoises (ARRHVV) ainsi que de l'Association des chargés de communication des communes romandes (A3C-R).

### Naturalisations

En 2023, l'Administration générale a assumé les tâches suivantes en relation avec les demandes de naturalisations :

- renseignements sur les procédures au guichet ou par téléphone ;
- rédaction de diverses correspondances ;
- préparation du Rapport d'enquête communal ;
- entretien avec les candidates et candidats ;
- correction du test de connaissances élémentaires ;
- établissement des propositions à la Municipalité ;
- tenue à jour des dossiers, suivi de l'échéancier ;
- suivi de la procédure avec les services cantonaux et fédéraux.

Durant l'année 2023, le Greffe municipal a reçu 74 dossiers de 108 candidates et candidats issus des 23 pays mentionnés ci-dessous :

Dossiers déposés dans l'année (individuel ou famille)	2023	2022	2021
Dossiers	74	38	82
Candidats	108	63	136
> 18 ans	67	40	83
> 12 ans	19	8	21
< 12 ans	22	15	32
Dossiers transmis au Canton (phase communale achevée)	54	31	52

Pays d'origine	Nombre de candidats
Allemagne	7
Australie	1
Belgique	2
Biélorussie	1
Brésil	3
Bulgarie	5
Cameroun	3
Croatie	2
Espagne	6
France	35
Grande-Bretagne	4
Inde	3
Irlande	1
Italie	14
Kosovo	2
Macédoine du Nord	1
Nouvelle-Zélande	2
Pérou	1
Philippines	2
Pologne	3
Portugal	7
Roumanie	1
Russie	2

### Manifestations

Le Greffe municipal organise plusieurs manifestations qui jalonnent le calendrier boéland et auxquelles prennent part les membres de la Municipalité. Parmi celles-ci figurent : l'apéritif des sociétés locales (16 janvier) l'accueil des Jeunes Boélandes et Boélands (1<sup>er</sup> mai) et les festivités en lien avec la Fête nationale (31 juillet et 1<sup>er</sup> août).

### Fête nationale

La partie officielle du mardi 1<sup>er</sup> août a réuni la Municipalité, une délégation de la Mairie d'Ornans et la population venus écouter le très attendu discours prononcé cette année



par un Boéland de cœur, M. Pierre Smets, et le pacte de 1291 lu par Mme Samara González, qui a terminé cet été son apprentissage à la Commune.

*Pierre Smets a partagé avec le nombreux public présent ses souvenirs d'enfance à La Tour-de-Peilz*

# RESSOURCES HUMAINES

Le secrétaire municipal assume la fonction de chef du personnel. À ce titre, il est responsable de la mise en application de la politique du personnel décidée par la Municipalité.

La gestion quotidienne est confiée à un Bureau des ressources humaines (BRH) composé d'une responsable à 80 % au bénéfice d'un brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines et de deux gestionnaires RH certifiées pour un total de 100 %. Depuis fin 2023, la gestion des salaires est passée du Secteur des finances au BRH.

L'année écoulée a vu simultanément la réalisation d'une étude de satisfaction et l'adoption d'un nouveau règlement du personnel communal, en remplacement de l'ancien statut.

L'étude de satisfaction a débouché sur des résultats globalement très bons, avec quelques axes d'amélioration possibles, s'agissant de l'introduction d'une 5<sup>e</sup> semaine de vacances, de la collaboration interservices et de l'accueil des nouveaux collaborateurs.

Le nouveau règlement du personnel, qui remplace un texte vieux de 20 ans, devait ancrer la Commune-employeur dans le contexte législatif, économique et social actuel. L'accent a été mis sur la clarification des droits et devoirs du personnel communal, la flexibilisation du temps de travail, l'élargissement des congés maternité et paternité ainsi que l'octroi d'une cinquième semaine de vacances. Il a été accueilli très favorablement par le personnel et approuvé par le Conseil communal sans amendement et à l'unanimité lors de sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

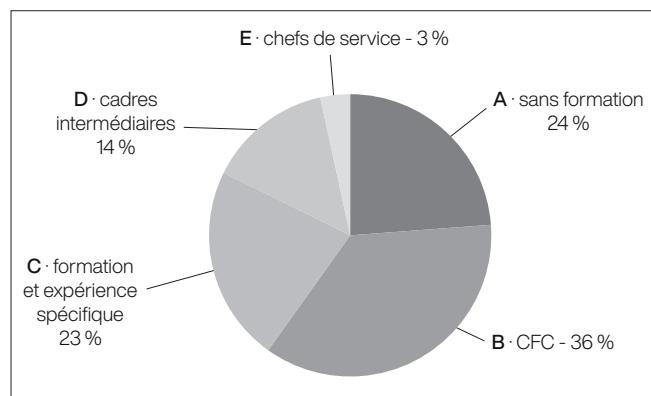
En 2021, la Commune a signé la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public promue par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). Conformément à la loi sur l'égalité (LEg), la Commune a ensuite effectué, courant 2023, l'analyse de l'égalité des salaires du personnel communal à l'aide du logiciel de la Confédération LOGIB et l'a fait vérifier par un organe indépendant. Il ressort de cette analyse qu'il n'existe aucune discrimination salariale liée au sexe au sein de notre administration.

Des contacts étroits existent depuis plusieurs années entre les responsables RH des villes de Montreux, Vevey, Blonay - Saint-Légier et La Tour-de-Peilz, de Sécurité Riviera et du SIGE. Ces rencontres visent à développer une approche concertée dans le développement des outils de gestion RH, à favoriser l'échange d'informations et à développer la formation continue. La Tour-de-Peilz est par ailleurs membre de l'Association des responsables RH des villes vaudoises (ARRHV) et de l'Association vaudoise des professionnels des ressources humaines HR Vaud.

## Grille salariale

En 2023, les salaires ont été indexés à raison de 1.7 % pour compenser la totalité de la progression de l'indice du coût de la vie, ce qui laisse le premier échelon de la grille salariale (A0) à Fr. 3'400.-.

## Catégories salariales

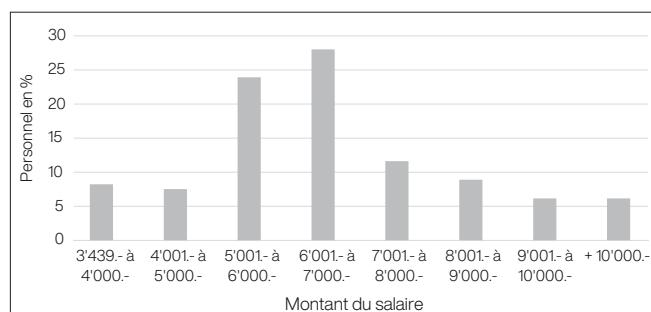


## Salaires

70.75 % du personnel perçoit une rémunération mensuelle brute située entre Fr. 4'000.- et Fr. 8'000.- versée 13 fois (pour un équivalent plein temps).

À l'exception d'une situation à caractère social, aucun poste à la Commune de La Tour-de-Peilz n'est payé moins de Fr. 4'000.- pour un équivalent plein temps.

Le salaire médian (50 % des employés sont en dessous, 50 % en dessus) n'a pas augmenté par rapport à 2022. Il se situe à Fr. 6'290.- (indexation comprise). 48.3 % des collaborateurs travaillent à temps partiel et 49.70 % des postes sont occupés par des femmes.



## Répartition du personnel

Au 31 décembre 2023, 163 personnes étaient au bénéfice d'un contrat de travail communal, dont 129 avec un salaire basé sur la grille salariale. Les 34 autres contrats concernent : 10 apprenties et apprentis, 11 concierges des bâtiments locatifs, 2 responsables école de natation/musique, 1 organiste, 2 marguillers, 6 maîtresses et maîtres des devoirs surveillés, 1 surveillant des arrêts scolaires et 1 vigneron-tâcheron.

## Mutations 2023

Au cours de l'année 2023, 10 personnes (hors apprentis) ont quitté la Commune. Les raisons de ces départs se répartissent entre 4 retraites, 1 fin de contrat de durée déterminée, 3 démissions, 2 transferts de contrat au Canton (bibliothèque scolaire).

En 2023, 18 personnes ont débuté leur activité à la

Commune (2 adjoints, 1 architecte, 1 responsable des affaires culturelles, 1 responsable gérance et entretien, 1 menuisier, 3 maîtresses et maîtres des devoirs surveillés, 1 paysagiste, 1 biblio-ludothèque, 1 chef de projet, 1 aide au réfectoire, 1 stagiaire MP2, 1 agent de propreté, 1 ouvrier de voirie et 2 concierges).

La Commune de La Tour-de-Peilz a collaboré avec le Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP), l'Organisation romande pour la formation et l'intégration professionnelle (ORIF) et l'Œuvre suisse d'en-

traide ouvrière (OSEO) afin d'aider des demandeuses et demandeurs d'emploi à réintégrer le milieu professionnel en leur proposant des stages au sein du Secteur conciergerie. 269 jours de stages ont été effectués en 2023.

Quatre requérants d'asile ont travaillé au sein des Secteurs espaces publics et conciergerie, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), à raison de 2.5 jours par semaine.

### Situation du personnel au 31 décembre 2023

Secteur	2022		2023	
	Nbre collab.	EPT	Nbre collab.	EPT
Greffé municipal et Bureau RH	9	7.5	9	7.7
ABCDé · biblio-ludothèque	6	4.0	6	4.9
Paroisse	1	0.54	1	0.4
<b>Administration générale</b>	<b>16</b>	<b>12.04</b>	<b>16</b>	<b>13.0</b>
Bureau administratif et technique	7	6.4	8	7
Conciergerie bâtiments communaux	18	17.7	19	18.7
Conciergerie bâtiments locatifs	11	2.35	11	1.71
Piscine des Mousquetaires	3	3	3	3
Conciergerie bâtiments communaux	18	17.7	19	18.7
Vignes et vins	1	0.75	1	0.75
<b>Domaines et bâtiments</b>	<b>40</b>	<b>30.20</b>	<b>42</b>	<b>31.16</b>
<b>Écoles · Devoirs et arrêts surveillés et bibliothèque scolaire uniquement en 2022*</b>	<b>8</b>	<b>2.34</b>	<b>7</b>	<b>1.12</b>
Secteur finances et comptabilité	5	4.1	5	4.1
Office de la population	5	4.4	5	4.4
Unité informatique	2	2	3	3
<b>Finances</b>	<b>12</b>	<b>10.5</b>	<b>13</b>	<b>11.5</b>
Administration	4	3.2	4	3.2
Réfectoires scolaires	16	3.32	17	3.47
Affaires culturelles	2	1.15	2	1.35
Accueil familial de jour	5	3.9	5	3.6
Sport et jeunesse	4	3.5	4	3.5
<b>Famille, jeunesse, sport et culture</b>	<b>31</b>	<b>15.07</b>	<b>32</b>	<b>15.12</b>
Bureau administratif et technique	9	7.2	9	7.2
Espaces publics (voirie et espaces verts)	30	29.1	30	28.3
<b>Urbanisme et travaux publics</b>	<b>39</b>	<b>36.3</b>	<b>39</b>	<b>35.5</b>
Par convention / mandat				
MSST - Sécurité au travail		0.15		0.15
Secrétariat des écoles		0.35		0.35
Archives		0.4		0.4
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>107.55</b>	<b>149</b>	<b>108.3</b>

### Hors décompte

Apprentis	11	10
École de musique	1	1
École de natation	1	1
Marguilliers	2	2

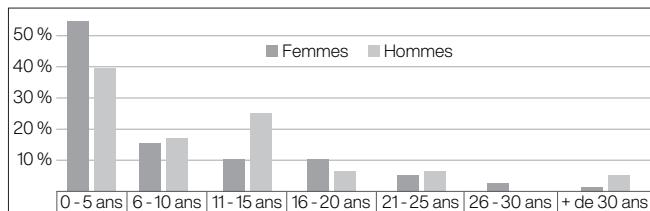
\* Le contrat de travail des 2 personnes (1,35 EPT) de la bibliothèque scolaire a été repris par le Canton en cours d'année 2023.

En 2023, une moyenne de 28 auxiliaires par mois ont été rémunérés. Les auxiliaires sont engagés notamment pour la déchèterie, l'ABCDé, les camps scolaires et les camps d'été, les différentes animations du Secteur sport et jeunesse, les sports facultatifs, etc.

La Commune organise également des « jobs d'été ». Ils sont destinés à des jeunes élèves ou étudiants, en priorité boélands, et sont proposés dans les Secteurs espaces publics et conciergerie, notamment pour l'arrosage, pour de l'aide au Port ainsi que pour les nettoyages des bâtiments scolaires.

EPT = équivalent plein temps

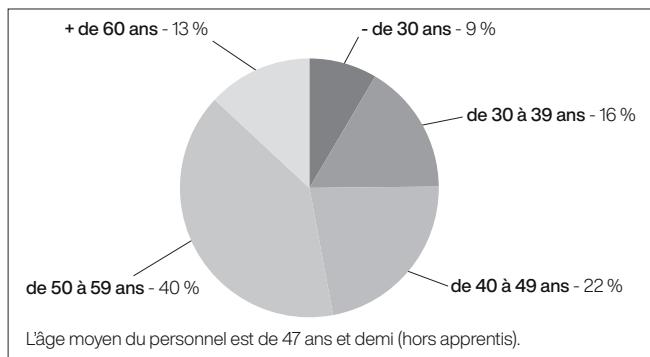
## Années de service



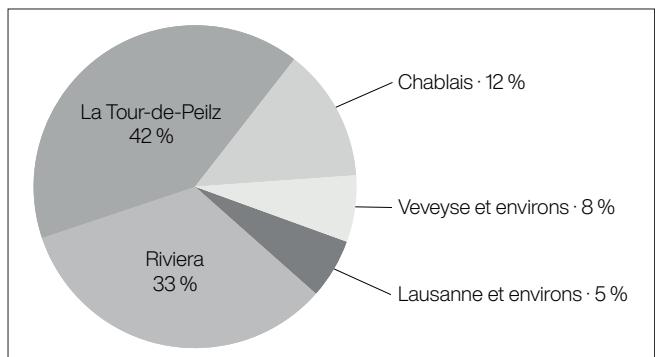
## Jubilaires en 2023

Années d'activité	Nombre de personnes
10 ans	5
15 ans	5
20 ans	1
25 ans	2
30 ans	1
35 ans	1

## Tranches d'âge du personnel



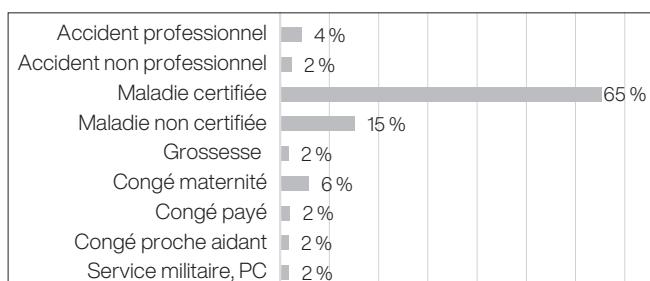
## Lieu de domicile du personnel



## Taux d'absentéisme et motifs d'absences

En 2023, 17 déclarations maladie de plus de 30 jours, 14 déclarations accidents-bagatelles (sans arrêt de travail) et 20 déclarations accident donnant lieu à une incapacité de travail, dont 1 survenu sur le lieu de travail ont été effectuées auprès des assurances.

Le taux d'absentéisme en 2023 s'élève à 6.11 %.



## Formation

La Commune de La Tour-de-Peilz a pris en charge la formation de 10 apprenties et apprentis (2 employés de commerce, 4 horticultrices et horticulteurs en floriculture, 1 agent de propreté, 2 agents d'exploitation et 1 agent(e) en information documentaire).

Plus de 30 personnes ont bénéficié de cours de formation technique ou de comportement/relationnel et 9 personnes ont réalisé des formations supérieures spécifiques (CAS, MAS, Brevet et certificat). 12 ateliers informatiques (Word, Excel, Outlook et Powerpoint), organisés à l'interne, ont été proposés à l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, les équipes des espaces publics ont suivi un cours ayant pour thème la lutte contre les néophytes (plantes envahissantes), l'emploi d'une tronçonneuse et l'élingage et manutention de charges. Le personnel de l'ABCDé a bénéficié d'un coaching pour le réaménagement de la biblio-ludo-

thèque et l'équipe des réfectoires a eu l'occasion de suivre une formation ayant pour thème l'écoute de l'enfant. Enfin, les nouveaux arrivants ont bénéficié d'une sensibilisation sur les risques psychosociaux dispensée par la personne de confiance (PCE Romandie) mandatée par la Commune.

## Chargé de sécurité MSST

Sur la base d'une convention signée par les deux communes intéressées, le chargé de sécurité de la Ville de Vevey, M. Pierre Calloc'h, consacre 15 % de ses activités à la Commune de La Tour-de-Peilz. C'est ainsi que, courant 2023, M. Calloc'h s'est occupé notamment de :

- réaliser des audits de sécurité et mettre en place des mesures pour les bâtiments de la salle des Remparts et de la piscine ;
- contrôler et renouveler le matériel de travail en hauteur, les équipements de protection individuelle (EPI) ainsi que le matériel de levage au sein du Secteur espaces publics ;
- élaborer les fiches ad hoc pour les produits utilisés au sein du Secteur conciergerie ;
- mettre sur pied la campagne de vaccination contre la méningo-encéphalite à tiques et de la prévention d'audiométrie en partenariat avec la SUVA ;
- organiser diverses formations, telles que l'obtention du permis de nacelle et du permis de cariste au sein des secteurs extérieurs ;
- dispenser des formations ayant pour thèmes la « Sensibilisation à la sécurité au travail », le « Rangement 5S - Ergonomie de la place de travail » en faveur du personnel des secteurs extérieurs ;
- mettre en place une plateforme informatique ;
- superviser les activités et définir les objectifs MSST en collaboration avec la commission de sécurité (COMSEC).

# COMMUNICATION

L'administration communale dispose d'un Secteur communication composé de deux collaborateurs : le secrétaire municipal adjoint, superviseur/rédacteur des publications, et le responsable de la communication visuelle, qui s'occupe du graphisme des publications, du centre d'impression et du web.

## Quelques activités du Secteur communication :

- Site internet : constantes mises à jour et ajouts de rubriques en fonction de l'actualité ;
- Journal communal (4 numéros) ;
- Gestion des réseaux sociaux ;
- Communiqués de presse ;
- Rapport de gestion ;
- Newsletters internes ;
- Création de panneaux d'information destinés au public.

## Centre d'impression

Le centre d'impression fournit toutes les prestations que l'on peut attendre d'une petite imprimerie. Il en va ainsi de la préparation des documents et de leur graphisme, comme de l'impression. Il assure également la coordination de toute action en lien avec l'image de la Ville (ligne graphique).

En 2023, en plus des tâches effectuées avec le Secteur communication, le responsable de la communication visuelle a, notamment, été impliqué dans les projets, manifestations et collaborations suivants :

- Envois au Conseil communal, mise en page et impression du rapport de gestion, du rapport des comptes et du budget.
- Graphisme et impression du matériel promotionnel relatif à de nombreuses manifestations communales ainsi que pour les services de l'administration (dont l'ABCDé, les Affaires culturelles et le Secteur sport et jeunesse) et le Musée suisse du jeu.

## Réseaux sociaux

En 2023, plus de 150 publications ont été générées sur la page Facebook de la Ville de La Tour-de-Peilz et, au 31 décembre, la page comptait près de 1'900 « followers ». Sur Instagram, plus de 920 comptes suivent les publications de la Ville. 16 offres d'emploi ont été publiées sur la page LinkedIn, qui compte plus de 615 abonnées et abonnés.

## Le p'tit journal boéland

Depuis 40 ans, La Ville de La Tour-de-Peilz informe sa population au travers d'un bulletin d'information. Au fil des décennies, cette publication a changé plusieurs fois de format et de nom. La dernière version, un bulletin de 6 pages publié pendant 7 ans (29 numéros), avait besoin d'un coup de jeune, d'un nouveau cap. Ce fut chose faite au mois de juin avec la création du *p'tit journal boéland*, un vrai journal qui

fait la part belle à la vie de la commune, avec une pagination revue à la hausse et une maquette entièrement remaniée mettant en avant le rédactionnel et les photos au travers de reportages, interviews, portraits, articles sur le patrimoine communal, etc. Diffusé quatre fois par année, *Le p'tit journal boéland* se veut un vecteur d'information complémentaire au site internet communal, aux réseaux sociaux et aux tous-ménages, répondant ainsi à la volonté de la Municipalité - inscrite dans son programme de législature 2021-2026 - de développer la communication. En 2023, 3 éditions du *p'tit journal boéland* de 16 pages chacune ont été distribuées aux plus de 6'500 ménages et commerces boélands.



Né de la fusion entre l'association Ludo La Tour et la Bibliothèque communale, l'ABCDé a ouvert le 15 août 2022. Le succès de ses premiers mois d'exploitation ne s'est pas démenti, avec une affluence importante durant l'année 2023, particulièrement durant les mois d'hiver.

L'espace de jeu sur place était très souvent plein et le personnel a dû fixer des règles plus strictes afin que la cohabitation entre les publics se déroule sans heurt et que la gestion des jeux soit possible. Au fil des mois, les différents espaces de consultation et de travail ont été adoptés par le public.

Durant la période estivale, l'ABCDé fut un peu moins fréquenté, le public lui préférant des activités extérieures, loin de la chaleur pouvant régner à l'intérieur des locaux.

### **Fréquentation et emprunts**

Le nombre de prêts et de prolongations a augmenté à 61'524 unités, soit 20'492 de plus qu'en 2022 (+ 50 %). Si l'on compare la période allant du 15 août au 31 décembre entre 2022 et 2023, on constate une augmentation de 4.8 % (23'460 contre 24'582).

Les livres représentent 72 % des emprunts, les jeux 16 % et les DVD 6 %. Les 6 % restants sont dus aux magazines (3 %), livres numériques (2 %) et livres-audio (1 %).

73 % des emprunts ont porté sur les objets destinés aux enfants et aux jeunes. Les BD, mangas et albums illustrés sont les catégories de livres les plus plébiscitées. Il est plus difficile d'esquisser une tendance pour les jeux car les goûts varient fortement en fonction de l'âge des joueurs. Pour les plus petits, les jouets de manipulation ont la cote, de même que les jeux d'imitation (p. ex. Playmobil ou déguisements). Pour les plus grands, les jeux de construction puis les jeux de société sont très appréciés.

Comme énoncé précédemment, le jeu sur place amène son lot de désagréments. Le bruit généré peut être incommodant pour les autres usagers et le personnel. Les interventions du personnel afin de faire respecter un niveau sonore et des comportements adéquats sont parfois incomprises. Sur place, bon nombre d'adultes profitent de lire la presse ou les magazines. Les adolescents viennent volontiers passer un moment dans l'espace détente sur la mezzanine. Les places de travail sont également régulièrement utilisées. À l'occasion du Château des jeux (le 10 septembre), un puzzle de 2'000 pièces a été mis à disposition du public pour un montage collaboratif. Il a été terminé juste avant Noël. Étant donné que cette activité libre et intergénérationnelle a suscité l'enthousiasme du public, elle sera reconduite. Le nombre d'abonnés actifs s'est établi à 1'969 personnes (+ 420, + 27 %) dont 624 nouveaux abonnés. Les Boélands représentent 73 % des abonnés actifs et les personnes des communes limitrophes 19 %. Les 8 % restants habitent majoritairement la Riviera.

Les enfants et les jeunes représentent 59 % des abonnés actifs, les adultes 40 % et diverses institutions 1 %.

### **Réflexions en vue d'un réaménagement**

L'aménagement actuel du libre-accès devra évoluer. Après une année de rodage, différents points nécessitent des améliorations : la circulation du public, la vision sur l'ensemble de l'espace, une délimitation des zones plus claire, des espaces de consultation plus conviviaux et plus nombreux. Dans cette optique, des réflexions sur un réaménagement ont été initiées par l'équipe avec le soutien d'une formatrice connaissant bien le milieu des bibliothèques-ludothèques.

### **Collections**

16'667 objets sont recensés dans les collections physiques (12'105 livres, 2'250 jeux, 1'099 DVD, le reste se répartissant entre magazines, livres-audio, kamishibaïs et liseuses) qui sont complétées par plus de 8'000 livres numériques et livres-audio à télécharger sur la plateforme eibliomedia.

2'203 nouveaux objets ont été acquis : 1'938 documents (+ 676, + 54 %) et 265 jeux et jouets. Vite lue et suscitant un fort intérêt chez les jeunes, la collection de mangas a presque doublé pour s'établir à 749 exemplaires. Les bandes dessinées jeunesse, les albums illustrés et les documentaires pour adultes ont également bénéficié d'une attention particulière afin de compléter ou rafraîchir la collection.

Comme chaque année, 650 documents en grands caractères ou langues étrangères ont été échangés afin de garantir des lectures inédites aux personnes intéressées. Un peu plus de 1'300 objets ont été retirés des étagères en raison de leur faible intérêt pour les usagers, de leur obsolescence ou de leur état dégradé.

### **Animations**

35 animations pour tous les âges ont été proposées en 2023. Quatre sont sorties du lot :

- La Journée nationale du jeu (3 juin) a été la première collaboration entre la nouvelle équipe du Musée suisse du jeu (MSJ), les Affaires culturelles et l'ABCDé. Cette journée festive aux alentours de l'ABCDé et du Musée a réuni environ 1'200 amateurs de jeux sous toutes leurs formes.
- L'ABCDé a également participé au Château des jeux (10 septembre) sous l'égide du MSJ. Malgré la chaleur étouffante, quelque 800 personnes ont participé aux différentes activités proposées autour du collège Courbet.
- En partenariat avec le Secteur sport et jeunesse, un après-midi spécial Halloween a été proposé le 30 octobre dans l'ABCDé assombri et décoré pour l'occasion. Environ 450 personnes sont venues « jouer à se faire peur ».

- Enfin, une œuvre de Charles Morgan commémorant les existences passées de l'association Ludo La Tour et de la Bibliothèque communale a été inaugurée le 20 décembre lors du Thé de Noël. Une septantaine de personnes sont venues admirer l'œuvre d'art cinétique et déguster quelques douceurs. Un concours a été proposé pour lui trouver un nom, dont les résultats seront connus au mois de février 2024.

## Réseau professionnel

L'ouverture de l'ABCDé et notamment le processus de fusion entre une bibliothèque et une ludothèque ont suscité de l'intérêt et de la curiosité dans le milieu professionnel. Des membres de la Fédération des ludothèques suisses et de Biblioromandie ont été reçus en visite. En vue d'un projet similaire ou simplement de projets de construction, des représentants de la ludothèque d'Orbe et des bibliothèques de Cully, Echallens et Orbe ont souhaité obtenir des renseignements plus précis sur le processus d'aménagement ou de fusion. L'ABCDé a également accueilli des visites de Lire et Écrire, Français en jeu et un Caf'Echange - réunion destinée aux professionnels - de Biblioaud.

## Boîtes à livres

Accessibles en permanence, les deux boîtes à livres ont été très fréquentées. Des volontaires travaillant en tandem s'assurent chaque semaine du bon état des anciennes cabines téléphoniques et de la présentation attrayante des livres. Une rencontre avec les bénévoles a eu lieu en fin d'année pour les remercier de leur implication et recueillir leurs propositions d'améliorations.

## Et pour finir, 3 grands succès de l'année 2023 :



**Livre dans la section jeunesse :**  
*Lili invite une copine en vacances*  
 (série Max et Lili)  
 Dominique de Saint Mars

22 prêts



**Livre dans la section adultes :**  
*Au premier regard*  
 Lisa Gardner

14 prêts



**Section jeux :**  
*Requin zinzin*  
 Hasbro

14 prêts

Depuis 2018, la Ville de La Tour-de-Peilz collabore avec Pro Archives SA pour la gestion des archives communales. Ce mandat correspond à un taux d'activité de 40 %. Durant l'année 2023, deux archivistes ont effectué un total de 77 interventions (604,25 heures).

## Traitements des archives

Pendant l'année 2023, les archivistes ont traité des documents issus de sources diverses, soit :

- **Administration générale** : Traitement d'archives (correspondance, naturalisations, etc.) provenant du Greffe municipal ;
- **Travaux publics** : Traitement d'archives anciennes relatives à des travaux publics, déposées au sous-sol de la Maison Hugonin ;
- **Domaines et bâtiments** : Rangement, ordonnancement de contenants et rédaction d'un inventaire sommaire des archives déposées au sous-sol de la Maison Hugonin ;
- **Finances** : Rédaction d'un bordereau et élimination des pièces comptables de l'année 2012 (3.36 m/l) ;
- **Archives historiques** : Identification et inventoriage d'archives historiques non traitées et déposées à la suite de séries d'archives entreposées sur les étagères mobiles (compactus) du local d'archives situées au sous-sol de la Maison de commune ;
- **Archives hors format** : Traitement, recensement et conditionnement d'archives dites « hors format » (format non compatible avec les boîtes d'archives BO de format standard) ;
- **Inventaire historique et début contemporain** : Mise en forme de l'inventaire d'archives réalisé avant 2018 par l'ancien prestataire (Docuteam) pour en faciliter la consultation dans le cadre de recherches ;
- **Inventaire d'archives intermédiaires** : Réalisation d'un outil de recensement des archives intermédiaires dont la durée d'utilité administrative et/ou légale n'a pas été dépassée ;
- **Local d'archives (bâtiment administratif)** : Réorganisation des étagères mobiles du local d'archives, optimisation de l'espace de conservation et ajustement de la signalétique.

Éliminer est une opération irrémédiable. Les archivistes suivent des règles et normes définies dans ce que l'on appelle un calendrier de conservation. Éliminer est la règle, conserver l'exception. Seulement 20 % environ des documents produits ou reçus seront conservés pour les générations futures.

Lors des travaux de classement et d'inventaire, 2,37 mètres linéaires (m/l) de documents ne présentant pas un intérêt

historique suffisant pour justifier leur conservation ont été écartés, puis éliminés.

De plus, il a été procédé à l'évaluation et au traitement physique (épuration et reconditionnement) de 261 dossiers, 59 boîtes, 294 classeurs, 6 enveloppes et 0,14 m/l de vrac.

La description des documents et des métadonnées qui les accompagnent est une étape fondamentale d'une politique d'archivage. Ainsi, 704 notices de description ont été ajoutées dans l'inventaire des archives. Suite à l'optimisation de l'espace dans les compactus du local d'archives situé au sous-sol de la Maison de commune, la signalétique des différents rayonnages a été mise à jour.

En 2023, 29 recherches faisant suite à des demandes externes ont été effectuées par les archivistes dans le fonds d'archives historiques.

# FINANCES

## SECTEUR FINANCES ET COMPTABILITÉ

- 1 chef de service à 100 %
- 1 responsable comptabilité générale et salaires à 100 %
- 1 responsable transactions numériques à 100 %
- 1 employée d'administration à 60 %
- 1 employée d'administration maturité professionnelle (MP2) à 50 % (CDD de 2023-2025)

## OFFICE DE LA POPULATION

- 1 préposé, adjoint organisationnel au chef de service à 100 %
- 3 employées d'administration pour un total de 290 %
- 1 employé d'administration Bachelor à 50 % (CDD de 2022 à 2026)

## UNITÉ INFORMATIQUE

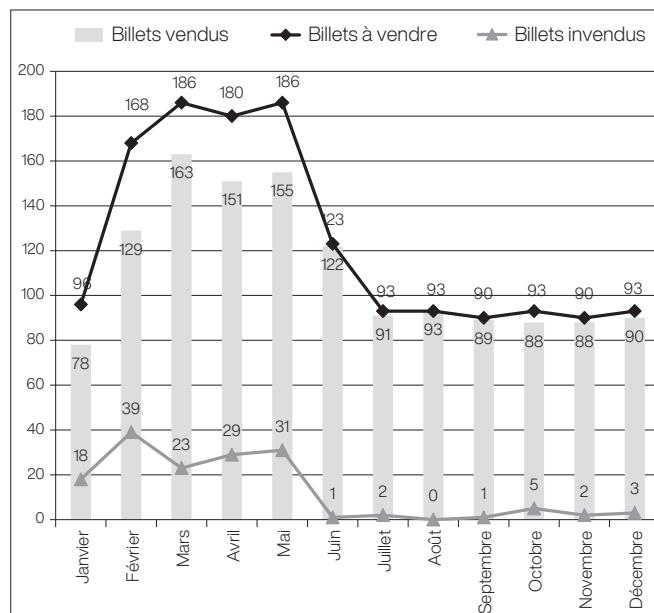
- 1 administrateur des systèmes à 100 %
- 1 informaticien des systèmes à 100 %
- 1 technicien informatique à 100 %

## FINANCES

Le Secteur finances fournit les prestations et assure les tâches suivantes :

- la vente de cartes journalières CFF et CGN ;
- la vente de cartes à gratter pour les parkings ;
- la gestion des cartes pour la déchèterie ;
- la gestion de la caisse et de la trésorerie ;
- la facturation pour les services (impôt foncier, taxes déchets et évacuation des eaux, places au Port, location des salles, vin, piscine, informatique, etc.) ;
- le suivi des créanciers, des débiteurs et du contentieux ;
- l'établissement des décomptes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- le calcul et le paiement des salaires, l'établissement des décomptes des charges sociales ;
- la gestion du portefeuille des assurances de toute l'administration (choses et personnes) ;
- la gestion des emprunts et le service de la dette ;
- la gestion comptable d'environ 30 fondations ;
- la tenue de la comptabilité générale et des comptabilités annexes (débiteurs et créanciers) ;
- l'élaboration des rapports de l'arrêté d'imposition, du budget (avec plan des investissements) et des comptes.

Durant l'année 2023, la Commune a mis à la disposition de sa population trois cartes journalières CFF en 2<sup>e</sup> classe par jour, respectivement six cartes du 31 janvier au 11 juin, au guichet du Service. Cette offre, qui prend fin au 30 janvier 2024, a rencontré un grand succès avec la vente de près de 90 % des cartes mises à disposition, selon le graphique ci-dessous.



Ces cartes ont été remplacées par la nouvelle carte journalière CFF dégriffée Commune, proposée dès le 11 décembre 2023 et à titre d'essai durant l'année 2024 au guichet du Service.

Cette nouvelle carte, avec 8 tarifs différents selon la classe (1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup>), la présence d'un abonnement demi-tarif et la date de l'achat, est désormais nominative et disponible en prévente dès 6 mois avant le départ et jusqu'à la veille de celui-ci (il n'est plus possible de l'acheter le jour du voyage).

La fréquence de retrait est limitée à 6 cartes par personne et par mois, selon la limite des stocks disponibles, le contingent national (environ 3'500 cartes) étant commun à toutes les Communes.

La disponibilité et les prix dynamiques de cette nouvelle carte peuvent être consultés pour les six prochains mois sur le site [www.cartejournaliere-commune.ch](http://www.cartejournaliere-commune.ch)

Du côté de la comptabilité, le logiciel "Portail Finances", introduit en 2022 pour les besoins internes de l'administration, permettant une consultation simple, rapide et flexible par rapport au logiciel comptable ProConcept de données financières (budget, comptes et bilan), avec également un lien vers les pièces comptables numérisées dans la solution de gestion électronique des documents (GED), a été complété avec l'affichage des données financières des investissements.

Suite à son introduction en 2018, la GED a été mise à jour vers une nouvelle version.

Durant l'année, environ 7'700 factures fournisseurs ont été enregistrées et réglées. La facturation a généré près de 20'500 factures débiteurs. Les guichets du Secteur finances et de l'Office de la population ont généré environ 6'000 quittances. La comptabilité générale a donné lieu à près de 11'600 écritures. Le Secteur a également rétribué mensuellement 160 collaborateurs fixes, 28 auxiliaires et 62 accueillantes familiales de jour.

## Stratégie de transformation numérique

Lors de l'élaboration du budget 2021, la Municipalité a défini sa stratégie de transformation numérique pour les prochaines années, basée sur les trois axes suivants :

- Accélération de la numérisation des processus ;
- Augmentation de la sécurité des systèmes informatiques ;
- Formation continue des utilisateurs.

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette stratégie tout en poursuivant l'effort d'internalisation des compétences informatiques pour optimiser l'indépendance, la réactivité et la maîtrise des coûts, l'Unité informatique, créée en 2018, a été renforcée en 2021 par l'engagement d'un informaticien avec CFC et brevet fédéral de spécialiste systèmes et réseaux de technologies de l'information et de la communication (TIC). Finalement, portant l'effectif à 3 EPT, un technicien informatique a été engagé en 2023, afin de décharger l'administrateur et l'informaticien systèmes, en lui confiant les tâches en lien avec les utilisateurs (introduction, formation et helpdesk) ainsi que le support technique de 1<sup>er</sup> niveau des systèmes.

## Architecture des systèmes

Le Secteur gère les systèmes informatiques de la Commune, comprenant :

- les réseaux informatiques (réseaux administratifs internes et externes à la Maison de commune, réseau wifi public) ;
- la téléphonie IP ;
- l'infrastructure (serveurs, postes de travail, imprimantes, périphériques, etc.) ;
- les logiciels métiers.

Ceci pour le compte de près de 170 utilisateurs de l'administration communale, de la Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz (FSAT), du Musée suisse du jeu, du Centre de loisirs pour seniors L'Escale, ainsi que de l'Association régionale d'action sociale (ARAS), du Centre régional de décisions (CRD) et des PC Familles.

Les réseaux informatiques filaires fonctionnent grâce à 2 core switches, plus de 20 switches de distribution, plus de 20 switches-routeurs ainsi que 2 firewalls redondants, ceci via des connexions en cuivre ou en fibre optique.

Les réseaux informatiques sans fil (wifi) sont dotés de plus de 110 access points pour les Écoles et plus de 15 access points pour la Commune.

La téléphonie IP actuelle, introduite en 2008 puis mise à jour en 2012 et 2018, comprend un serveur, plus de

80 téléphones fixes, plus de 15 antennes et plus de 40 téléphones sans fil ainsi qu'un logiciel pour lien entre le téléphone et Microsoft Outlook.

L'équipement constituant l'infrastructure informatique se compose de 8 serveurs physiques (faisant tourner plus de 45 machines virtuelles), 2 baies de stockage et backup, plus de 160 postes de travail (fixes, notebooks, workstations, caisses aux guichets, etc.), plus de 30 imprimantes et près de 20 copieurs-scanners.

## Projets

L'année 2023 a été marquée par la suite des nombreuses mesures déployées en lien avec le renforcement de la cybersécurité au niveau technique, humain, organisationnel et administratif, compte tenu de la recrudescence des attaques informatiques continuant à cibler les administrations publiques.

De même, vu le contexte de la crise énergétique, des analyses, réflexions et définitions de mesures ont été entreprises concernant l'informatique communale, dont l'alimentation électrique du Datacenter par une génératrice dans l'éventualité de délestages électriques, en collaboration avec le Service domaines et bâtiments dans le cadre du plan d'urgence correspondant. Des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) ont été rajoutés aux équipements réseaux qui pourraient faillir lors de coupures successives d'électricité.

## Principaux projets traités en 2023

### Réseaux informatiques

Les projets suivants ont été réalisés sur les réseaux informatiques internes et externes de l'administration communale :

- Planification et coordination de la mise en place du réseau informatique (sans fil longue distance) de la nouvelle UAPE des Terreaux ainsi que l'installation de tous les équipements informatiques (ordinateurs, téléphonie 3CX, antennes wifi, etc.).

### Téléphonie IP

En 2023, les travaux suivants ont été réalisés sur la téléphonie :

- Suite du déploiement de la nouvelle téléphonie 3CX à l'entier du Service des finances (Secteur finances, Office de la population, Unité informatique), aux Secteurs de l'accueil familial de jour et sport & jeunesse du Service famille, jeunesse, sport et culture, à L'Escale, à l'ensemble des assurances sociales (ARAS et CRD) ainsi que plusieurs structures d'accueil de l'enfance de la FSAT.

## **Infrastructure (serveurs, postes de travail, imprimantes, périphériques, etc.)**

En plus des tâches récurrentes de maintien des systèmes et de sauvegardes des données, l'infrastructure informatique a évolué comme suit :

- Introduction de nouveaux serveurs de dernière génération Dell VxRail pour remplacer nos anciens serveurs Cisco et le stockage Netapp ;
- Mise à jour des systèmes d'exploitation Windows de nombreux serveurs virtuels ainsi que leur migration sur la nouvelle infrastructure Dell ;
- Remplacement de serveurs Windows (licences commerciales payantes) par des serveurs Linux (licences open-source gratuites) tant que les applications ciblées le supportent et que la sécurité, la stabilité et la pérennité sont garanties ;
- Acquisition de nouveaux firewalls Fortinet qui remplaceront les Cisco actuels courant 2024 ;
- Acquisition de nouveaux CORE switches Cisco Nexus qui seront également installés en 2024.

## **Logiciels métiers**

- Logiciel eSéances.Univers (SADM) : accompagnement de ce projet de nouveau module de gestion des tâches en lien avec la solution de gestion des procès-verbaux de la Municipalité (eSéances.Executive) ;
- Logiciel Mobatime (BRH/SADM) : suite de l'accompagnement de ce projet de solution de gestion du temps pour l'intégration de l'ensemble du personnel externe (espaces verts, concierges) et auxiliaires ;
- Logiciel TEKSI (SUTP) : migration de la solution de gestion de l'assainissement et de l'eau potable (basée sur les logiciels payants AutoCAD et la base de données Oracle) vers l'outil open-source QGIS et la base de données PostGRES avec la collaboration avec la Ville de Vevey pour l'intégration dans Cartoriviera ;
- Logiciel de gestion des permis de construire (SUTP) : contribution à la création et adhésion à la nouvelle association Geocity-Asso qui développe cette solution (à l'initiative de la Ville d'Yverdon-les-Bains) et participation continue au groupe de travail sur les développements actuels et futurs.

## **Cyber-sécurité**

- En lien avec le préavis N° 1/2023 en réponse au postulat de MM. François Costa et Yvan Krähenbühl (PLR) « Un label pour donner confiance à la population », dans une volonté permanente de sécuriser nos systèmes contre les cyber-menaces, des démarches ont été entreprises auprès de cyber-safe.ch afin de certifier par l'obtention de leur label la conformité aux exigences et bonnes pratiques en cyber-sécurité de nos processus ;
- Finalisation de la formation de "Cyber Security Specialist" par notre informaticien systèmes et obtention du brevet fédéral de spécialiste en cyber sécurité.

# OFFICE DE LA POPULATION

La population établie au 31.12.2023 s'élève à 12'536 personnes, soit une augmentation de 165 unités par rapport à l'année précédente.

Il est constaté une augmentation de la population suisse de 192 unités et une diminution de la population étrangère de 27 unités. Toutefois, comme il appartient à l'Office cantonal des étrangers de déterminer le total général de la population étrangère sur la base des données fournies par le Registre central des étrangers, les totaux tirés du fichier communal et ceux qui sont retenus par le canton diffèrent de 69 unités, soit une population effective de 12'605 habitants. Cette différence s'explique notamment par le fait que le Registre central des étrangers arrête le chiffre au 31 août de l'année en cours.

## Taxes

### Étrangers

	<b>Permis</b>		
Permis d'établissement C	697		
Permis de séjour B	576		
Permis frontaliers	0		
Courts séjours (permis L)	52		
Refus	1		
Assentiments de travail	1		
Déclarations d'établissement	20		
Requérants d'asile, admissions provisoires et personnes à protéger	21		
Certificats d'hébergement	9		
<b>Total</b>	<b>1'377</b>		
<i>Taxes :</i>	<i>Fr. 96'819.70</i>		
<i>Part communale :</i>	<i>Fr. 29'262.30</i>		

### Divers

Établissement de cartes d'identité	421		
<i>Taxes :</i>	<i>Fr. 25'655.00</i>		
<i>Part communale :</i>	<i>Fr. 11'212.75</i>		

### Émoluments divers

Attestations d'établissement, frais d'inscription, renseignements et frais divers	Fr. 69'945.25		
<i>Part communale :</i>	<i>Fr. 122'474.70</i>		

<b>Total</b>	<b>Fr. 122'474.70</b>		
<i>Part communale :</i>	<i>Fr. 110'420.30</i>		

En 2023, l'Office de la population a répondu à 8'142 sollicitations aux guichets.

Depuis le 13 novembre 2023, les personnes arrivant à La Tour-de-Peilz, déménageant au sein ou quittant la commune peuvent effectuer les démarches administratives de manière électronique grâce à eDéménagementCH.

Cette plateforme offre une interface sécurisée qui permet de transmettre sa demande à la Commune en quelques clics seulement, en remplissant les informations requises et transmettant les documents nécessaires.

Pour de plus amples informations au sujet de l'évolution et des mouvements de population, vous voudrez bien vous référer aux tableaux ci-après.

## Évolution de la population en 2023

Population établie (résidence principale)	2023	Différence
Nationalité suisse		
Hommes	3'222	+ 90
Femmes	4'095	+ 69
Garçons	804	+ 17
Filles	762	+ 16
<b>Total population suisse</b>	<b>8'883</b>	<b>+ 192</b>
Nationalité étrangère		
Hommes	1'474	+ 4
Femmes	1'469	- 10
Garçons	372	- 7
Filles	338	- 14
<b>Total population étrangère</b>	<b>3'653</b>	<b>- 27</b>
<b>Total population établie</b>	<b>12'536</b>	<b>+ 165</b>

## Population non comptée dans la statistique cantonale

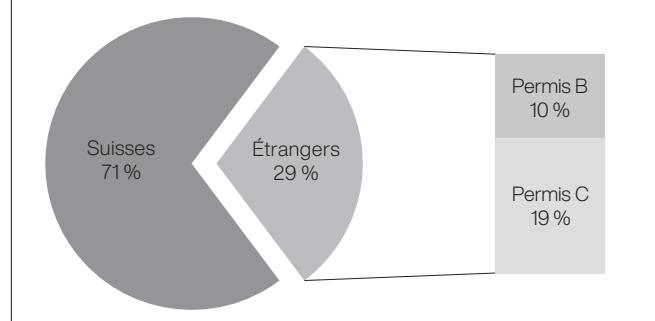
Personnes en séjours (domiciles secondaires)	133	
Permis L (courts séjours)	25	
Frontaliers *	5	
Permis non attribué	25	
Personnes à protéger	84	
<b>Total</b>	<b>272</b>	
<b>Total population enregistrée</b>	<b>12'808</b>	<b>+ 145</b>

\* Personnes de nationalité étrangère domiciliées hors de la Suisse occupant un emploi à La Tour-de-Peilz

## Statistique de la population au 31.12.2023

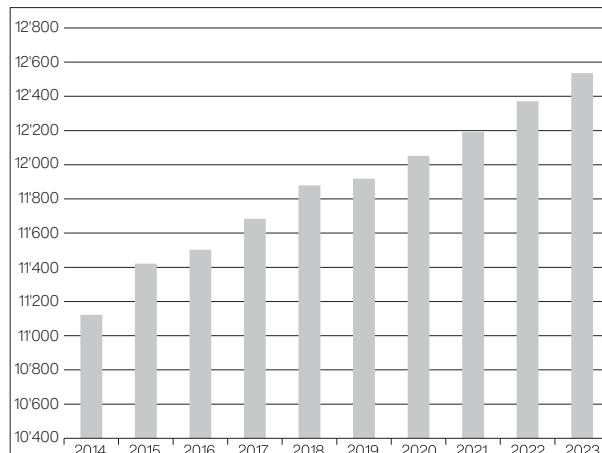
Nombre de ménages : 6'036 / Naissances : 99 / Décès : 93

	Hommes	Femmes	Enfants - de 18 ans		<b>Total</b>
			Garçons	Filles	
Total population suisse	3'222	4'095	804	762	8'883
Total population étrangère	1'474	1'469	372	338	3'653
<b>Total général de la population</b>	<b>4'696</b>	<b>5'564</b>	<b>1'176</b>	<b>1'100</b>	<b>12'536</b>

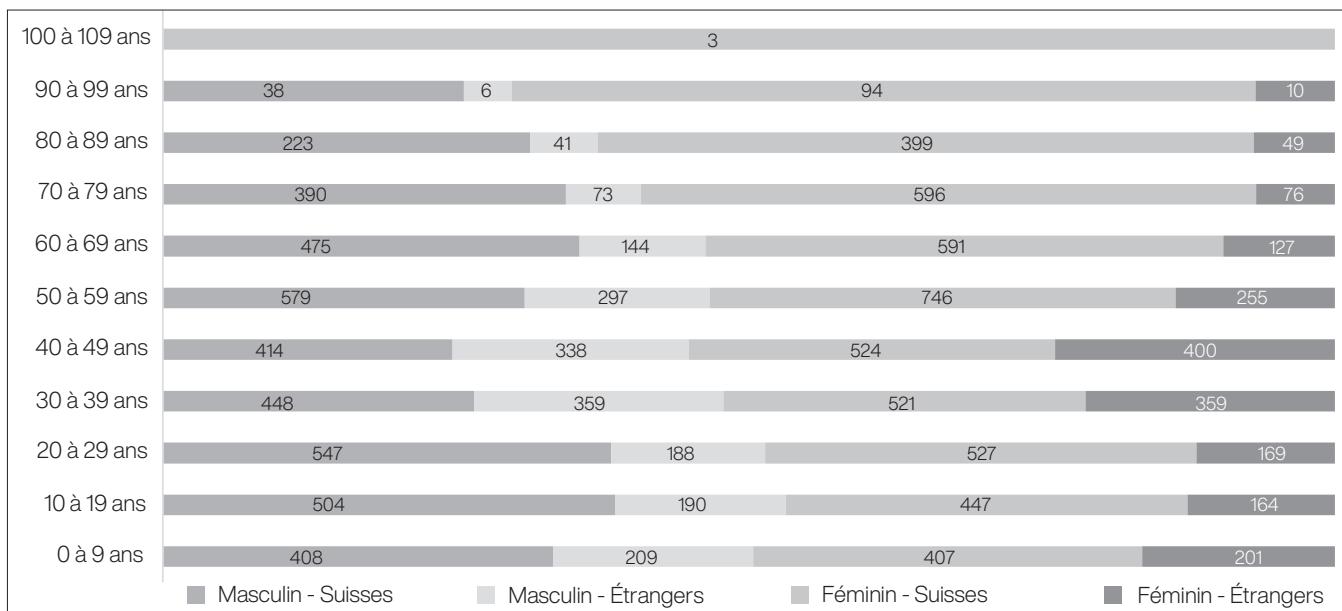


## Évolution de la population établie depuis 2014

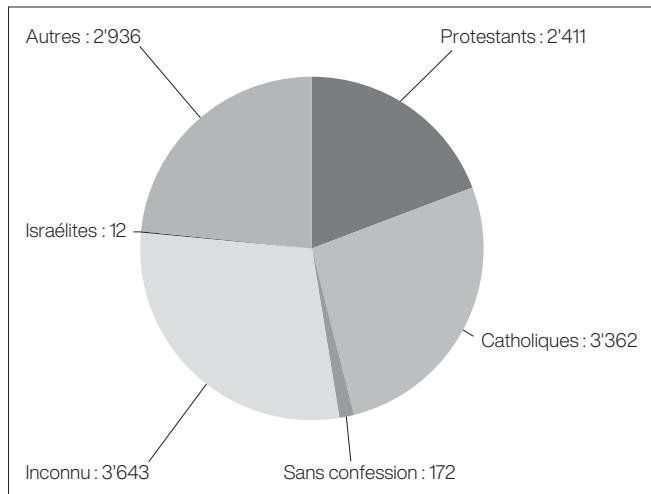
Année	Total global	Total par origine		Évolution annuelle		
		Suisses	Étrangers	Total +/-	Suisses +/-	Étrangers +/-
2014	11'122	7'977	3'145	+ 225	+ 56	+ 169
2015	11'334	8'057	3'277	+ 212	+ 80	+ 132
2016	11'503	8'109	3'394	+ 169	+ 52	+ 117
2017	11'683	8'149	3'534	+ 180	+ 40	+ 140
2018	11'879	8'236	3'643	+ 196	+ 87	+ 109
2019	11'918	8'326	3'592	+ 39	+ 90	- 51
2020	12'052	8'424	3'628	+ 134	+ 98	+ 36
2021	12'191	8'515	3'676	+ 139	+ 91	+ 48
2022	12'371	8'691	3'680	+ 180	+ 176	+ 4
2023	12'536	8'883	3'653	+ 165	+ 192	- 27
Évolution			+ 1'639	+ 962	+ 677	



## Statistique des âges / hommes - femmes



## Répartition par religion



## Mutations enregistrées sur le fichier informatique

Type de mutations	2023	2022	+/-
Arrivées	1'237	1'333	- 96
Naissances	99	109	- 10
Départs	1'482	1'426	+ 56
Décès	93	92	+ 1
Changements d'adresse	613	542	+ 71
Modifications d'état-civil	400	454	- 54
Demande de documents d'identité (cartes d'identité)	492	454	+ 38
Délivrance d'attestations	2'288	2'030	+ 258
Demandes de renseignements	953	1'132	- 179

Ce tableau contient les mutations principales enregistrées pour les personnes inscrites dans le fichier des habitants.

# DOMAINES ET BÂTIMENTS

## BUREAU ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

- 1 chef de service à 100 %
- 1 adjoint au chef de service à 100 %
- 1 chef de projet travaux à 100 %
- 1 cheffe de projet architecte à 60 %
- 1 ingénierie en énergie et environnement à 100 %
- 1 responsable du Secteur gérance et entretien à 80 %
- 1 gestionnaire de dossiers - gérante d'immeubles à 100 %
- 1 assistante administrative à 60 %

## CONCIERGERIE BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES

- 1 chef concierge à 100 %
- 1 adjoint au chef concierge à 100 %
- 14 concierges à 100 %
- 1 menuisier à 100 %
- 1 apprenti agent de propreté en 1<sup>re</sup> année
- 1 apprenti agent d'exploitation en 3<sup>e</sup> année

## SALLE DES REMPARTS

- 1 concierge et responsable technique à 100 %
- 1 concierge à 70 %

## PISCINE DES MOUSQUETAIRES

- 2 gardes-bains à 100 %
- 1 concierge/garde-bain à 100 %

## CONCIERGERIE BÂTIMENTS LOCATIFS ET FUNÉRARIAUM

- 11 concierges pour un total de 171 %

## VIGNES ET VINS

- 1 vigneron-tâcheron à 75 %

## STAGIAIRES ET POSTES À TEMPS PARTIEL SELON BESOINS EFFECTIFS

- plusieurs stagiaires pour un total de 269 jours de travail en collaboration avec le Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP), l'Organisation romande pour la formation et l'intégration professionnelle (ORIF) et l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)
- 1 intendant pour le chalet de Fontanna-David d'en haut

# ADMINISTRATION

Les principales responsabilités du Service sont les suivantes :

- La conduite et l'encadrement des différents secteurs d'activités ;
- La planification, la réalisation et le suivi des projets de construction, de transformation et de rénovation effectués sur le parc immobilier communal ;
- La mise en œuvre et la coordination du développement durable sur le territoire communal ;
- Le suivi et l'optimisation énergétique du parc immobilier communal ;
- La gestion des subventions du fonds pour l'énergie et le développement durable ;
- L'entretien et la conciergerie du patrimoine communal ;
- La gérance du parc immobilier locatif ;
- Le service communal du logement (préavis et autorisations) ;
- La réservation et la location des salles et des autres locaux mis à disposition des sociétés et loués à des tiers ;
- Le suivi de la gérance des établissements de la plage-restaurant de la Maladaire et du bar restaurant « Le Passe-Passe » sur l'esplanade du Château ;
- La gestion administrative des forêts, des alpages, des vignes et du vin.

## Patrimoine communal

En 2022, l'estimation fiscale de la totalité du patrimoine privé communal, administratif et financier, se montait à Fr. 25'284'150.-. Pour 2023, la parcelle de La Faraz a été réévaluée à la baisse (- Fr. 50'000.-) par la Commission d'estimation fiscale des immeubles. L'estimation totale se monte dès lors à Fr. 25'234'150.-.

La surface totale des parcelles privées communales est de 1'918'255 m<sup>2</sup>, soit 191,8 ha.

## Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif est constitué de :

- 17 bâtiments d'utilité publique comprenant, notamment, la Maison de commune, la Maison Hugonin, le Temple, le Château, le bâtiment du Secteur espaces publics ;
- 2 bâtiments de garderies (Croqu'Lune et Yakari) ;
- 3 UAPE (Terreaux, Vassin et Grand-Rue 56) ;
- 8 WC publics dispersés sur le territoire ;
- 12 bâtiments scolaires ;
- 11 bâtiments de sociétés, dont le chalet Les Colombettes à La Comballaz sur la commune d'Ormont-Dessous, géré par l'Amicale des pompiers de La Tour-de-Peilz.

Sur le territoire de la commune de Blonay - Saint-Légier :

- 3 chalets : la Grande Bonavau, Montbrion et Fontanna-David (bas), ainsi que leurs pâturages respectifs mis en contrat de bail à ferme à un amodiataire ;
- 1 chalet : Fontanna-David (haut), disponible en location durant la belle saison ;
- Les parcelles communales (forêts et pâturages) totalisent une surface de 1'589'021 m<sup>2</sup>, soit 159 ha, dont 25.07 ha en réserve naturelle (Folly Mollard).

## Patrimoine financier

Au 31 décembre 2023, le parc immobilier locatif comprend 20 bâtiments comptant 164 logements de 1 à 5 pièces et 3'228 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et administratives, dont :

- 16 immeubles locatifs ;
- 1 immeuble mixte (av. de Béranges 212) ;
- 1 maison individuelle (ch. de Vassin 27) ;
- 1 villa individuelle (av. de Jaman 13) ;
- 1 logement en PPE (av. de Sully 48).

Ainsi que :

- 2 surfaces commerciales en extérieur (terrasses) ;
- 140 places autos et 26 places motos au parking des Mousquetaires ;
- 122 places de parc intérieures et extérieures ainsi que 21 garages sur parcelles locatives ;
- 6 parcelles totalisant 30'505 m<sup>2</sup> de vignes cadastrées ;
- 121 plantages en location pour une surface totale de 2'904 m<sup>2</sup> ;
- Plusieurs parcelles non bâties réparties sur le territoire communal dénommées : places, agricoles, près-champs et forêts.

## Projets de construction

### Collège Courbet

Le début de l'année 2023 a été marqué par une importante inondation dans les locaux sanitaires et la salle de gymnastique du collège découverte à Noël 2022. Après investigations, la fuite a été localisée sur un raccord sanitaire d'une conduite d'alimentation d'eau des douches-vestiaires situées aux sous-sol du bâtiment. Une quantité très importante d'eau s'est infiltrée sur la quasi-totalité du sous-sol du collège. Un assèchement total de la surface a dû être effectué par une entreprise spécialisée, ce qui a nécessité la fermeture de l'exploitation de la salle et ses locaux annexes du 1<sup>er</sup> mai au 26 juin. Les activités ont pu reprendre normalement à la rentrée scolaire. Le financement de l'entier des travaux a été pris en charge par l'assurance de l'entreprise sanitaire. Quelques travaux de finition et d'amélioration suite à la mise en exploitation ont également pu être réalisés en 2023, tels que :

- Pose de stores de protection solaire sur la façade de l'ABCdÉ ;
- Installation de zones de dépôts en sous-sol ;
- Mise en place de vitrines d'informations.

### Collège des Mousquetaires

L'appel d'offre pour l'installation d'une chaufferie à bois afin d'alimenter le réseau de chauffage à distance des collèges a été réalisé entre janvier et mai. Une seule offre a été déposée pour une solution clé en mains à Fr. 2'945'907.- TTC, ce qui représentait une plus-value de près d'un million par rapport au crédit accordé. Cette situation a nécessité une remise en question de la stratégie d'intervention pour l'assainissement énergétique de la centrale de chauffe des Mousquetaires. Le crédit pour la réalisation de la chaufferie à bois des Mousquetaires a été bouclé pour un montant de dépense de Fr. 33'443.60, montant utilisé pour les études préliminaires et l'appel d'offre.

Afin de poursuivre l'assainissement du bâtiment communal consommant le plus d'énergie, une nouvelle demande de crédit d'étude a été déposée par la Municipalité pour un montant de Fr. 232'000.- servant à financer les études pour :

- L'étude et l'appel d'offre pour le remplacement des surfaces vitrées du collège des Mousquetaires ;
- L'étude des autres mesures d'assainissement sur les bâtiments raccordés au réseau, (collège des Marronniers, complexe sportif des Mousquetaires, salle des Remparts) ;
- L'assainissement du réseau de distribution de chaleur, le concept et le dimensionnement des installations pour le raccordement du chauffage à distance (CAD) des Mousquetaires sur le réseau d'eau du lac CAD LAC du Groupe E Celsius ;
- La préparation du préavis du crédit de construction pour la réalisation des points qui précèdent.

### Chemin du Gregnolet

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le Conseil communal a adopté le préavis municipal N° 13/2023 concernant la demande d'un crédit d'étude de Fr. 380'000.- pour la construction d'une garderie de 44 places au chemin du Gregnolet, parcelle N° 1116.



Le projet a été approuvé par la Commission consultative d'urbanisme moyennant quelques remarques concernant la mise en œuvre d'accompagnement pour la mobilité. Sauf imprévus, la mise à l'enquête et l'appel d'offre en entreprise totale pour la construction auront lieu en 2024 et les travaux seront réalisés en 2025.

### Aménagement des pavillons de la rue du Collège pour l'accueil parascolaire

Dans sa séance du 7 décembre 2022, le Conseil communal a adopté le préavis municipal 23/2022 pour une demande de crédit de Fr. 179'000.- afin de financer l'aménagement des pavillons sis rue du Collège destinés à la création de 54 places supplémentaires pour l'accueil parascolaire. Les travaux de transformation et réaménagement des locaux ont été réalisés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023 permettant ainsi une mise à disposition à la rentrée d'août.

Crédit de construction : \_\_\_\_\_ Fr. 179'000.-

### Pavillon « Courbet Village »

Pour permettre la démolition et la construction du nouveau collège Courbet, la Commune avait fait l'acquisition d'un bâtiment pavillonnaire de 12 classes qui avait été implanté sur la partie ouest de la place des Terreaux. Ces pavillons étaient vacants depuis la mise en service du collège Courbet.

Suite à un feu qui a détruit la façade d'une école primaire de Vernier (GE) dans la nuit du 4 au 5 juillet 2023, endommageant gravement 19 classes, la Municipalité a proposé à son homologue verniolane les pavillons qui étaient disponibles de suite. Après une visite, la Commune de Vernier a accepté l'offre de reprise pour un montant de Fr. 300'000.- Les pavillons ont été démontés, acheminés et remontés à Vernier en moins d'un mois, à temps pour

la rentrée des classes d'août 2023. Les installations de raccordements électriques ont été démontées et la place des Terreaux a été remise en état pour un montant de Fr. 36'726.-. Le résultat net de la vente, soit Fr. 263'274.- est imputé au compte N° 501.4359.00 « Bâtiments scolaires - ventes et prestations diverses ».

## Projets de rénovation

### Restauration du Château et Musée suisse du jeu

Pour répondre à la motion Pasche & Ballestra « Un château pour toutes et tous », la Municipalité a organisé une démarche participative publique afin de mieux connaître les attentes et besoins de la population et présenter les différentes options pour la rénovation et transformation du Château.

Le samedi 30 septembre, plus de 110 personnes se sont retrouvées à l'Aula du collège Courbet pour participer aux réflexions sur l'avenir du Château. Après analyse de la démarche et des différents éléments exprimés, la restitution des points abordés a été présentée le 7 décembre. À l'issue de la démarche, certaines pistes se sont précisées. Il s'agit maintenant de redéfinir soigneusement le programme et relancer le projet de rénovation et transformation de l'édifice sur des bases consolidées.

Une réponse à la motion est prévue durant le premier semestre 2024.

### Restauration de certains murs d'enceinte du Château

Dans sa séance du 22 mars, le Conseil communal a adopté le préavis municipal urgent N° 2/2023 concernant la demande d'un crédit de construction de Fr. 483'000.- destiné à l'entretien et la rénovation du mur de soutènement nord et des murs de courtines du Château. En raison des nombreuses altérations, érosion des crépis et du mortier de montage, la dislocation des moellons et de la colonisation par la végétation invasive, le mur de contrescarpe s'est partiellement effondré et des chutes de pierres ont été constatées depuis les murs de courtines. Une intervention globale s'est avérée urgente pour éviter des accidents dans les abords. La dépose des échafaudages de travail s'est faite à l'automne 2023.



Au mois de novembre, la livraison de béton par un camion dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de jeux dans le périmètre du Château a entraîné l'affaissement d'un autre pan de mur en dessous de la tour nord-est.



Le cas est déclaré à l'assurance de l'entreprise concernée, les expertises sont en cours et les travaux de remise en état sont prévu dès le printemps 2024.

### Maison Charlemagne

Suite au départ des classes du collège Charlemagne dans le collège Courbet, il est prévu que cette ancienne bâtie accueille l'ensemble du Service famille, jeunesse, sport et culture (SFJSC) sous un même toit.

Cette solution permettra de libérer d'autres locaux dans les bâtiments de la rue des Terreaux 5, un appartement à Grand-Rue 50 et les locaux actuels du SFJSC au 1<sup>er</sup> étage de la Maison de commune. La libération de ces espaces offrira de nouvelles opportunités pour répondre à d'autres besoins. De plus et non des moindres, ce projet permettra de rénover et réhabiliter cet ancien bâtiment de 1841 classé au recensement architectural en note 3, apportant ainsi une unité dans un espace urbain intégrant la Maison de commune et le Temple dont les rénovations sont récentes.

Afin de développer un avant-projet, un crédit d'étude a été octroyé par la Municipalité. Celui-ci sera intégré dans le préavis municipal pour une demande de crédit de construction global. Ce projet est développé et suivi avec des ressources internes.

## Installations techniques

### Remplacement des tubes fluorescents

Suite à l'adoption de la nouvelle directive RoHS (en anglais : Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic Equipment) : les tubes fluorescents linéaires T8 (tubes néons) ne seront plus disponibles à la vente dès le 31 août 2025. Ils doivent être remplacés par de nouvelles sources LED. Afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de remplacer l'intégralité des luminaires concernés, en particulier

ceux des salles de classes. À cet effet, un mandat a été attribué à un bureau spécialisé afin d'élaborer un concept d'éclairage, de définir le type de luminaires, d'élaborer les plans et optimiser l'éclairement des salles et enfin d'estimer le coût de l'opération. Un préavis pour une demande de crédit sera déposé auprès du Conseil communal en 2024.

### Terrain de football de Bel-Air

Dans sa séance du 5 mai 2021, le Conseil communal a adopté le préavis municipal N° 7/2021 concernant la demande de crédit de Fr. 314'000.- pour l'implantation, la pose et raccordement de 6 mâts d'éclairage du terrain de football. Après adjudication les travaux ont débuté le 17 janvier pour se terminer fin mars 2022. Le terrain et son équipement ont été homologués le 7 avril par l'Association Suisse de Football (ASF). Le décompte final des travaux a été déposé en mai 2023.

Crédit de construction : \_\_\_\_\_ Fr. 314'000.-  
Coût des travaux exécutés : \_\_\_\_\_ Fr. 220'727.90  
Subventions accordées  
par le Fonds du sport vaudois : \_\_\_\_\_ Fr. 43'900.-  
Coût net du projet subventions déduites : \_\_\_\_\_ Fr. 176'827.90  
Solde non dépensé : \_\_\_\_\_ Fr. 137'172.10

### Assainissement énergétique des bâtiments locatifs

Dans sa séance du 7 décembre 2022, le Conseil communal a adopté le préavis municipal N° 22/2022 concernant la demande d'un crédit cadre de Fr. 9'680'000.- pour accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique et technique des immeubles du parc locatif communal, qui répondait à la motion de M. Philippe Eugster (PLR) « Accélérons les travaux d'assainissement énergétique du parc immobilier communal ». Ce chapitre détaille les travaux entrepris dans le cadre de ce préavis. Ces projets sont principalement traités avec des ressources internes au service. Une architecte a été engagée à cet effet. Ce poste est financé par le biais du crédit du préavis.

### Avenue des Baumes 22-24 et chemin de Béranges 74 - raccordement au réseau CAD

Les travaux de raccordement au réseau CAD au Groupe E pour les immeubles locatifs Baumes 22-24 et Béranges 74 ont été adjugés. Ceux-ci seront entrepris dans le courant du deuxième semestre 2024.

### Avenue des Baumes 22-24 et chemin de Béranges 74 - installation de panneaux photovoltaïques

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2022, le Conseil communal a adopté le préavis municipal N° 12/2023 concernant la demande d'un crédit de Fr. 260'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des trois immeubles locatifs. Les travaux ont été

adjudgés. L'installation et le raccordement sont prévus courant été 2024. Ces travaux sont financés par le Fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable (FEDD).

### Chemin de Béranges 51

Une étude a été réalisée sur ce bâtiment pour le renforcement de l'isolation des façades, le remplacement de toutes les fenêtres, la réfection de la toiture avec l'installation de panneaux photovoltaïques, l'agrandissement des balcons et le remplacement de la chaudière à mazout par un raccordement sur le réseau CAD du lac au Groupe E. Un dossier d'enquête a été préparé pour être et transmis au Service de l'urbanisme et des travaux publics pour mise à l'enquête.

### Acquisition, ventes, servitudes

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPPL) le 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'art. 31 et suivants, les communes bénéficient d'un droit de préemption pour leur permettre d'acquérir en priorité un bien-fonds mis en vente et affecté en zone à bâtir légalisée.

En 2023, 12 dossiers ont été traités pour lesquels il a été décidé de renoncer au droit de préemption. En effet, de nombreux dossiers concernaient des ventes de villas ou d'autres biens dont l'incidence foncière ne permettait pas de construire des logements à loyer abordable.

### Développement durable

Plusieurs études spécifiques sont en cours dans les domaines suivants :

- Bâtiments et énergie pour les assainissements énergétiques des enveloppes thermiques, le remplacement de vecteurs énergétiques et l'optimisation des consommations ;
- Installations photovoltaïques pour l'installation de nouvelles réalisations sur le parc immobilier communal.

Les résultats sont intégrés dans les préavis municipaux concernés ou font l'objet de rapports spécifiques.

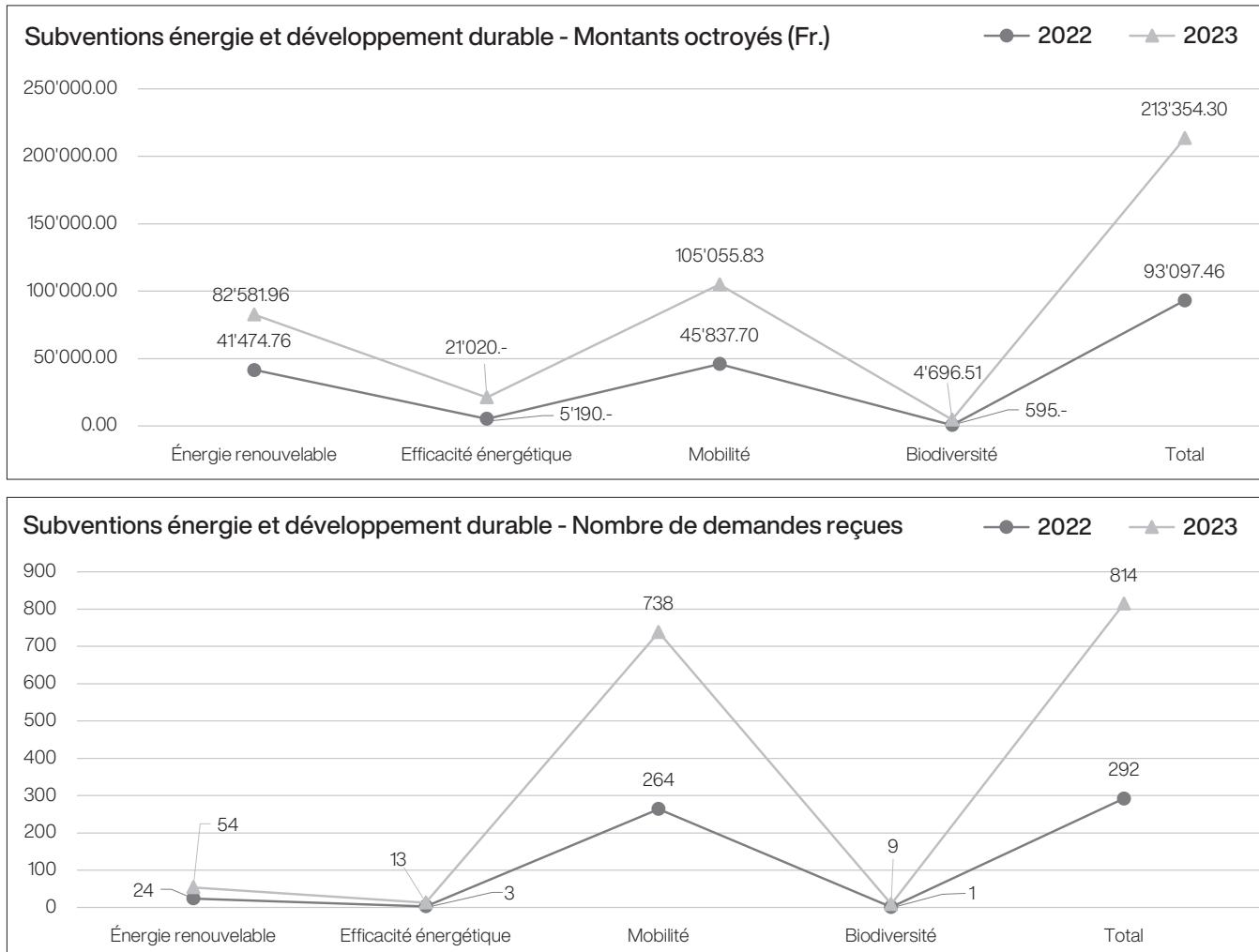
### Programme de subventions communales liées à l'énergie et au développement durable

Depuis le 30 mars 2022, un programme de subventions communales en faveur des économies d'énergies, des énergies renouvelables, de la mobilité douce et la promotion de la biodiversité est entré en vigueur. Il contient 4 volets. Le tableau ci-après illustre le nombre de demandes de subventions reçues et les montants octroyés en 2022. Rappelons que chaque dossier fait l'objet d'un contrôle approfondi avant l'octroi d'une subvention.

À cet effet, un montant de Fr. 250'000.-/année est prévu dans le budget de fonctionnement communal.

En mars 2023, une information relative au programme de subvention a été envoyée à l'ensemble de la population. Cette communication s'est révélée efficace, le nombre de demandes reçues ayant triplé, entraînant une forte augmentation du montant octroyé. Parmi les actions subventionnées, la mobilité a rencontré un succès remarquable,

provoquant même un dépassement du montant prévu pour cette mesure, soit Fr. 60'000.-. La Municipalité a néanmoins décidé de maintenir l'octroi de l'aide communale pour la mobilité étant donné que le montant global prévu pour le programme de subvention, soit Fr. 300'000.-, n'a pas été atteint.



### Sondage auprès des propriétaires

La Commune a mené une enquête visant à identifier les obstacles aux travaux énergétiques auprès des propriétaires de logements à La Tour-de-Peilz. L'analyse des 441 réponses obtenues met en évidence des problèmes tels que les coûts élevés, la méconnaissance des incitations disponibles et l'absence de conseils énergétiques personnalisés. Les résultats montrent également un intérêt significatif pour des incitations financières et des programmes de subventions, ainsi que des préférences diversifiées en matière d'accompagnement technique. En réponse à ces conclusions, des actions ciblées seront proposées en 2024, telles que des campagnes de sensibilisation, des programmes éducatifs, des incitations financières et un soutien technique. L'objectif est d'encourager les propriétaires à entreprendre des rénovations énergétiques, soulignant le rôle crucial de la Commune dans la promotion des énergies renouvelables et de la transition vers des systèmes de chauffage plus écolo-

giques. Ces mesures sont considérées comme essentielles pour réduire l'empreinte carbone de la Commune et améliorer la qualité de vie des résidents.

### Plan climat

Afin de répondre aux postulats de Mme G. Pasche et consorts « Un plan climat pour répondre à l'urgence climatique » et « Déclarer l'urgence climatique et agir à La Tour-de-Peilz » de M. N. Bastard, la Municipalité travaille sur l'élaboration d'un plan climat pour La Tour-de-Peilz.

Le plan climat devra répondre aux deux enjeux majeurs suivants :

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire communal ou engendrées à l'extérieur ;
2. Adaptation des infrastructures, des aménagements extérieurs et des usages pour faire face aux changements climatiques.

Pour cela la Municipalité a fixé sept objectifs thématiques :

1. **Bâtiments en construction** - Réduire de 50 % la consommation énergétique des bâtiments et supprimer les chauffages à énergies fossiles d'ici 2040.
2. **Energie électrique** - Couvrir 30 % des besoins totaux en électricité consommés sur le territoire communal avec des énergies renouvelables endogènes d'ici 2035.
3. **Eau** - Réduire de 30 % la consommation d'eau potable d'ici 2035.
4. **Déchets** - Réduire de 30 % le poids total des déchets d'ici 2035.
5. **Mobilité** - Réduire de 50 % les émissions de Gaz à effet de serre (GES) et la consommation d'énergie pour la mobilité d'ici 2035.
6. **Biodiversité** - Augmenter de 30 % le taux de couverture arborée (canopée) et d'un kilomètre les haies vives, d'ici 2035.
7. **Alimentation** - Diminuer l'empreinte écologique de l'alimentation d'ici 2025.

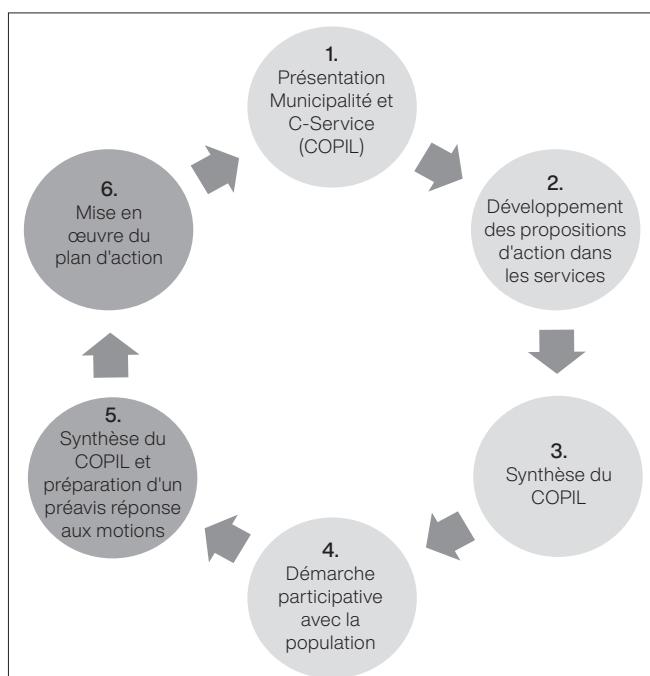
Les objectifs transversaux que sont l'exemplarité de la Commune ainsi que la communication, la sensibilisation et la formation accompagneront chacun des objectifs précités.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'implication des résidents et des entreprises sises sur la commune est essentielle.

Pour cela, une large consultation a été organisée et la population a été invitée à proposer des actions dans le cadre d'un après-midi de travail participatif qui a été organisée le 11 novembre 2023 à l'Aula du collège Courbet.

De nombreuses initiatives et propositions ont ainsi été récoltées. Une synthèse et un plan d'actions seront présentés à la population au printemps 2024.

Le processus se veut participatif tant au sein de l'administration que via la population.



Les étapes de la mise en place du plan climat avec en gris clair les étapes réalisées à ce jour.

## Décarbonation des communes romandes

La Commune de Belmont-sur-Lausanne, la Ville de Pully et Romande Énergie ont signé une convention de partenariat pour la co-création de solutions de décarbonation des communes romandes. L'objectif est de partager les savoirs, les expériences et les solutions, ainsi que mutualiser les coûts de développement de solutions communes. La Tour-de-Peilz participe à ce partenariat depuis 2022 étant précisé que les engagements financiers sont liés aux projets spécifiques et n'engagent que ceux qui le souhaitent une fois les sujets présentés dans les détails.

Dans le cadre de cette collaboration, les communes ont organisé plusieurs ateliers afin de définir des projets communs intercommunaux. Le fruit de ces ateliers a mis en évidence deux projets concrets. Le premier concerne la création d'une vidéothèque intercommunale pour mettre à disposition des citoyens des vidéos ludiques et informatives en matière d'énergie. L'objectif fixé est de mettre la plateforme de diffusion en ligne dans le courant du deuxième semestre 2024.

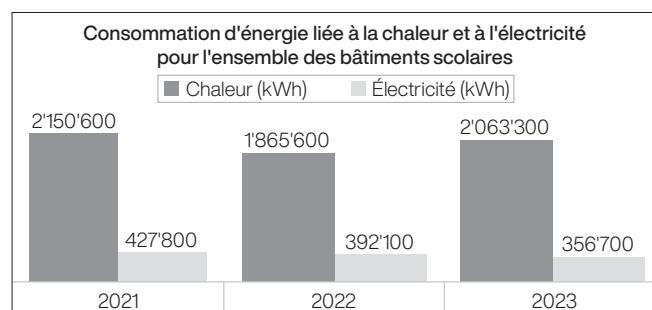
Le deuxième projet concerne l'accompagnement de l'organisation d'un appel d'offres groupé pour la réalisation d'installations photovoltaïques sur des bâtiments privés. Le début du projet est prévu pour mai 2024 et le terme pour fin septembre 2024.

## Suivi énergétique dans les bâtiments communaux

Le portail Energo-tools permet un suivi énergétique attentif des bâtiments communaux. Initialement déployé en 2021 pour les bâtiments administratifs, il a été étendu un an plus tard aux bâtiments locatifs. Ce suivi joue un rôle essentiel dans l'identification des potentiels d'optimisation énergétique et la mise en place des actions adéquates pour réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux.

## Suivi et optimisation énergétique - bâtiments scolaires

Le graphique ci-dessous illustre la consommation liée à la chaleur et à l'électricité des bâtiments scolaires au cours de trois dernières années. Les données englobent la consommation des collèges des Mousquetaires, Courbet, Charlemagne, Cadet-Rousselle, le collège et la salle de gym des Marronniers, le collège et le pavillon Bel-Air, le pavillon Vassin et le pavillon de Béranges.

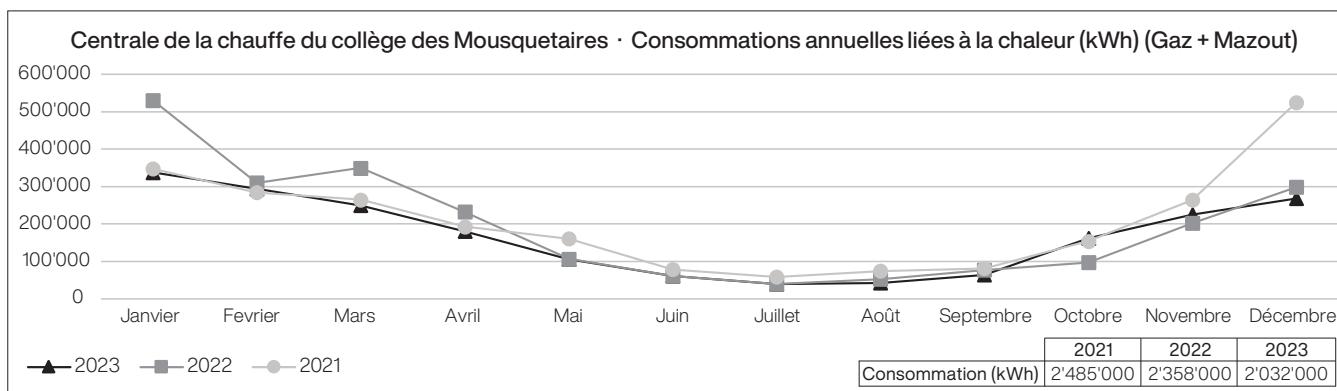


L'augmentation de la consommation liée à la chaleur et à l'électricité résulte de la mise en exploitation du nouveau collège Courbet.

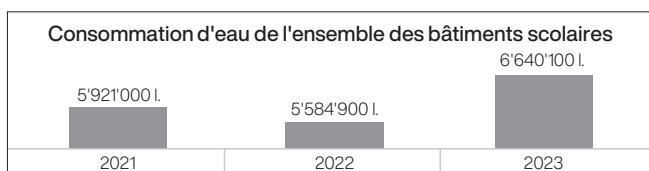
Il convient de souligner que la mise en place d'une régulation, d'une optimisation ainsi que la sensibilisation des concierges des bâtiments scolaires en matière d'énergie ont permis une baisse générale de la consommation en 2022 et 2023 par rapport à 2021, l'année de la mise en place de l'outil Energo. Le graphique ci-dessous illustre, par exemple, les consommations annuelles de chaleur de la centrale de chauffe du collège des Mousquetaires au cours des trois dernières années. Cette importante centrale, répond aux besoins de chaleur de plusieurs bâtiments, à savoir le collège des

Mousquetaires, le collège et la salle de gym des Maronniers, la salle des Remparts, le complexe sportif des Mousquetaires ainsi que le nouveau collège Courbet.

La consommation liée à la chaleur des bâtiments raccordés sur la centrale du collège des Mousquetaires a baissé d'environ 14 % grâce à une optimisation énergétique au travers de corrections de courbes de chauffe des différents groupes ainsi que l'arrêt de production chaleur pendant les vacances estivales.

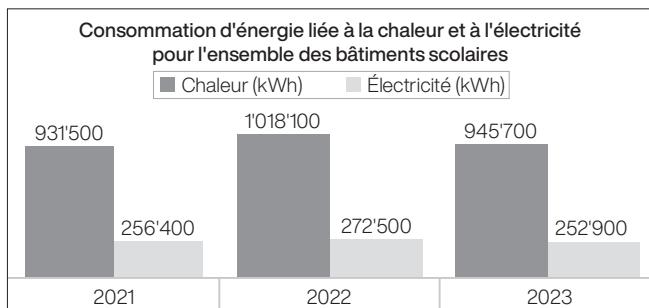


Le graphique ci-dessous illustre la consommation liée à la consommation d'eau des bâtiments scolaires au cours de trois dernières années. Il montre une augmentation de la consommation d'eau en 2023 dans les bâtiments scolaires. Celle-ci provient de la consommation d'eau du collège Courbet pour couvrir d'une part les besoins sanitaires de la salle de sport triple équipée de vestiaires et de douches et d'autre part l'arrosage important des plantations récentes en raison de la canicule.



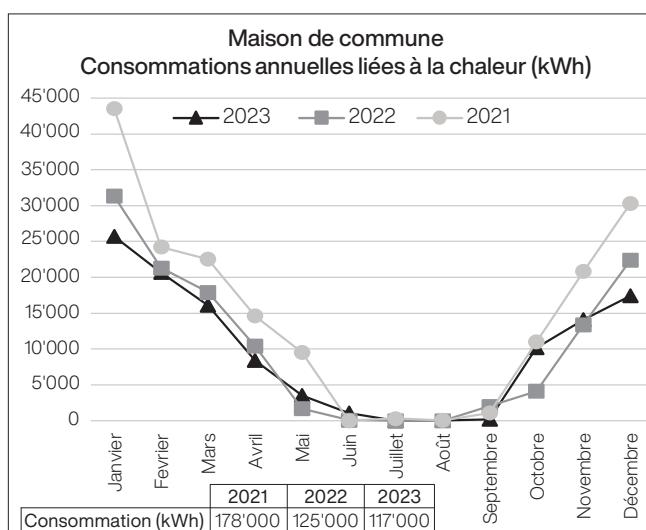
### Suivi et optimisation énergétique - bâtiments publics

Le graphique ci-dessous illustre la consommation liée à la chaleur et à l'électricité des bâtiments publics au cours de trois dernières années. Les données englobent la consommation de la Maison de commune, la Maison Hugonin, la salle des Remparts et le bâtiment de Béranges 111 et ses serres horticoles.



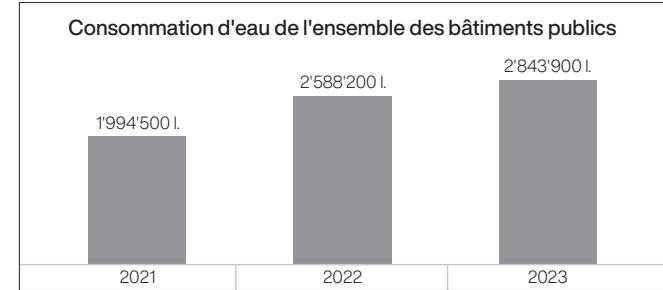
La baisse de consommation en 2023 est le résultat d'une régulation affinée du système de chauffage dans les bâtiments précités, mais également du fait que cette année fut plus chaude que la précédente.

Le graphique ci-dessous illustre la consommation du chauffage de la Maison de commune au cours des trois dernières années.



La consommation liée au chauffage de la Maison de commune a diminué d'environ 30 % en 2022 et d'environ 35 % en 2023 par rapport à l'année 2021, année de référence de la mise en place du programme d'optimisation énergétique. Cette baisse de consommation résulte d'une réduction de la température de chauffage pendant les nuits, les week-ends et les vacances de Noël, ainsi que de la correction des courbes de chauffe des différents groupes de chauffage.

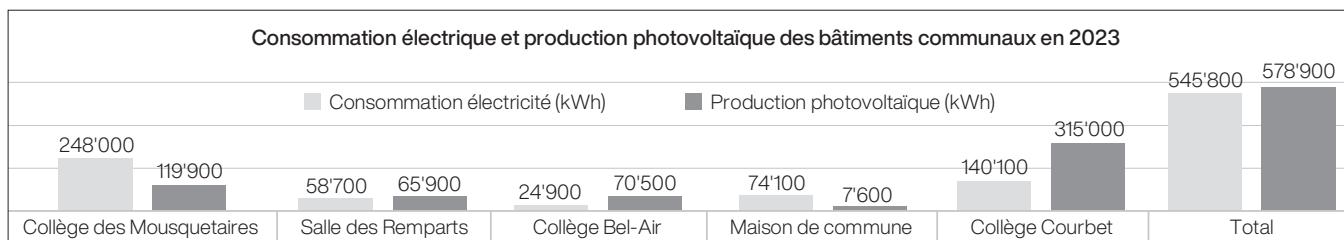
Le graphique ci-contre illustre la consommation liée à la consommation d'eau des bâtiments publics au cours de trois dernières années. Il met en évidence une augmentation de la consommation d'eau dans les bâtiments publics. Cette hausse est observée de manière générale dans tous les bâtiments. Elle est principalement liée à une année plus chaude que la précédente, ce qui augmente la consommation d'eau en général.



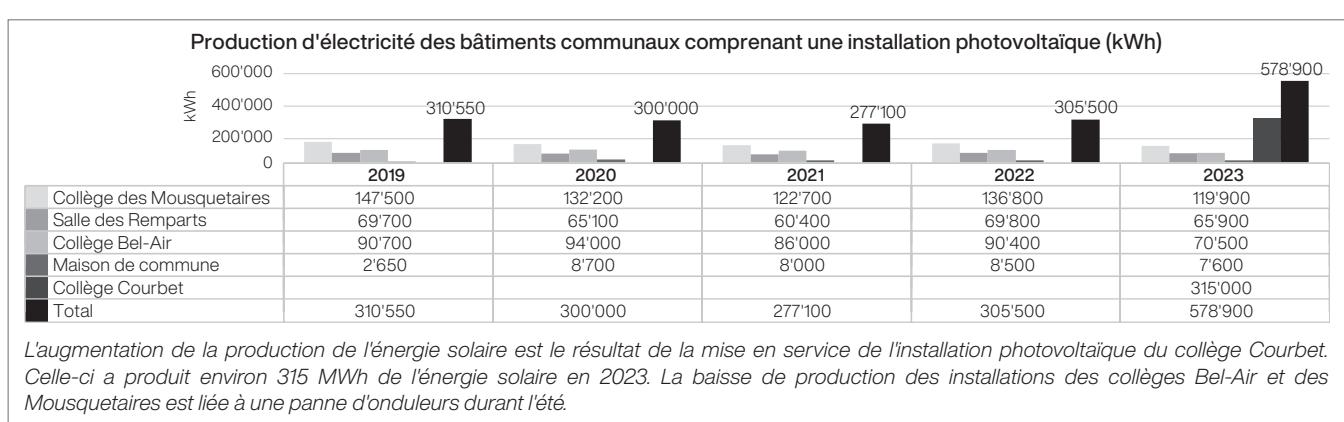
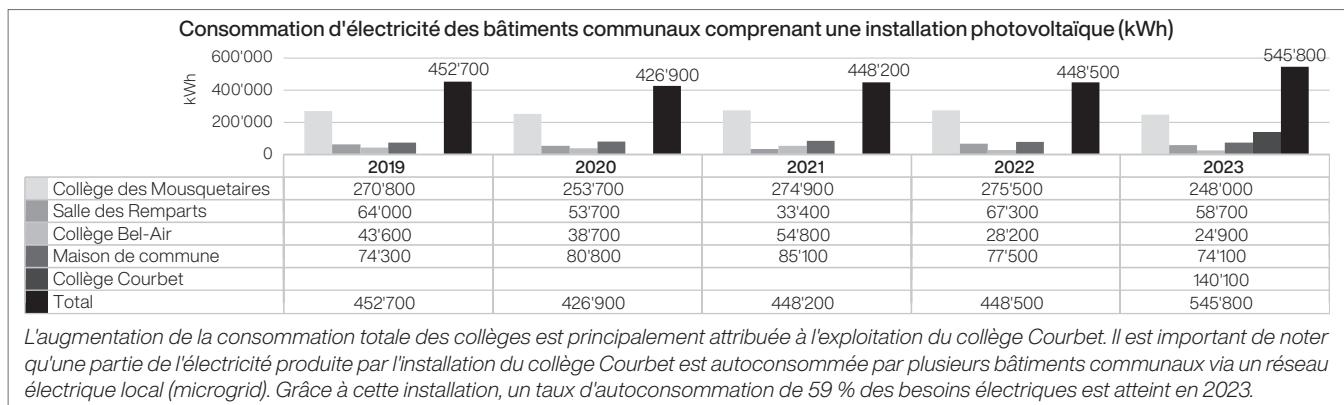
## Installations photovoltaïques

À ce jour, cinq bâtiments communaux sont équipés d'une installation photovoltaïque en toiture. Il s'agit de la Maison de commune, de la salle des Remparts et des collèges des Mousquetaires, Bel-Air et Courbet.

Le graphique ci-dessous illustre la consommation électrique et la production solaire des bâtiments communaux équipés d'une installation photovoltaïque en 2023. Il montre que la production et la consommation des bâtiments équipés d'une installation photovoltaïque sont équilibrées. Dans l'ensemble, les installations ont généré environ 580 MWh d'électricité, ce qui équivaut à la consommation électrique de 165 ménages.



Les graphiques ci-dessous illustrent respectivement la consommation électrique et la production solaire des bâtiments communaux possédant une installation photovoltaïque au cours des cinq dernières années.



## Bourses aux vélos

Le 9 septembre 2023 a eu lieu la traditionnelle bourse aux vélos organisée par l'ATE et Pro vélo Riviera sous le préau du collège des Mousquetaires.

# GÉRANCE, ENTRETIEN, CONCIERGERIE

## Gérance des immeubles locatifs

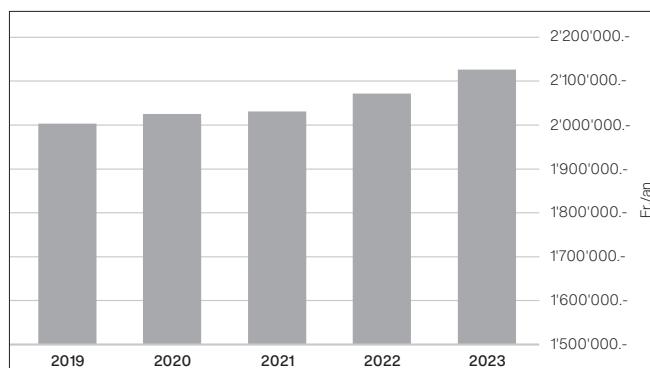
La gérance assure la gestion des immeubles du patrimoine financier, soit :

- La représentation du propriétaire dans ses rapports avec les locataires et les tiers ;
- La surveillance générale des objets ;
- La proposition de travaux d'entretien lors du changement de locataires ;
- La collaboration dans le cadre des rénovations énergétiques des bâtiments ;
- La gestion et le contrôle de l'encaissement des loyers ;
- Le paiement des factures ;
- La tenue des comptes des immeubles ;
- L'établissement des décomptes de chauffage ;
- La revalorisation de l'état locatif lorsque la situation le permet ;
- Les démarches en vue de la relocation d'appartements suite à une résiliation ;
- L'établissement des baux à loyer, notifications, avenants, conventions, etc. ;
- L'établissement des états des lieux d'entrées et de sorties ;
- La représentation du propriétaire auprès des instances judiciaires ;
- La gestion du personnel de conciergerie des immeubles ;
- La gestion des sinistres.

## Évolution des loyers

Pour 2023, 15 dossiers ont été traités pour des résiliations/relocations d'appartements et 23 pour des places de parc. Le revenu locatif poursuit sa progression avec la même tendance que les années précédentes. Ce tournus important a passablement chargé le Secteur gérance et entretien, mais les appartements ont rapidement trouvé preneur, laissant peu de vacances.

### Évolution des loyers encaissés ces cinq dernières années



L'évolution de l'encaissement des loyers annuels est satisfaisante compte-tenu des rénovations effectuées dans les appartements avant relocation et des adaptations des loyers qui sont maintenus conformes ou en dessous des loyers considérés comme loyers abordables.

## Entretien des bâtiments et des infrastructures

Le Secteur technique assure l'entretien et le bon fonctionnement de l'ensemble du patrimoine bâti. Au cours de l'année 2023, des travaux d'entretien courant dans les bâtiments administratifs, culturels, d'utilité publique, scolaires, de sociétés sportives ou les chalets d'alpage ont été effectués. Le suivi des travaux relatifs aux contrôles obligatoires concernant l'Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT) est assuré par le Secteur. Des travaux de réparations faisant suite à des actes de vandalisme ont également été réalisés. Différentes études, travaux de transformation, de rénovation et d'amélioration ont été devisés, planifiés, exécutés et contrôlés dans le cadre du budget ordinaire. Un aperçu de quelques travaux conduits par le Secteur technique est résumé ci-dessous.

## Bâtiments administratifs

### Salle des Remparts

- Le matériel et l'équipement pour la technique de son et lumière de la salle datant de la transformation du bâtiment en 2007, il est remplacé progressivement. Cette année, des haut-parleurs, des amplificateurs et des projecteurs LED ont été achetés afin de moderniser l'installation.

### Temple

- Travaux de réfection des peintures des pieds de façade de l'édifice côté entrée principale et couvert.

## Bâtiments scolaires

### Collège des Marronniers

- L'association Ludo La Tour et la Bibliothèque communale qui se trouvaient aux sous-sol du collège des Marronniers ont pris place au rez-de-chaussée du nouveau collège Courbet sous l'identité de l'ABCDé. Ce déménagement a libéré une grande partie des locaux au rez inférieur du collège des Marronniers permettant d'y accueillir la bibliothèque scolaire et les associations Français en jeu et Lire & écrire. Les travaux d'aménagements se sont déroulés au deuxième trimestre 2023 afin que les locaux puissent être opérationnels à la rentrée scolaire 2023. Ces rocades ont permis d'une part de créer une nouvelle salle de classe dans le bâtiment des Mousquetaires et d'autre part de finir de libérer le collège Charlemagne en prévision de travaux de rénovation planifiés à l'automne 2024.

### Complexe sportif des Mousquetaires

- À intervalle régulier, chaque deux ans, un contrôle de sécurité de l'ensemble des engins de sport des 4 salles de gymnastiques (Mousquetaires, Marronniers, Courbet et Bel-Air) est effectué. En 2023, il a été nécessaire de remplacer plusieurs engins fixes et mobiles dans la salle des Mousquetaires.

## Bâtiments locatifs

### Avenue de Clos-d'Aubonne 1

- Appt 4 pces - 3<sup>e</sup> étage : Remplacement du carrelage de sol de la cuisine.
- Appt 4 pces - 4<sup>e</sup> étage : Réfection complète du logement comprenant le remplacement de l'agencement de cuisine par de nouveaux appareils, la réfection des parquets et des peintures du logement.

### Grand-Rue 56

- Appt 3 pces - 1<sup>er</sup> étage : Réfection partielle des peintures du logement.

### Chemin de Béranges 74

- Curage des conduites d'eaux claires du bâtiment.
- Appt 4 pces - 1<sup>er</sup> étage : Remplacement du lino de sol du hall d'entrée.
- Appt 4 pces - 3<sup>e</sup> étage : Réfection partielle des peintures du logement.

### Avenue des Baumes 22

- Nettoyage de l'ensemble des conduits de ventilation.
- Appt 4.5 pces - rez : Remplacement de la toile de tente de balcon.
- Appt 1 pce - 2<sup>e</sup> étage : Réfection partielle de la douche.

### Avenue des Baumes 24

- Nettoyage de l'ensemble des conduits de ventilation.
- Appt 3 pces - rez : Réfection partielle des peintures et des parquets du logement.
- Appt 4.5 pces - 2<sup>e</sup> : Remplacement du revêtement de sol du hall d'entrée.
- Appt 4.5 pces - 3<sup>e</sup> étage : Réfection partielle des peintures et des parquets du logement.

### Avenue de Traménaz 24

- Remplacement du vase d'expansion.

### Avenue de la Perrausaz 2

- Appt 2.5 pces - 2<sup>e</sup> étage : Réfection partielle des peintures du logement.

### Chemin de Gérénaz 7

- Appt 2 pces - 2<sup>e</sup> étage : Réfection partielle des peintures et des parquets

### Garages avenue de Traménaz/avenue de la Paix

- Contrôle OIBT électriques des garages et mise en conformité des installations.

### Rue du Château 24

- Remplacement du ventilateur de toiture et de sa commande.

## Rue du Léman 7

- Escale - rez : Remplacement du climatiseur de la grande salle.
- Appt 2 pces - 2<sup>e</sup> étage : Remplacement de 3 fenêtres du logement.

## Parking des Mousquetaires

En 2023, 23 locataires ont résilié leur contrat de location. 33 nouveaux contrats ont été établis.

## Maladaire

Compte tenu de la situation économique actuelle avec la hausse significative des prix des produits et marchandises et le taux de TVA qui passe de 7.7 % à 8.1 % en 2024, les tarifs de location des places du camping de la plage de la Maladaire ont été adaptés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Bar restaurant Le Passe-Passe

Pour la deuxième année consécutive, la saison 2023 du bar restaurant Le Passe-Passe, situé sur l'esplanade du Château, a donné satisfaction à son exploitant. Aucun problème n'a été relevé par la Commune durant l'année.

## Chalets d'alpage

Pas de travaux cette année.

## Menuiserie

En 2023, le menuisier communal a effectué de multiples travaux de réfection et de transformation sur l'ensemble du parc immobilier communal comme la réparation et la construction de mobilier de bureau, la révision de portes, armoires et agencements de cuisine de logements vacants ou non, la réparation d'éléments de menuiserie endommagés suite à des actes de vandalisme, etc.

## Conciergerie

Durant l'année, le Secteur conciergerie a assuré les travaux d'entretien et de nettoyages de l'ensemble des bâtiments administratifs et scolaires, en collaborant étroitement avec la direction des écoles pour les déménagements de classes et/ou mobilier ainsi que l'organisation des à fonds en périodes de vacances scolaires.

Le Secteur conciergerie a également assuré le suivi de la formation des apprentis agent de propreté et agent d'exploitation. Le suivi scolaire et pédagogique est assuré par l'adjoint du chef de service.

## Réceptions et manifestations

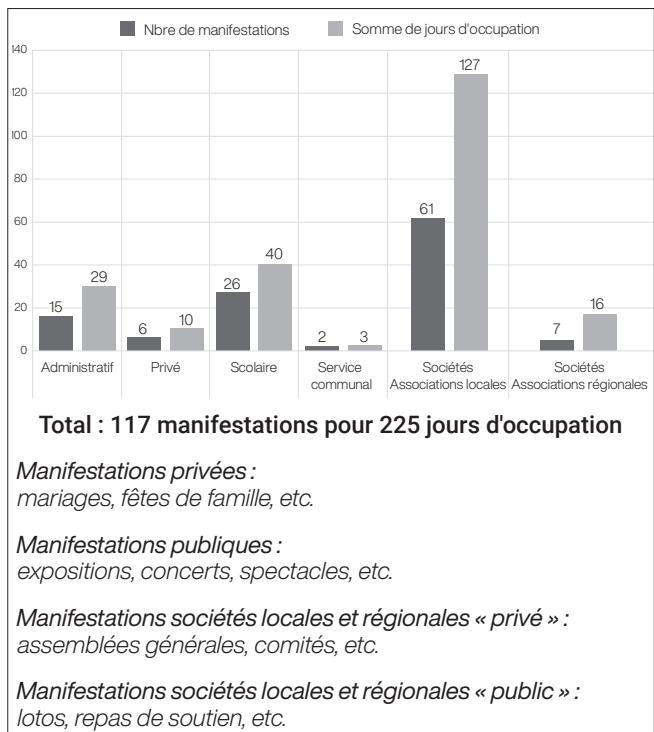
52 réceptions ont été organisées par la Commune en 2023 (39 en 2019, 9 en 2020 et 16 en 2021, 41 en 2022). Les réceptions se sont déroulées sur les sites de la Maison Hugonin, de la salle des Remparts, du caveau Lè Vgnolan, du carnotzet communal et du réfectoire du collège des Mousquetaires.

## Location des salles communales

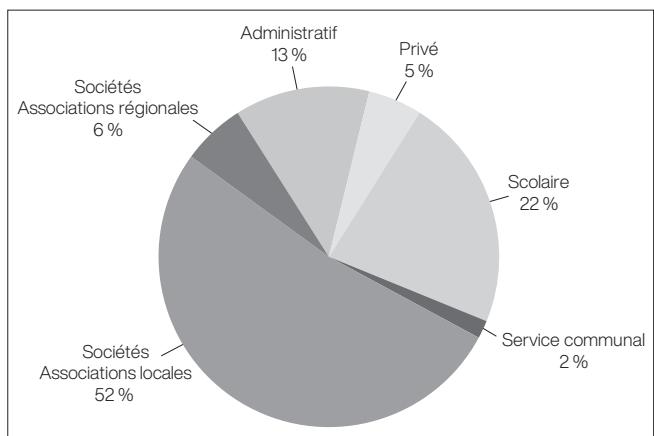
Au cours de l'année écoulée, les locaux suivants ont été mis à disposition pour des manifestations publiques et privées, des séances, etc. Pour les utilisations des salles scolaires par les écoles, seules les locations en dehors des heures scolaires ont été comptabilisées.

Salles	Administratif	Parti politique	Privé	Scolaire	Services communaux	Sociétés Associations locales	Total général
Aula Courbet	12			15	8	5	40
Buvette de la salle des Remparts	4		4		2	3	13
Caveau Lè Vagnolan	1	4	20			8	33
Chalet Fontanna-David				29			29
Réfectoire des Mousquetaires	8	9	7	13		13	50
Salle de sociétés des Marronniers		8	48		5	18	79
<b>Total général</b>	<b>25</b>	<b>21</b>	<b>108</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>47</b>	<b>244</b>

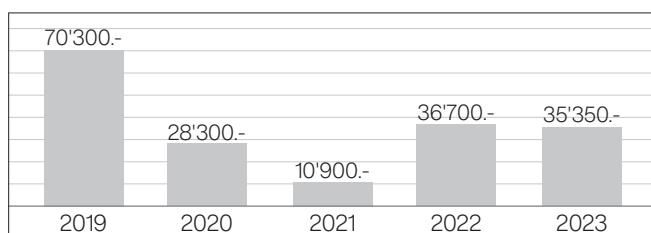
## Salle des Remparts



## Proportion par jour d'occupation et type d'usager :



## Recettes de la location de la salle communale et de la buvette des Remparts entre 2019 et 2023



Le graphique laisse apparaître que les demandes de location ont repris après les années 2020-2021 marquées par le COVID-19 mais restent tout de même basses au regard de 2018-2019.

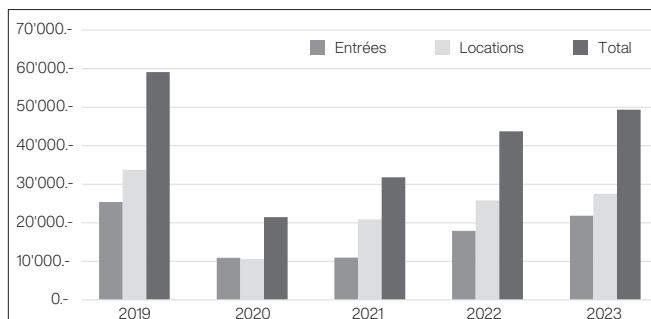
## Complexe sportif des Mousquetaires

Le personnel suit une formation continue dans le domaine des premiers secours (réanimation cardio-pulmonaire - accidents et incident chimique), dispensée par Swissan. Durant l'année écoulée, il n'a pas été nécessaire de faire appel au service des ambulanciers. L'exploitation annuelle du bassin de natation donne les chiffres suivants :

Nombre d'entrées	2019	2020	2021	2022	2023
Adultes	1'572	719	762	1'053	1'084
Enfants	524	287	245	231	260
AVS-AI, étudiants, apprentis	377	152	155	189	274
10 entrées adultes	168	64	77	124	150
10 entrées enfants	49	20	22	14	14
10 entrées AVS-AI, étudiants, apprentis	69	40	28	49	61
Abo. annuels adultes	12	3	9	11	23
Abo. annuels enfants	0	0	1	1	4
Abo. annuels AVS-AI, étudiants, apprentis	8	6	4	7	16
Abo. régional adultes	5	2	2	4	3
Abo. régional enfants	0	0	0	0	0
Abo. régional AVS-AI, étudiants, apprentis	2	0	0	3	0

Le tableau ci-dessus montre que la fréquentation du bassin de natation a sensiblement augmenté par rapport à 2022. Nous pouvons constater qu'après COVID-19 l'utilisation du bassin reprend une progression régulière sans toutefois encore atteindre les chiffres d'avant la pandémie. La recette des entrées publiques se monte à Fr. 21'826.-, contre Fr. 17'904.- pour 2022. La location du bassin a généré une recette de Fr. 27'493.-, contre Fr. 25'814.- pour 2022.

## Graphique des recettes d'entrées et de locations du bassin entre 2019 et 2023 :



# FORÊTS, ALPAGES, VIGNES, VINS

## Forêts sur la commune de Blonay

Les chalets de la Grande Bonnavau, de Montbrion et de Fontanna-David d'en bas, ainsi que leurs pâturages respectifs, sont exploités par un amodiataire. Les relations entre ce dernier et la Commune sont réglées par un bail à ferme agricole. Le chalet Fontanna-David d'en haut est mis à disposition pour de la location/jour.

De nouveaux travaux annuels de martelage, de coupe et d'exploitation de bois ont été effectués cette année dans le secteur de Fontana-David pour un volume de quelques 360 m<sup>3</sup>. Les demandes d'offres, l'analyse des dossiers et le suivi du chantier ont été assurés par le garde forestier, employé du groupement forestier de la Veveyse, dont La Tour-de-Peilz est membre.

Suite à un glissement de terrain, des travaux de réfection de l'accotement d'un secteur de chemin forestier (forêts protectrices) sur le domaine de l'Alliaz ont nécessité la préparation et le dépôt d'un dossier d'enquête publique. L'enquête ouverte sur la commune de Blonay - Saint-Légier du 26 avril au 25 mai 2023 n'a suscité aucune opposition. Le permis a été délivré le 4 août 2023. Les conditions météorologiques de cette deuxième moitié de l'année n'ont pas permis de démarquer les travaux. Ceux-ci seront entrepris au printemps 2024.

## Année viticole et récolte

Le domaine viticole communal est réparti sur six parcelles pour une surface totale cadastrée de 30'505 m<sup>2</sup>. L'année 2023 a profité de conditions propices au bon développement de la vigne avec un été ensoleillé et chaud, mais un peu moins sec qu'en 2022. La vendange fut belle, tant au niveau de la qualité que de la quantité. La Tour-de-Peilz bénéficie d'un terroir riche en argile. Sa capacité de rétention d'eau, supérieure à la moyenne de Lavaux, est favorable durant les années sèches. Au vu des changements climatiques, cette situation reste enviable. En 2023, la récolte de la Commune a de nouveau été certifiée VINATURA démontrant ainsi le souci d'une culture respectueuse de l'environnement.

Cépages	2021		2022		2023	
Chasselas	7'207 kg	76.0°Oe	8'834 kg	77.3°Oe	9'137 kg	75.0°Oe
Gamay	3'229 kg	88.5°Oe	2'737 kg	97.6°Oe	3'750 kg	92.0°Oe
Pinot noir	3'172 kg	99.0°Oe	3'658 kg	95.4°Oe	3'954 kg	93.0°Oe
Pinot blanc	678 kg	88.0°Oe	2'873 kg	90.8°Oe	3'080 kg	86°Oe
Sauvignon blanc	1'018 kg	90.0°Oe	1'119 kg	98.5°Oe	1'302 kg	91.0°Oe
Gamaret/Garanoir	1'520 kg	90.0°Oe	2'880 kg	95.0°Oe	3'040 kg	89.0°Oe
Mara	1'061 kg	93.5°Oe	1'594 kg	92.0°Oe	1'594 kg	91.0°Oe
Cabernet Franc	956 kg	92.0°Oe	706 kg	95.0°Oe	855 kg	101.0°Oe
Malbec	909 kg	88.5°Oe	788 kg	95.0°Oe	855 kg	87.0°Oe
Merlot	816 kg	94.5°Oe	948 kg	98.4°Oe	1'762 kg	101.0°Oe
Divico	815 kg	89.0°Oe	635 kg	95.0°Oe	900 kg	96.0°Oe
Total	21'381 kg		26'772 kg		30'229 kg	

## Ventes et promotions

L'inflation sur les prix de l'énergie, des matières premières (verre, bouchons, papier, etc.) et une plus juste rémunération de la récolte du raisin ont eu pour conséquence une nécessaire augmentation des prix d'achats du vin auprès de la Cave Montreux Riviera. Cette augmentation a nécessité une adaptation des prix de vente du vin communal à la cave et à la souscription.

Relevons que cette adaptation n'a suscité aucune remarque de la part des clients privés, ni des restaurateurs. L'organisation des deux caves communales, l'une au Domaine de La Doges pour le public et l'autre à Charlemagne pour les réceptions communales et la vente auprès des restaurateurs a donné toujours pleine satisfaction. L'ouverture au public de la cave de La Doges a été maintenue les mardis de 16h30-18h.

Ventes (TVA comprise)	2021	2022	2023
Souscription	91'491.-	72'609.-	102'513.-
Ventes à La Doges (ou Charlemagne)	73'972.-	73'764.-	69'325.-
Vin offert et réceptions	30'010.-	40'308.-	34'755.-
Total	195'473.-	186'681.-	206'593.-

La souscription 2023 pour le millésime 2022 a été très bien accueillie. La livraison des commandes au domicile des clients a été une nouvelle fois assurée par du personnel communal et ceci directement depuis la Cave Montreux Riviera.

Enfin, le samedi 9 septembre et par une météo radieuse, la Commune a participé à la 3<sup>e</sup> édition des Fontaines gourmandes avec la mise en place d'un stand de dégustation des vins de La Tour-de-Peilz sur la place du Four.

# URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

## BUREAU ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

- 1 chef de service à 100 %
- 1 adjoint au chef de service, responsable des infrastructures et des travaux à 80 %
- 1 responsable du secteur police des constructions à 100 %
- 1 adjointe au responsable de la police des constructions à 80 %
- 1 responsable du secteur urbanisme à 60 %
- 1 géomaticien à 100 %
- 2 secrétaires à 120 %
- 1 secrétaire, préposée aux inhumations et cimetière à 80 %
- 1 marguillier sur appel pour les offices funèbres

## ESPACES PUBLICS

- 1 chef de secteur à 100 %
- 1 adjoint du chef de secteur, voirie à 100 %
- 1 adjointe du chef de secteur, espaces verts à 80 %
- 1 chef de projet à 60 %
- 11 ouvriers de voirie à 100 %
- 1 responsable de déchèterie à 100 %
- 1 garde-port à 100 %
- 1 responsable des cultures à 100 %
- 1 responsable du cimetière à 100 %
- 9 ouvriers jardiniers à 100 %
- 2 aides jardiniers pour un total de 90 %
- 1 apprenti agent d'exploitation, orientation voirie
- 3 apprenties et apprentis horticulteur en floriculture
- 3 auxiliaires de voirie à la déchèterie (les samedis)
- 2 auxiliaires de l'EVAM à 50 %

## ADMINISTRATION ET TECHNIQUE

Le Service de l'urbanisme et des travaux publics (SUTP) traite notamment :

- de l'organisation et de l'aménagement de l'espace urbain, en vue d'assurer le bien-être de la population, de contribuer à la qualité des rapports sociaux et de préserver l'environnement ;
- des dossiers de mise à l'enquête publique ;
- des demandes en dispense d'enquête ainsi que des démarches administratives liées à la levée des oppositions et des recours y relatifs ;
- des infractions relatives au non-respect du Règlement du Plan général d'affectation (RPGA) en vigueur depuis le 15 mai 2019 ;
- des dossiers de plans d'affectation ;
- des infrastructures publiques (entretien des routes, aménagement des places, entretien des rives et cours d'eau, évacuation des eaux, défense incendie, éclairage public, etc.) ;
- de la gestion administrative et technique du Port ;
- des inhumations et du cimetière ;
- de la récolte et de l'évacuation des déchets ;
- de la gestion des espaces verts et des parcs communaux ;
- de l'entretien et de la décoration des espaces publics ;
- de la police rurale ;
- de la Commission des couleurs ;
- de la Commission de salubrité ;
- du suivi des non-conformités d'installations constatées par le ramoneur et par la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA ;
- des procédés de réclame ;
- des permis de fouille ;
- de la signalisation routière (en collaboration avec l'Association Sécurité Riviera).

### Études en cours

#### Plan d'affectation « Le Petit Sully »

Le plan d'affectation, retravaillé après le refus de la part du Conseil communal en 2020, a été adopté par ce dernier en 2022. Un certain nombre d'amendements ayant été votés, le plan a été transmis pour examen préalable des modifications à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) qui a émis un préavis défavorable le 26 janvier 2023. En effet, la diminution des surfaces de plancher déterminante demandée par le Conseil entraînerait une baisse de la densité à un indice inférieur à la valeur minimum définie par le Plan directeur cantonal à l'intérieur du périmètre compact de l'agglomération.

Des discussions sont en cours avec les propriétaires et les auteurs du projet afin de trouver une solution pour rendre ce dernier acceptable par le Canton, tout en maintenant les modifications demandées par le Conseil communal.

#### Plan d'affectation « Combe de Villard »

##### (ex « Campagne Rossier »)

Donnant suite à l'examen préalable du dossier par les services cantonaux, en coordination avec le SUTP, une nouvelle version de plan d'affectation a été présentée par les propriétaires à la Municipalité pour prise de position. Cette dernière a décidé de ne pas soutenir cette variante prévoyant un potentiel constructible nettement supérieur à celui du projet refusé en 2018. Elle a estimé que la densité proposée - bien que découlant en grande partie des exigences cantonales imposant une densité minimum pour tout plan à l'intérieur du périmètre compact de l'agglomération - n'est pas adéquate en terme d'intégration dans ce site en bordure de la zone urbanisée.

Depuis, un postulat demandant d'étudier l'option de rendre les parcelles en questions inconstructibles a été déposé. Sa prise en considération ayant été acceptée par le Conseil communal, il a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 13 septembre 2023. Un préavis en réponse a été déposé lors de la séance du Conseil du 13 décembre 2023.

#### Cheminement piétonnier en rives du lac - secteur ouest

Le crédit d'étude relatif à ce projet, déposé fin 2016, a été accepté. Dès lors, un avant-projet a été réalisé et soumis auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) au cours du troisième trimestre 2017. En février 2018, le mandataire, le chef de service ainsi que le syndic sont allés à la rencontre de tous les riverains afin de leur présenter le projet. Suite au premier « préavis positif avec modifications », le projet a été quelque peu adapté. De là s'en sont suivis plusieurs échanges de correspondances et une visite in situ avec les services de l'État afin d'argumenter et d'expliquer la pertinence du tracé projeté. Finalement, une dernière séance avec Mme la conseillère d'État Jacqueline de Quattro a permis de débloquer le projet, puis de le soumettre à l'enquête publique en décembre 2019. Le cheminement a été présenté à la population et à la presse le mardi 3 décembre 2019. L'année 2020 a été entièrement consacrée à la rencontre des opposants au projet en vue de requérir de leur part le retrait de leurs oppositions. Sur les 23 oppositions, aucune n'a été retirée malgré les séances de conciliation. Dès lors, un préavis a été soumis au Conseil communal pour demander un crédit de Fr. 120'000.- pour couvrir les frais d'avocat lors de la procédure. Ce préavis a été accepté le 24 mars 2021. Un complément au préavis a été soumis au Conseil communal le 8 décembre 2021 afin d'adopter le plan et la levée des oppositions. Celui-ci a également été accepté et, comme le veut la procédure, le dossier a été transmis

en toute fin d'année 2021 au Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) afin que la Cheffe du département concerné approuve le projet et notifie la levée des oppositions, ce qui a été fait en 2022. Un certain nombre d'opposants ont recouru auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) contre cette décision. Courant 2023, celle-ci leur a donné raison sur plusieurs aspects de procédure, sans toutefois se prononcer sur les arguments de fond.

En conséquence et après analyse, la Municipalité, d'en-tente avec les services cantonaux, a décidé de reprendre la procédure depuis le début afin d'écartier toute critique procédurale. Elle profitera de cette occasion pour adapter le dossier sur le fond afin de répondre à certains griefs environnementaux soulevés par les opposants dans le cadre de la procédure précédente. En effet, un projet de renaturation de la rive sera lié au projet de cheminement. La nouvelle mise à l'enquête publique du projet est prévue pour l'automne 2024.

#### **Entreprise de correction fluviale (ECF) Oyonne-Veveyse**

Cette ECF a été constituée par l'État de Vaud avec les Communes de Blonay - Saint-Légier, Vevey et La Tour-de-Peilz. Elle a pour but de sécuriser l'ensemble du bassin versant de l'Oyonne en cas de crues centennales. L'ECF a effectué un appel d'offres concernant les prestations d'ingénierie nécessaires et a adjugé celles-ci au groupement composé des bureaux Gruner SA et Drosera SA. Ces bureaux ont travaillé en 2023 sur les avant-projets des différents travaux à mener sur le bassin versant. Les travaux sur le territoire communal ne devraient pas débuter avant 2025 et le financement de la participation communale fera l'objet d'un préavis au Conseil communal en temps utile.

#### **Réaménagement et renouvellement des infrastructures souterraines de l'avenue de la Gare**

Une démarche participative en vue du futur réaménagement de l'avenue de la Gare a été conduite entre avril et juillet 2023. Conformément aux objectifs fixés, elle a permis l'établissement d'un diagnostic d'usages (état des lieux) ainsi que l'identification de principes d'aménagement souhaités et des points de tension. Ces résultats ont été intégrés au cahier des charges de l'appel d'offres aux mandataires qui a été lancé en fin d'année afin de développer le projet définitif. Un préavis relatif à l'ouverture de ce crédit d'études sera soumis au Conseil communal dans le premier semestre 2024.

#### **Étude sur la protection du bruit (OPB)**

La mise en conformité des routes communales conformément à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) a nécessité la réalisation d'une importante étude depuis 2020. Le rapport de mise en conformité a été

approuvé fin 2023 par le Conseil d'État. Le Service prévoit la mise en œuvre des mesures dès 2024.

#### **Plan directeur de la mobilité**

Le Plan directeur de la mobilité a été finalisé en 2023 et adopté par la Municipalité. Les mesures prévues sont déployées selon le calendrier prévu dans ce plan et au gré des différents projets.

#### **Plan de mobilité scolaire**

L'étude d'un plan de mobilité scolaire pour l'ensemble des établissements scolaires communaux a été adjugée à l'Association Transports & Environnement (ATE), spécialisée en la matière. Ce processus a démarré fin 2023 par un questionnaire auprès de l'ensemble des élèves et de leurs parents. Il permettra d'identifier les points problématiques sur le chemin de l'école et d'y apporter des réponses circonstanciées et priorisées. Les résultats de ce plan de mobilité sont attendus courant 2024.

#### **Création d'une zone 30 km/h sur les chemins des Bulesses, des Vignes, du Crotton, de Béranger et du Gregnolet**

Le projet de mise en place d'une zone 30 km/h et les aménagements qui l'accompagnent, notamment sur les chemins des Vignes et des Bulesses, a été mis à l'enquête selon la procédure dictée par la Loi sur les routes (LRou) en fin d'année. Un préavis sera déposé auprès du Conseil communal afin d'approuver les plans et d'octroyer le budget pour ces travaux courant 2024.

#### **Réaménagement du Boulevard d'Arcangier**

Le réaménagement du Boulevard d'Arcangier est un projet intercommunal mené avec la Ville de Vevey, concernée par environ 80 % de la longueur de cette artère. Ce réaménagement vise à sécuriser les déplacements sur cette axe fréquenté pour l'ensemble des mobilités, en vue de la future mise en place d'une limitation à 30 km/h. Mis à l'enquête en fin d'année selon la procédure dictée par la Loi sur les routes, le projet sera soumis au Conseil communal dans le courant du premier semestre 2024.

#### **Mise en séparatif et réaménagement de l'avenue des Baumes et du chemin des Bulesses, tronçon inférieur**

Les études concernant l'assainissement du tronçon supérieur de l'avenue des Baumes (au nord de son croisement avec l'avenue de Bel-Air) et du court tronçon inférieur du chemin des Bulesses (entre les avenues de la Perrausaz et des Baumes) ont débuté en fin d'année. La mise en séparatif de ces tronçons ainsi que l'assainissement de l'ensemble des infrastructures souterraines est prévu, de même que le réaménagement de surface du tronçon du chemin des Bulesses.

## **Création d'une zone 30 km/h et réfection de la chaussée - Chemins des Murs-Blancs et de Vassin**

Les études relatives au réaménagement et à la mise en zone 30 km/h de ces deux chemins ont débutés en fin d'année 2023. Ils font suite aux demandes de plusieurs services industriels et à une pétition des riverains quant à l'aménagement de surface de ces tronçons.

## **Création d'une zone 30 km/h et réfection de la chaussée - Chemin du Vallon et du Cèdre**

La création d'une zone 30 km/h et la sécurisation des différents modes de déplacements sur ces chemins fréquentés à proximité immédiate du Gymnase de Burier est prévue au Plan directeur de la mobilité. Les études ont démarré fin 2023 et prévoient également l'assainissement de l'ensemble des infrastructures souterraines.

## **Voie verte intercommunale (Vélolac)**

Suite au postulat Rivet & consorts au sujet de la création d'une voie verte intercommunale de Vevey à Villeneuve, le Service, d'entente avec les autres communes concernées, a chargé l'Agglomération Rivelac de mener une étude de faisabilité à ce sujet. Celle-ci a été menée courant 2023. Dans le cadre du projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération de l'Agglomération Rivelac (PDI-PA5), la faisabilité de cette voie verte sur le territoire boéland va faire l'objet d'une étude d'avant-projet sur son tronçon est. Le tronçon ouest, prévoyant d'emprunter l'avenue du Clos-d'Aubonne puis l'avenue de Traménaz, est déjà planifié dans le cadre du réaménagement et de la mise en zone 30 km/h de ces tronçons.

## **Études d'avant-projet - Agglomération Rivelac - Avenues des Baumes et des Alpes, Grand-Rue**

Le réaménagement des rues susmentionnées est prévu dans le cadre du projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération et pourrait dès lors bénéficier d'un co-financement fédéral allant jusqu'à 40 % des coûts. Dès lors, des études de faisabilité (phase SIA 21) ont été lancées fin 2023 afin de respecter le calendrier de l'Agglomération Rivelac.

## **Jardins de l'Oyonne**

L'aménagement des parcelles 1 et 2 du cadastre communal, connues sous le nom des « Jardins de l'Oyonne » et appartenant à Nestlé Suisse SA, est prévu au plan des investissements. Dans le cadre d'une servitude avec le propriétaire, l'aménagement d'un parc ouvert à la population au bord du lac est prévu. Un projet est en cours d'étude et sera soumis courant 2024 au Conseil communal.

## **Embouchure de l'Oyonne**

La revitalisation et la renaturation de l'embouchure de l'Oyonne, située à la frontière entre le territoire communal et le territoire veveysan, est prévue au plan des investissements. Soutenu par l'État de Vaud, ce projet a été

initié fin 2023 afin de lancer les études relatives à une renaturation de cette embouchure, permettant d'améliorer notamment la biodiversité des rives boélandes et veveysanes.

## **Grève de la Maladaire**

La Direction générale de l'environnement (DGE) de l'État de Vaud a mené une pré-étude concluant à la faisabilité d'une renaturation de la grève de la plage de la Maladaire. Faisant suite notamment au postulat Luceron à ce sujet, le Service prévoit d'adjuder dès début 2024 une étude de projet à soumettre au Conseil communal afin de faire aboutir ce projet de renaturation des grèves en faveur de la biodiversité et de la population.

## **Ouvrages CFF**

Le remplacement du passage supérieur de l'avenue des Baumes est toujours en phase d'études préliminaires auprès des CFF et ceux-ci sont prévus dès 2027. Les travaux de réfection de l'étanchéité du passage supérieur de l'avenue des Alpes sont prévus par les CFF courant 2024.

## **Intercommunal**

### **Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire Riviera (CORAT Riviera)**

La CORAT Riviera, regroupant les 9 communes de la Riviera, s'est réunie en février, mars, mai, juin, septembre, et novembre 2023. Les principaux sujets abordés ont porté sur les dossiers traités dans le cadre de l'Agglomération Rivelac, soit la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ainsi que le Plan directeur intercommunal - Projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération. Elle a été régulièrement informée de leurs états d'avancement et a pu s'exprimer sur les directions et modes opératoires entrepris. Elle a également traité du projet de réorganisation du réseau VMCV à l'horizon 2030 et du projet de voie verte intercommunale.

La CORAT, espace de discussion propre à la Riviera, permet des échanges et partages d'expériences sur la conduite de certains dossiers communaux à incidence régionale qui sont présentés et discutés à chaque séance.

## **Agglomération Rivelac**

L'Agglomération Rivelac regroupe 18 communes dont les 9 de la Riviera, les communes de Noville, Rennaz, Villeneuve et Roche, ainsi que les communes fribourgeoises d'Attalens, Bossonnens, Châtel-St-Denis, Granges et Remaufens.

La direction est assurée par une co-présidence les membres suivants élues par le Comité de pilotage de l'Agglomération Rivelac :

- Mme Elise Kaiser, Municipale à La Tour-de-Peilz
- M. Pierre-Alain Karlen, Syndic de Noville
- M. Roland Mesot, Conseiller communal à Châtel-St-Denis

La Convention d'établissement et de mise en œuvre des planifications directrices régionales d'aménagement du territoire pour l'agglomération Riviera - Veveyse - Haut Lac (Rivelac), dont la version en vigueur datait de 2019, a été actualisée sans pour autant en révolutionner le contenu. En continuité des travaux poursuivis en 2022, deux projets majeurs ont occupé les activités de l'Agglomération en 2023 : la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités et le Plan directeur intercommunal - Projet d'agglomération de cinquième génération.

Le dossier de la SRGZA, composé des volets explicatif, stratégique et opérationnel, a été avalisé par tous les exécutifs communaux et transmis pour examen préalable aux services cantonaux au mois de mai.

Concernant le PDI-PA5, les travaux du groupement piloté par le bureau Güller et Güller ont débuté en 2023. Des nombreuses séances ont été organisées durant l'année (groupes techniques - commissions thématiques : urbanisation, tourisme, énergie, système global transports, transports publics - mesures communales - ateliers régionaux - ateliers participatifs « publics cibles ») et ont permis de consolider une « version 0 » du dossier. Ce dernier est actuellement en consultation auprès des Municipalités en vue de l'envoi à l'examen préalable qui est prévu au printemps 2024.

### **Périmètre de gestion des déchets urbains de la riviera (GEDERIVIERA)**

GEDERIVIERA est le périmètre de gestion des déchets de la Riviera, chargé notamment de gérer financièrement le produit de la taxe au sac. Dans le cadre de la participation à GEDERIVIERA, regroupant dix communes de la Riviera, différents objets sont traités quant à la gestion et aux projets intercommunaux. En 2023, le périmètre de gestion a notamment traité des objets suivants :

- la création d'un modèle unique de poubelle communale urbaine ;
- la collecte des déchets organiques et les possibilités de développement de points de collecte pour ce type de déchets, notamment en milieu urbain ;
- la surveillance des points de collecte et la lutte contre l'abandon sauvage de déchets, en collaboration avec l'ASR.

### **Gestion des collectes de ramassage des déchets porte-à-porte entre Montreux, Veytaux, Vevey et La Tour-de-Peilz (3 villes)**

Plusieurs groupes de travail participent au bon fonctionnement de l'association 3 villes. La commission opérationnelle des 3 villes est composée des chefs de voirie ainsi que de la brigade de propreté. Elle se réunit régulièrement afin de faire le point sur la qualité des prestations des entreprises mandatées, sur les problèmes rencontrés (matériel, espace public, incivilités, etc.). Le groupe de travail élargi

(GTE) composé des municipaux et des chefs de service aborde les incidents, l'aspect financier, la communication, le fonctionnement général ainsi que celui de la brigade de propreté. En 2023, un travail important a été mené en vue du renouvellement des contrats de récolte et traitement des déchets urbains (ordures ménagères, papier/ carton, compost). La procédure d'appel d'offres selon la loi sur les marchés publics à ce sujet aura lieu courant 2024. Par ailleurs, des réflexions quant à l'introduction du système Gastrovert Private (point de collecte fixe des déchets organiques ménagers) sont en cours dans le même cadre.

### **VMCV**

Des études d'optimisation et/ou de refonte des lignes VMCV sont en cours d'analyse en fonction du développement régional et communal. Le projet « VMCV 2030 » visant à une refonte globale du réseau à cet horizon est en cours de développement avec la participation active des communes. La première étape de cette réorganisation, concernant notamment les lignes de La Tour-de-Peilz (à l'exception de la 201), est prévue pour l'horaire 2026.

### **Système d'information sur le territoire (SIT) et Guichet virtuel**

La Municipalité de La Tour-de-Peilz est partie prenante du SIT Cartoriviera. Ce dernier regroupe 14 communes et deux associations intercommunales : le Service intercommunal de gestion (SIGE) et l'Association sécurité Riviera (ASR).

Le site de Cartoriviera est en constante amélioration et les couches thématiques sont régulièrement mises à jour. De nouvelles données sont régulièrement ajoutées sur le site. Ces données peuvent être publiques mais également accessibles uniquement au personnel de l'administration dans le cadre de l'exécution de ses tâches.

Par ailleurs, un guichet virtuel « Geocity » est en cours d'introduction et de développement dans les communes faisant partie du SIT Cartoriviera, afin de numériser certains processus papiers pour les citoyens. Une réflexion est en cours quant à l'introduction de ce guichet virtuel pour différentes prestations du Service en 2024.

### **Commission consultative d'urbanisme (CCU)**

Depuis 2022 la commission est constituée de 7 membres professionnels présents à chaque séance, de 4 membres professionnels spécialistes, présents sur convocation, et de 2 représentants du Conseil communal. Suite à la démission du spécialiste mobilité fin 2022, un nouveau membre - avec la même spécialisation - a été nommé par la Municipalité.

La CCU s'est réunie à quatre reprises en 2023 et a examiné un total de 11 projets. Il s'agissait majoritairement de projets en zone d'habitation prévoyant la démolition de bâtiments existants pour des nouvelles constructions, mais aussi d'un projet en zone d'installations publiques.

## **Commission de salubrité**

La Commission a effectué plusieurs inspections de nouveaux ouvrages ou de transformations, totalisant 29 visites. Des permis d'habiter/d'utiliser ont été délivrés pour :

- 4 bâtiments d'habitation ;
- 1 villa jumelle ;
- 17 transformations ;
- 1 serre ;
- 5 piscines/jacuzzis/spas de nage ;
- 1 projet d'aménagements extérieurs.

## **Commission des couleurs**

La Commission a été sollicitée à 14 reprises pour se prononcer sur des choix de coloris relatifs à des façades, volets, avant-toits, ferblanteries, couvertures, corniches, embrasures, ainsi que divers matériaux de façades.

## **Commission des arbres**

La nouvelle Loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le principe prévu dans celle-ci est que l'ensemble du patrimoine arboré ne peut être abattu, sauf dérogations. Le patrimoine arboré comprend tous les arbres, haies et autres éléments végétaux, à l'exception des buissons en zone à bâtir et des plantes (thuyas et laurelles notamment).

L'article 15 - Dérogations de cette loi prévoit :

1. Les dérogations à l'article 14, alinéa 1 peuvent être octroyées pour la suppression et l'élagage excédant l'entretien courant en présence :
  - a. de risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
  - b. d'une entrave avérée à l'exploitation agricole ;
  - c. ou d'impératifs de construction ou d'aménagement.
2. Les dérogations sont soumises à l'autorisation de la commune, à l'exception de celles concernant les arbres remarquables qui nécessitent une autorisation du service. L'article 23, alinéa 2 de la présente loi est réservé.
3. La demande de dérogation est mise à l'enquête publique durant trente jours et publiée dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud. Pendant le délai d'enquête, tout intéressé peut déposer une opposition écrite et motivée au greffe municipal.
4. Le règlement précise le contenu de la demande de dérogation. »

Le processus administratif du Service a dû être adapté comme décrit ci-dessous, en attendant notamment l'entrée en vigueur du règlement cantonal d'application de la LPrPNP ainsi que d'un règlement communal sur le sujet.

Dès lors, les dispositions suivantes sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Dépôt d'une demande d'autorisation d'abattage (propriétaire, gérance, administrateur, paysagiste, etc.) ;
- Examen et préavis de la Commission des arbres, composée de spécialistes internes et externes au Service ;
- Publication de la demande dans la Feuille des Avis officiels (FAO) et au pilier public durant 30 jours ;
- Dossier complet informatique accessible sur Cartori-viera et physique accessible au guichet du Service ;
- À l'issue de l'enquête publique, pour autant qu'aucune opposition n'ait été déposée, l'autorisation d'abattage est délivrée ;
- Pour chaque arbre abattu, la compensation par la plantation d'une essence majeure indigène et/ou adaptée au réchauffement climatique, est obligatoire.

Chaque abattage d'une essence majeure fait l'objet d'une demande puis d'une visite de la Commission des arbres qui, après détermination, soumet l'abattage au pilier public pendant 30 jours. Tous les arbres abattus sont obligatoirement compensés par une essence de même envergure.

En 2023, la Commission des arbres s'est réunie pour traiter 45 demandes et a procédé à autant d'inspections in situ. Lorsque les requêtes n'étaient pas totalement justifiées, les autorisations d'abattage n'ont été délivrées que partiellement ou refusées, selon l'appréciation de ladite Commission. 37 demandes ont été acceptées et 8 ont été refusées. Les autorisations concernent majoritairement des arbres secs ou en mauvais état sanitaire. Ce chiffre ne comprend pas les arbres abattus dans le cadre de demandes de permis de construire.

## **Statistiques des constructions de bâtiments d'habitation**

Année	Logements	Détails						
		1p.	2 p.	3 p.	4 p.	5 p.	6 p. et +	
2013	102	2	21	46	25	5	3	
2014	119	-	2	36	60	15	6	
2015	49	-	4	13	22	4	6	
2016	176	31	21	55	51	16	2	
2017	135	4	31	42	39	19	-	
2018	28	-	5	8	11	2	2	
2019	16	1	3	2	5	2	3	
2020	11	2	-	6	-	2	1	
2021	14	-	1	6	7	-	-	
2022	135	2	9	50	64	10	-	
2023	152	15	59	43	26	8	1	

Ces chiffres concernent les nouveaux logements créés.

## **Police des constructions**

66 dossiers ont été soumis à l'enquête publique (plusieurs bâtiments ou projets peuvent faire l'objet d'un seul dossier), soit :

- 7 projets d'immeubles ;
- 4 villas individuelles ;
- 4 villas jumelles ;
- 1 agrandissement ;
- 16 transformations ou rénovations ;
- 38 projets divers (piscines, pompes à chaleur, couverts, garages, jacuzzis, murs de soutènement, places de parc, etc.) ;
- 2 projets liés au lac et aux ruisseaux ;
- 2 projet routiers.

Par ailleurs, 50 permis de construire ont été accordés en dispense d'enquête publique (réfections, rénovations, transformations et constructions de minime importance, cabanons de jardin, pompes à chaleur, etc.). 62 autorisations simplifiées de pose de panneaux solaires ont été délivrées en 2023, ainsi que 14 demandes incluses dans divers dossiers mis à l'enquête publique, pour une surface totale de 5'529 m<sup>2</sup>.

## **Contrôles de chantiers**

87 rapports de visite suite à des contrôles de sécurité publique et de sécurité au travail ont été réalisés durant l'année 2023 par le bureau intercommunal de l'inspecteur des chantiers.

## **Défense-incendie**

L'entretien des bornes hydrantes du réseau de défense-incendie communal est effectué par une entreprise privée en collaboration avec le SIGE et le SUTP, sous le contrôle du Service de défense incendie et secours (SDIS) Riviera et de l'Établissement cantonal d'assurance (ECA). Suite à ces contrôles, une borne hydrante a été remplacée. À fin 2023, sur les 184 bornes hydrantes réparties sur le territoire communal, aucune n'était en priorité d'intervention 1, ce qui signifie que le parc est en bon état.

Dans le cadre des nouveaux projets de construction ou d'assainissement des infrastructures publiques, le SUTP collabore avec le SIGE et le SDIS pour la maintenance du réseau de conduites, conformément aux exigences du terrain et aux normes en vigueur.

## **Éclairage public (EP)**

L'installation de sources lumineuses de type LED s'est poursuivie en 2023. La faible consommation électrique de ce type d'éclairage représente une économie non négligeable et les optiques modernes génèrent également un abaissement moyen de 40 % de la pollution lumineuse.

Les travaux d'assainissement et de remplacement des luminaires à vapeur de mercure ont été terminés en 2023. Il reste quelques sources isolées dans certaines rues où un remplacement général de l'éclairage public est prévu à court terme. À la fin de ces travaux, plus de 50 % du parc d'éclairage public est désormais composé de sources LED.

Dans le cadre des travaux du chemin du Gregnolet, des luminaires avec détection ont été posés pour la première fois afin de diminuer la consommation et la pollution lumineuse. Certaines sources lumineuses isolées dans les hauts de la ville ont également été équipées d'un système similaire. Dans le cadre des prochains projets, l'opportunité d'installer des détecteurs sera questionnée, notamment dans d'autres rues résidentielles à faible trafic.

La télégestion des luminaires de la commune est en cours d'installation. Cette dernière a commencé en 2023 et se terminera en 2024 en ce qui concerne la télégestion des armoires de commande. Ce système permettra au Service de contrôler de façon précise les différentes armoires, permettant à terme de piloter des extinctions nocturnes ciblées en fonction de la typologie des différentes rues. Par ailleurs, la mise en place de ce système a permis de remettre à niveau plusieurs armoires avec des systèmes obsolètes et sans compteur d'énergie (facturation jusqu'alors « au forfait » défavorable à la Commune).

## **Entretien**

Dans le cadre des travaux d'entretien et de remise en état de luminaires défectueux, accidentés ou dégradés, les anciens lampadaires sont systématiquement remplacés par des sources LED.

## **Travaux et interventions**

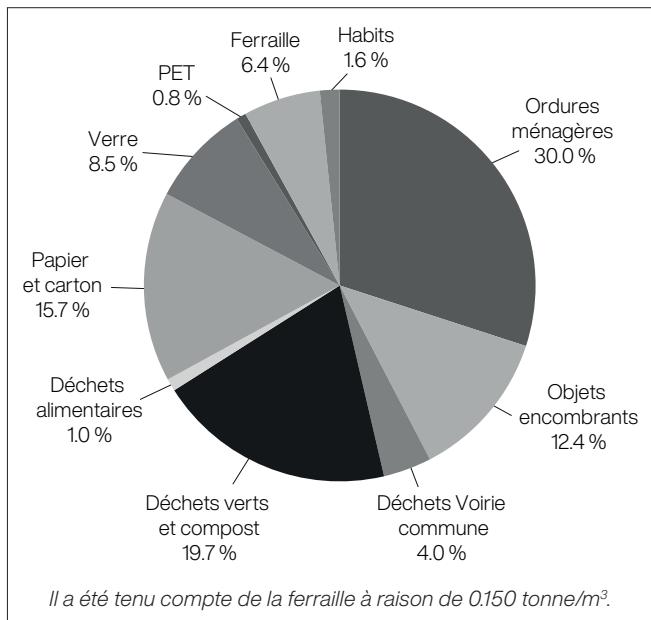
Les avis de défaut d'éclairage sont transmis à notre prestataire. Ainsi, la Romande Énergie est intervenue 31 fois afin de remédier à divers dysfonctionnements. Les anomalies ont des sources variées. Toutefois, dans la plupart des cas, il s'agit de remplacer des composants défaillants rongés par l'humidité ou le vieillissement.

Diverses interventions ont été nécessaires sur le réseau d'éclairage pour déplacer certains luminaires en fonction de nouvelles constructions.

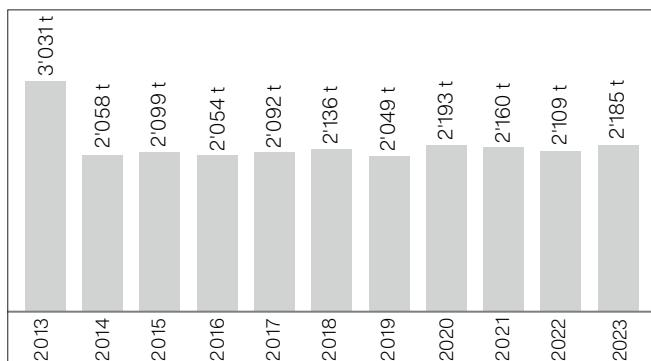
Finalement, un contrôle mécanique de l'état des mâts sur l'ensemble du parc a été effectué. Les interventions nécessaires (remplacement ou renforcement) sont ensuite effectuées dans le cadre du budget d'entretien.

## Ordures ménagères et déchets

### Gestion des déchets 2023



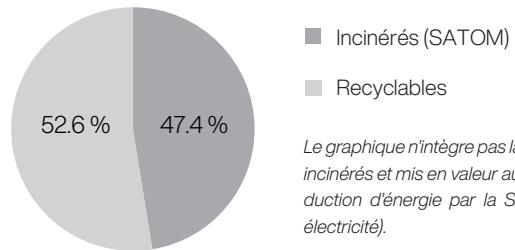
### Déchets urbains incinérés



### Statistiques des ordures incinérées

	Population au 31.12	Ordures Ménage (kg hab/an)	Obj. encombr. (kg hab/an)	Voirie (tonnes)	Total (kg hab/an)
2013	10'974	214	50	120	264
2014	11'207	125	43	177	168
2015	11'421	123	44	192	167
2016	11'637	117	45	171	162
2017	11'779	117	45	189	162
2018	11'871	113	50	202	163
2019	11'906	110	46	197	172
2020	12'088	118	46	205	181
2021	12'222	115	46	184	176
2022	12'402	112	44	181	170
2023	12'605	112	46	187	173

### Repartition graphique du taux de revalorisation des déchets urbains en 2023



*Le graphique n'intègre pas la part des déchets incinérés et mis en valeur au travers de la production d'énergie par la SATOM (chaleur et électricité).*

Sont considérés comme déchets urbains incinérés (SATOM) : les ordures ménagères et les objets encombrants, soit 1'998 tonnes pour 2023.

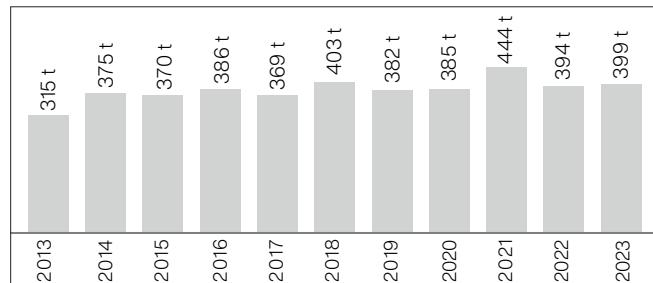
Sont considérés comme déchets urbains recyclables : le PET, le verre, la ferraille, le papier, les déchets verts et les habits, soit 2'420 tonnes pour 2023.

### Statistiques sur les déchets urbains recyclés

#### Récupération du verre

399 tonnes de verre ont été récoltées dans les douze conteneurs réservés à cet effet à la place des Terreaux, aux avenues du Lac, des Baumes, des Mousquetaires et de Jaman, à la rue des Remparts, aux routes de Blonay et de Chailly, au chemin des Vignes, à la déchèterie de La Faraz et au Port. Le verre récupéré est acheminé aux carrières d'Arvel à Ville-neuve, où il est revalorisé.

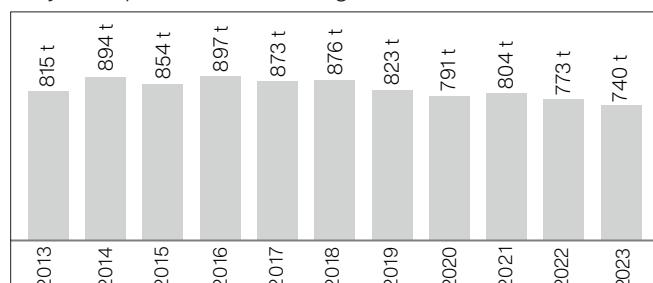
Moyenne par habitant : 31.7 kg/an.



#### Ramassage du papier et carton

740 tonnes de papier ont été collectées pour recyclage lors des ramassages hebdomadaires.

Moyenne par habitant : 59 kg/an.



#### Déchets alimentaires de cuisines professionnelles

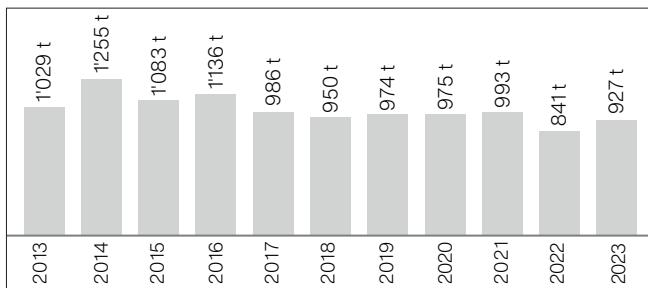
La Municipalité de La Tour-de-Peilz, à l'instar de ce qui se fait dans les autres communes de la Riviera, a délégué à GastroVert la gestion de ce type de détritus pour les professionnels. La récolte se fait dans des conteneurs en plastique de 120 litres, fournis par SATOM GastroVert,

qui sont collectés au minimum une fois par semaine, en fonction du taux de remplissage et de l'activité de l'entreprise. Pour 2023, si l'on tient compte d'une densité de 0.47 kg/litre, la quantité de déchets est estimée à 48.46 tonnes pour 660 ramassages.

#### Déchets verts + compost

927 tonnes de déchets de jardin, gazon, branchages et compost ont été récoltées et évacuées vers le centre de compostage de Villeneuve.

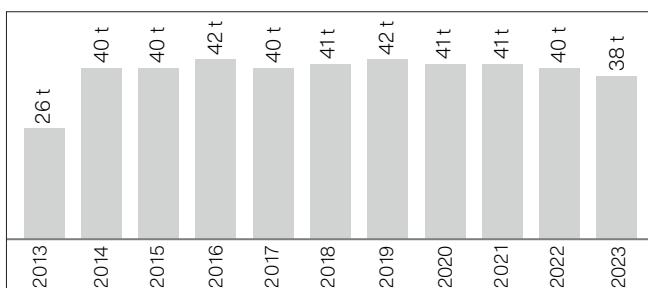
Moyenne par habitant : 73.5 kg/an.



#### Récupération du PET

La récupération du PET a débuté en 2004 sur le territoire communal. En 2023, 38 tonnes de PET ont été récoltées dans les neufs points de collecte réservés à cet effet, installés en parallèle des conteneurs pour le verre.

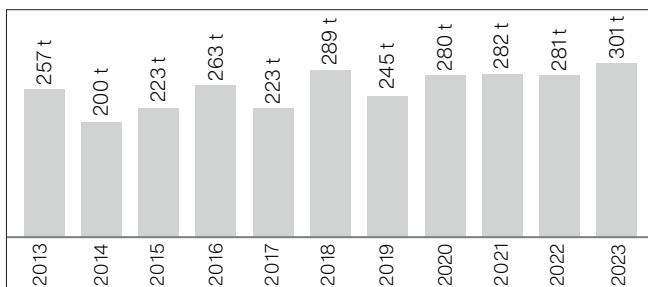
Moyenne par habitant : 3 kg/an.



#### Ramassage de la ferraille

301 tonnes de ferraille ont été récoltées à la déchèterie de La Faraz. Depuis 2005, la ferraille n'est plus pesée systématiquement en raison de la disparition des poids publics. La statistique prend en compte une densité de 0.150 tonne/m<sup>3</sup>.

Moyenne par habitant : 23.8 kg/an.



#### Ramassage des huiles

3'422 litres d'huiles végétales usagées ont été récoltées à la déchèterie de La Faraz.

#### Habits

76 tonnes de vêtements, chaussures et jouets ont été récupérées par le biais des conteneurs ainsi que lors des diverses collectes en porte-à-porte.

#### Appareils ménagers et électroniques

Suite à l'entrée en vigueur de la taxe anticipée de recyclage (TAR) le 1<sup>er</sup> janvier 2003, les appareils ménagers et électroniques usagés doivent être rapportés en priorité dans les commerces, aux fabricants, aux importateurs ou aux entreprises de récupération qualifiées. La Commune offre néanmoins la possibilité de les récupérer à la déchèterie de La Faraz.

#### Vélos

Un partenariat mis en place depuis fin septembre 2023 avec l'association Velafrica permet à la population boélande de déposer ses vélos usagés à la déchèterie. Ceux-ci sont ensuite récupérés par cette association, remis en état et envoyés dans des pays africains où ils ont une deuxième vie. Dans le cadre de ce partenariat, 47 vélos ont été récupérés en 2023.

#### Points de collecte de type Molok

Depuis l'introduction du nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets en 2015 et l'introduction de la « taxe au sac », l'augmentation du tri des déchets a modifié la gestion des conteneurs Molok. Depuis quelques années, des conteneurs semi-enterrés de type Molok sont utilisés dans les points de collecte communaux pour les déchets incinérables, le papier et, dans certains cas, le verre. Ils sont également préconisés pour les équipements communautaires privés (locatifs, lotissements, etc.).

#### Partenariats privés-public

La réalisation de points de collecte avec des conteneurs de type Molok sur le domaine public (DP) est souvent très compliquée, voire impossible, en raison de la présence de nombreuses conduites souterraines. Des partenariats sont recherchés avec des propriétaires riverains du DP réalisant des travaux d'aménagements pour la création de points de collecte sur fonds privés à disposition du public, notamment en partageant les frais de construction. Ces équipements sont garantis par l'inscription d'une servitude d'usage au Registre foncier en faveur de la Commune.

#### Points de collecte publics créés et renouvelés en 2023

En 2023, il a été procédé à la rénovation de certains points de collecte publics, avec la pose de nouveaux entourages, et deux nouveaux points de collectes publics ont été créés au chemin de Béranges 74 et à la route de Blonay 118.

### **Points de collecte privés de type Molok**

En complément aux équipements publics, des points de collecte privés sont installés dans le cadre de la réalisation de lotissements. Est considéré comme privé tout équipement de collecte des déchets situé à l'intérieur de propriétés privées et dont l'accès direct n'est pas possible depuis le DP. La réalisation et l'entretien de ces équipements sont intégralement à charge des propriétaires.

### **Vandalisme et remplacement de conteneurs de type Molok**

Régulièrement, les points de collecte sont l'objet d'actes de vandalisme nécessitant le remplacement de tout ou partie des équipements.

## **Travaux**

### **Travaux routiers**

Dans le cadre de l'assainissement des infrastructures publiques communales et des divers services industriels (eau, gaz, télécommunications, électricité), plusieurs tronçons du réseau routier communal ont fait l'objet de réfections ou de modifications partielles, voire complètes.

#### **Route cantonale (RC 780)**

Profitant des disponibilités financières du préavis 8/2020, la Municipalité a décidé d'engager des travaux de réfection du parking de la Maladaire le long de la route de St-Maurice. Ces travaux ont été terminés en été 2023 et ont permis de mettre en place une offre attractive de parking vélo et deux roues pour la plage de la Maladaire, ainsi qu'une place voiture handicapée. La plantation de onze arbres a également eu lieu dans le courant de l'automne.



#### **Chemin du Gregnolet**

Les travaux sur le chemin du Gregnolet ont commencé au mois d'octobre 2022 et se sont terminés en 2023. L'entier de la chaussée et de ses abords ont été renouvelés avec l'ajout d'un trottoir, de même que l'éclairage public. Les canalisations d'eaux claires et d'eaux



usées ont été contrôlées et chemisées si nécessaire. Les services industriels ont également profité des travaux pour renouveler entièrement leurs infrastructures.

### **Avenue du Clos-d'Aubonne - Réaménagement et création d'une zone 30 km/h**

Les travaux sur l'avenue du Clos-d'Aubonne ont commencé au mois de novembre 2022 et seront terminés en 2024. L'entier de la chaussée et de ses abords sont en cours de renouvellement, de même que l'éclairage public. L'écoulement des eaux sera mis en séparatif. Les services industriels profitent également des travaux pour renouveler entièrement leurs infrastructures. L'aménagement de surface du secteur est également revu, avec la plantation d'arbres, la modération du trafic et l'extension de la zone 30 km/h de l'avenue du Clos-d'Aubonne.

### **Entretien du revêtement bitumineux**

Dans le cadre du plan quinquennal d'entretien des chaussées, une campagne de réfection des revêtements bitumineux a été effectuée à la belle saison. Ainsi, le rond-point du carrefour des avenues de la Perrausaz et des Baumes a notamment été remis totalement à neuf. L'exécution du prolongement de 60 m du trottoir au niveau de la route de Chailly 137 a permis une sécurisation des piétons de ce quartier. Enfin, les trottoirs de l'avenue de la Paix ont été partiellement rénovés.

### **Renouvellement de la place de jeux du Château**

Les travaux de renouvellement de la place de jeux du Château selon le préavis n° 4/2023 ont été réalisés en 2023. Marqué par la découverte de divers vestiges archéologiques de l'ancien Bourg de La Tour-de-Peilz, le chantier s'est bien déroulé et la place de jeux sera ouverte au public au début du mois de février 2024.

### **Transports publics et mobilité**

Le réseau de transports publics VMCV n'a pas subi de modification en 2023, à l'exception de la déviation de la ligne 203 en raison des travaux à l'av. du Clos-d'Aubonne.

Il se compose des lignes suivantes :

- Ligne VMCV 201 : Vevey - Villeneuve
- Ligne VMCV 203 : La Tour-de-Peilz - La Crausaz
- Ligne VMCV 207 : La Tour-de-Peilz - Mottex - Blonay
- Ligne VMCV 208 : La Tour-de-Peilz - Chailly - Fontanivent - Blonay
- Ligne VMCV 209 : Bel-Air - Perrausaz - Vevey-Gare

### **Ouvrages CFF**

Les ouvrages liés à la ligne CFF du Simplon n'ont pas fait l'objet de travaux d'importance en 2023.

## **Travaux divers réalisés par des tiers**

Le SUTP a collaboré activement aux travaux entrepris par des tiers ou par les services industriels. La coordination entre tous les partenaires des infrastructures communales se fait lors de séances interservices bisannuelles, et par le biais du Système d'information du territoire (SIT) Cartoriviera.

## **Réseau d'égouts et d'épuration**

### *Travaux d'assainissement dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)*

Approuvé en 2010, le PGEE sert de référence pour planifier l'assainissement des collecteurs. Actuellement, l'essentiel des activités concerne :

- le contrôle et la mise en conformité de tous les bâtiments situés dans des secteurs où le système séparatif est présent ;
- la planification des futurs projets d'assainissement du réseau de canalisations des eaux usées et des eaux claires (EU & EC), sur la base du PGEE et en fonction des capacités financières définies par le nouveau Règlement communal sur l'évacuation des eaux usées et des eaux claires ;
- le suivi des chantiers en cours et à venir relatifs à la mise en séparatif du réseau ;
- les contrôles à réaliser lors de l'exécution de projets d'aménagement, de transformation et/ou de construction d'immeubles privés ;
- la mise à jour du cadastre des canalisations, suite aux divers chantiers en cours ou achevés.

### *Entretien général*

Malgré plusieurs événements pluviométriques importants, notamment en fin d'année, le réseau d'évacuation des EU & EC a dans son ensemble fonctionné normalement.

Divers tronçons du réseau EU & EC ont fait l'objet de travaux d'entretien, de recherches de pollution dans les eaux claires et de réparations.

Dans le cadre des travaux d'entretien du réseau routier, des chambres de visite, des sacs coupe-vent et des caniveaux ont été remis en état. La vidange bisannuelle des sacs d'huile et d'essence ainsi que le traitement des déchets y relatifs ont été effectués par des entreprises agréées par le Canton.

### *Travaux d'assainissement divers*

Le Service a été sollicité dans divers projets privés pour définir les conditions et possibilités de raccordements au réseau pour des constructions projetées ou lors de problèmes d'écoulements. Conformément au règlement communal sur l'évacuation des eaux, dans le cadre de nouvelles constructions, l'infiltration des eaux claires est systématiquement favorisée lorsque c'est technique-ment possible et les débits en sortie de parcelle sont limi-

tés (rétention). En outre, la mise en séparatif de différents tronçons du réseau communal (notamment l'avenue du Clos-d'Aubonne) a engendré un travail important de suivi du raccordement et, le cas échéant, de la mise en séparatif des propriétés privées raccordées.

## **Lac et cours d'eau**

### **Rivages lacustres**

En 2023, aucune tempête n'a mis à mal les enrochements et protections des rivages du lac sur le territoire communal. Divers travaux d'entretien et de nettoyage ont en outre été réalisés par le Secteur espaces publics. Des évènements d'envergure en terme de pluviométrie et de vent ont notamment eu lieu en fin d'année, engendrant un surcroit de travail pour le ramassage de quantités importantes de bois flotté et de divers objets charriés par les vagues sur les rives communales. Ce ramassage est réalisé par le Service intercommunal de gestion (SIGE) et par le Secteur espaces publics.

### **Cours d'eau**

En cas de constat de pollution lors des contrôles et des travaux d'entretien effectués par le Secteur espaces publics, une vérification est mise en œuvre pour en déterminer l'origine afin de pouvoir y remédier dans les meilleurs délais. Ces investigations nécessitent beaucoup de temps et concernent souvent plusieurs propriétés qui doivent être testées une par une.

Les évènements pluviométriques majeurs de fin 2023 n'ont pas provoqué de dégâts particuliers aux ruisseaux sis sur le territoire communal.

Suite aux divers orages et intempéries annuels, une vidange du dépotoir de la Malègue a été effectuée. Lors de cette intervention, environ 100 m<sup>3</sup> de matériaux ont été extraits et évacués en décharge.

### **Réfection d'un tronçon du ruisseau de Sully**

La réfection du tronçon du ruisseau de Sully entre la route de Chailly et la ligne CFF (préavis 12/2022) a eu lieu en 2023. Ces travaux importants de génie civil ont permis de sécuriser les berges et de créer un environnement favorable à la biodiversité, en plein milieu urbain. La plantation de divers arbres et de nombreux arbustes, de même que la mise en place d'une prairie fleurie, a parachevé ces travaux à l'automne 2023.



## **Signalisation routière**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, date d'entrée en vigueur effective de l'Association sécurité Riviera (ASR), le SUTP a repris la supervision du Secteur signalisation routière, en laissant toutefois la gestion et l'entretien de celle-ci à l'ASR.

## **Autorisations spéciales**

172 permis ont été délivrés pour des travaux de privés et des services industriels exécutés sur le domaine public, soit 108 permis de fouilles et 64 permis de dépôts. Parmi ces permis, 61 l'ont été dans le cadre du déploiement en cours de la fibre optique par Swisscom.

## **Procédés de réclames**

17 permis pour l'utilisation d'un procédé de réclame ont été délivrés et diverses autorisations accordées pour des manifestations à but culturel ou d'importance régionale (brocantes, cirques, etc.).

## **Affichage public**

La concession d'affermage exclusif de l'affichage public à la Société générale d'affichage (SGA) prendra fin le 30 juin 2024. Le Service a procédé, courant 2023, à la mise en place d'un appel d'offres pour le renouvellement de cette concession pour une période de 5 ans. Il prévoit la suppression de l'affichage commercial, à l'exception de 10 surfaces d'affichage réservée aux sociétés ayant leur siège sur le territoire boéland.

## **Le Port**

### **Entretien**

- travaux d'entretien des différentes installations portuaires et lacustres (petite maçonnerie, menuiserie, peinture, fontaine, bancs, etc.) ;
- entretien quotidien et balayage des allées, des aires de pique-nique et de la place de jeux ;
- entretien et nettoyage quotidien des WC publics et des cabines-vestiaires ;
- entretien des pompes récoltant les eaux des fonds de cales et les matières fécales ;
- entretien des barrages de défense anti-bois ;
- entretien de la distribution électrique du Port ;
- nettoyage à l'aide de plongeurs des déchets dans le fond du périmètre ;
- nettoyage d'algues invasives suite aux conditions météo particulières.

### **Travaux réalisés en 2023**

- création d'une nouvelle place d'amarrage à l'extrémité est de la digue de Vaudaire ;
- réfection de diverses prises électriques ;
- réfection de diverses bouées visiteurs et de dégrément ;
- Installation de casiers pour les effets personnels au Bain des Dames ;

- nettoyage lacustre de l'entier du Port avec l'aide des plongeurs du Doyen ;
- Faucardage et évacuation des algues dans le vieux port.

### **Visiteurs**

641 bateaux et 941 nuitées visiteurs ont été enregistrés du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2023.

## ESPACES PUBLICS

Le Secteur espaces publics regroupe, sous l'autorité du chef du Service de l'urbanisme et des travaux publics, les anciens Secteurs voirie et parcs & jardins. Ceux-ci ont été regroupés courant 2022 afin d'améliorer l'efficience et les synergies entre les équipes.

### Activités

Les tâches principales du Secteur sont :

- le balayage et l'entretien quotidien des chaussées, trottoirs, places de parc et WC publics ;
- l'entretien du réseau d'égouts et des eaux claires ;
- le contrôle des séparatifs d'eaux claires et d'eaux usées ;
- le nettoyage des ruisseaux, des rives du lac et des ouvrages riverains ;
- la préparation de manifestations et de spectacles ;
- l'entretien du mobilier urbain, du mobilier et du matériel communal ;
- l'entretien du Port ;
- le montage et le démontage de la cantine communale louée par diverses sociétés et institutions ;
- la pose et dépose des décorations de Noël ;
- le déblaiement de la neige et le salage des routes et des trottoirs (domaine public) durant l'hiver ;
- le service hivernal des parcelles communales ;
- le nettoyage des ruisseaux et le renforcement des berges pour éviter l'érosion ;
- le lavage des fontaines, des routes et des trottoirs, des caniveaux ainsi que des arrêts de bus VMCV ;
- l'entretien des chemins de campagne et des passages piétonniers ;
- le fauchage des bords de routes et des parcelles communales, deux fois par année selon la charte des talus de Pro Natura ;
- la maintenance du patrimoine communal ;
- le contrôle des points de collecte et du bon respect de la taxe aux sacs ;
- les travaux d'entretien courant de maçonnerie et de menuiserie dédiés aux bâtiments publics, et aux digues du Port ;
- l'entretien de tous les espaces verts publics de la commune ;
- l'entretien de la végétation arborée des propriétés privées communales ;
- garnir, fleurir et entretenir les massifs floraux ainsi que les décorations de façades ;
- l'entretien des places de jeux publiques, des surfaces sportives, de la végétation du cimetière et des abords du Centre cœcuménique ;
- l'aménagement des petites places de jeux ;
- la culture des plantes nécessaires à l'embellissement de la cité et à la décoration des bureaux de l'administration ;

- la confection des arrangements pour les manifestations, ainsi que les réceptions et anniversaires des nonagénaires ;
- la création des décos pour les fêtes de fin d'année ;
- l'abattage de divers végétaux en fin de vie et la plantation de nouveaux sujets ;
- le suivi de l'application des lois en matière de police rurale ;
- la participation à la Commission d'abattage et le suivi des autorisations y relatives.

### Déchèterie

Neuf ans après l'introduction de la taxe au sac, le bilan est positif, peu d'incivilités ayant été constatées. La proportion de sacs non conformes est inférieure aux 5 % tolérés. La modification de l'accès à la déchèterie ainsi que la mise en service de badges d'accès sont bénéfiques. La sécurité des piétons ainsi que celle des automobilistes a été améliorée. Pour sa neuvième année d'exploitation, la déchèterie a généré une moyenne de 4'696 passages mensuels, pour un total de 56'356 durant l'année écoulée, dont 5'937 piétons et 50'419 voitures. Le fonctionnement de la déchèterie a dû être adapté à sa fréquentation qui est en forte augmentation depuis l'entrée en vigueur de ladite taxe. En effet, un auxiliaire est en fonction tous les samedis de l'année pour seconder le responsable ainsi que deux écoliers le mercredi après-midi selon le concept « Lift », qui consiste à sensibiliser des élèves boélands (14-15 ans) au monde du travail, en profitant d'un coaching personnalisé. Le Secteur procède à plusieurs contrôles et nettoyages journaliers des différents points de collecte 7 jours sur 7. Un service de piquet est organisé 7 jours sur 7, 24h/24h, toute l'année, pour assurer la gestion des dégâts naturels, pour nettoyer la chaussée suite aux accidents de circulation nécessitant une mise en sécurité rapide, pour répondre dans la mesure du possible aux demandes de la population, ainsi que pour gérer la propreté du centre-ville et le déneigement entre 4h et 22h du lundi au dimanche. Le Secteur espaces publics a par ailleurs procédé à l'évacuation d'objets encombrants, en lien avec les bons octroyés dans le cadre des PC familles, à 23 reprises dans le courant de l'année, dont 5 débarres facturés.

### Voirie

#### Travaux spécifiques réalisés en 2023

- réfection des bancs en ville sur des pieds en granit ;
- réfection en limanat de cheminements piétons au Bain des Dames ;
- réfection de divers entourages de conteneurs Molok sur le territoire communal ;
- pose de panneaux pour l'indication de chantiers et de routes ;
- mise en place de platelages « Dolce Riviera » au jardin Roussy ;

- aide à l'installation et à la mise en fonction de nouveaux points de collecte ;
- réfection d'un mur au chemin de Béranges ;
- aménagement à divers endroit de parking pour les vélos/motos.

## Espaces verts

### Travaux spécifiques réalisés en 2023

Le Secteur espaces publics a décidé de diversifier les décosations destinées aux différents fêtes annuelles.

Pour Pâques, des œufs de diverses tailles ont été décorés et suspendus aux arbres du centre-ville avec également des carottes et des lapins apposés dans divers massifs.

Les décosations estivales ont également été réalisées par les employés du Secteur espaces publics. Des chaises en provenance de la déchèterie ont été remises au goût du jour et des cadres photos ont été fabriqués à l'aide de bambou. Des constructions en cordages et bambou ont servi de support à diverses plantes.

L'amélioration végétative et l'enrichissement de la biodiversité en divers endroits de la commune s'est poursuivi.

Le mercredi 22 mars, le séquoia géant du jardin Roussy a été abattu en raison de son mauvais état sanitaire.

#### *Plantations d'arbres d'avenue et d'arbustes :*

- 7 chênes chevelus à l'avenue du Clos-d'Aubonne ;
- 1 érable, 2 chênes chevelus, 2 charmes et 3 merisiers à grappes au chemin du Gregnolet ;
- 9 chicots du Canada et 2 pins sylvestres au parking de la Maladaire ;
- 1 chêne vert à la place de jeux du Château ;
- 1 chêne vert à la garderie Croque-Lune à l'avenue des Alpes ;
- 5 fruitiers à la route de Blonay.

#### *Plantations de nouvelles zones de vivaces :*

- massif de vivaces et fruitiers à la route de Blonay ;
- plate-bande du giratoire de l'avenue des Alpes ;
- au pied des arbres à la rue de la Paix ;
- diminution des massifs fleuris du jardin Roussy en plantant 1/3 de vivaces.

Un canapé forestier mis à disposition des écoles et des garderies, afin d'y pratiquer la classe en plein air et dans la nature a été inauguré en 2023 sur la parcelle de La Faraz.

Des maisons à insectes ont été installées dans divers massifs afin de favoriser la biodiversité en milieu urbain.

Au cimetière de Vassin, les chemins piétonniers en gravier existants ont été maintenus. Diverses surfaces non-utilisées ont été semées en prairie fleurie. Les travaux du nouveau jardin du souvenir ont été achevés en 2023 par le transfert des cendres dès 2021 à ce jour. Le jardin du souvenir a également été complété par la création de plates-bandes en vivaces. Afin de répondre à la demande, le columbarium a été

agrandi de 20 cases supplémentaires et rafraîchi par une peinture uniforme aux cases déjà existantes.

### Centre de production horticole de La Faraz

Toutes les fleurs pour les décosations des manifestations, bâtiments communaux et massifs sont produites à l'établissement de La Faraz, dans le respect du développement durable. La protection des plantes contre les parasites est exclusivement faite avec des prédateurs. En cas de besoin indispensable, le produit phytosanitaire utilisé est compatible avec la présence d'auxiliaires.

#### *Les cultures de l'établissement se divisent comme suit :*

Production de plantes annuelles :	12'897 plantes
Production de plantes bisannuelles :	21'509 plantes
Production de plantes pots, chrysanthèmes, azalées :	5'244 plantes
Production de fleurs coupées :	14'539 fleurs
Plantation de bulbes à massifs :	15'090 bulbes
Plantation de vivaces-graminées :	6'926 plantes

En 2023, 2'035 décosations florales ont été confectionnées dans le cadre de la seule production de l'établissement de La Faraz. Suite à la décision d'arrêter l'exploitation de la serre des fleurs coupées pour la période de l'hiver 2023-2024, 100 décosations ont été produites avec des plantes vertes ou des fleurs sèches provenant de deux fournisseurs de Suisse romande.

### Police rurale

La police rurale intervient en conformité avec les dispositions des art. 123 à 128 et 142 al. 8 du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, de l'art. 2 de l'Arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture et de l'art. 23 al. 2 de la Loi vaudoise sur la viticulture.

Elle est chargée de faire respecter la législation, essentiellement pour les plantations, haies ou arbres situés le long des voies publiques, pour les terrains incultes laissés à l'abandon ainsi que pour l'entretien des berges de ruisseaux et des dépotoirs de vignes.

En 2023, plusieurs cas concernant le non-respect des prescriptions en vigueur ont nécessité des interventions. Le passage sur place du responsable des espaces publics ne permettant plus de régler la situation, un courrier a été envoyé aux différents propriétaires afin qu'ils se mettent en conformité avec le règlement.

### Certification Villeverte Suisse

En 2023, le Service a achevé le processus de certification Villeverte Suisse. La Commune a été labélisée « Villeverte Suisse, bronze » par l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP). Cette certification exigeante

clôture un processus important de documentation et souligne ainsi les efforts du Secteur espaces publics et de l'ensemble des services communaux visant à une gestion durable des espaces verts. Le Service poursuit ses efforts continus en la matière, notamment en ayant engagé un

chef de projet à 60 % pour, entre autres, mettre en place et suivre différents projets afin d'améliorer la biodiversité en milieu urbain, la gestion durable des espaces verts communaux, la gestion des déchets et d'autres projets en lien avec les activités du Secteur espaces publics.

## OFFICE DES INHUMATIONS

### **Statistiques des inhumations**

	2021	2022	2023
Nbre de décès inscrits dans le Registre officiel	111	136	122
Nbre de personnes domiciliées à La Tour-de-Peilz	82	99	104
Nbre de personnes domiciliées hors commune	29	37	18
Nbre de personnes décédées à La Tour-de-Peilz	31	27	31
Nbre de personnes décédées hors commune	80	109	91
Nbre de personnes incinérées	96	108	107
Nbre de personnes inhumées à Vassin	12	23	12
Nbre de services funèbres à La Tour-de-Peilz	29	30	21
Nbre d'urnes inhumées à Vassin	21	56	61
Nbre d'urnes déversées au Jardin du Souvenir	29	30	29
Nbre d'urnes déposées au columbarium	8	16	12
Nbre de personnes inhumées au cimetière israélite	0	7	2
Nbre de procès-verbaux pour cercueil plombé	0	0	1
Nbre d'exhumations de corps	5	1	2
Nbre d'exhumations d'urnes	4	6	5

### **Statistiques cimetière de Vassin**

#### **Concessions accordées**

Concessions cinéraires pour une durée de 15 ans	5	3	1
Cases au columbarium pour une durée de 15 ans	4	9	9
Cases au columbarium pour une durée de 50 ans	0	0	1
Petites concessions pour une durée de 30 ans	7	3	0
Petites concessions pour une durée de 40 ans	0	2	0
Grandes concessions pour une durée de 30 ans	0	2	0
<b>Total des concessions accordées :</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>11</b>

#### **Concessions renouvelées**

Concessions cinéraires pour une durée de 5 ans	5	13	13
Concessions cinéraires pour une durée de 10 ans	3	1	5
Concessions cinéraires pour une durée de 15 ans	1	1	1
Cases au columbarium pour une durée de 5 ans	3	1	0
Cases au columbarium pour une durée de 15 ans	1	1	1
Cases au columbarium pour une durée de 25 ans	0	0	1
Petites concessions pour une durée de 10 ans	1	1	2
Petites concessions pour une durée de 20 ans	0	2	1
Grandes concessions pour une durée de 10 ans	0	1	0
<b>Total des concessions renouvelées</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>24</b>

#### **Désaffection partielle**

Concessions cinéraires	11	7	16
Cases au columbarium	1	3	0
Petites concessions	7	1	12

<b>Autorisations délivrées pour la pose de monuments funéraires (marbriers)</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>29</b>
---	-----------	-----------	-----------

# FAMILLE, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE

## ADMINISTRATION

- 1 chef de service à 100 %
- 1 adjointe administrative et responsable des réfectoires à 90 %
- 1 secrétaire à 70 %
- 1 conseiller école-famille à 60 %

## RÉFECTOIRES SCOLAIRES

- 6 responsables pour un total de 139.02 %
- 10 collaboratrices pour un total de 193.1 %
- 1 aide à 15.45 %

## AFFAIRES CULTURELLES

- 1 responsable des affaires culturelles à 80 %
- 1 chargée de projets à 55 %

## ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

- 1 responsable de l'accueil familial de jour à 70 %
- 2 coordinatrices pour un total de 130 %
- 1 responsable facturation, salaire et RH à 60 %
- 1 gestionnaire de dossiers à 100 %

## SPORT & JEUNESSE

- 1 délégué Sport & Jeunesse à 100 %
- 1 animatrice jeunesse à 80 %
- 1 travailleuse sociale de proximité « TSP » à 80 %
- 1 responsable administrative à 90 %
- 1 responsable de l'école de musique
- 1 responsable de l'école de natation

## ADMINISTRATION ET ACTIONS SOCIALES

Le Service famille, jeunesse, sport et culture (SFJSC) regroupe les actions sociales communales, le Secteur sport et jeunesse, les Affaires culturelles, l'organisation de l'accueil dans les réfectoires scolaires de la commune, le nouveau poste de conseiller école-famille et la coordination de l'Accueil familial de jour pour les réseaux LAC et Vevey. Il travaille entre autres en collaboration avec le centre de loisirs pour seniors l'Escale ainsi que la Fondation des Structures d'Accueil de l'Enfance de La Tour-de-Peilz (FSAT).

### Actions communales à caractère social

#### Messages aux parents

Depuis 2011, le Service adresse à tous les parents d'un premier enfant domiciliés à La Tour-de-Peilz un courrier les félicitant pour cette naissance ainsi que le premier numéro de la brochure Messages aux parents. L'abonnement d'une année à cette collection, d'une valeur de Fr. 52.- (Fr. 55.- depuis le mois de juin), leur est offert s'ils le souhaitent. Les Messages aux parents sont constitués d'une boîte et de 13 brochures que les parents reçoivent directement de Pro Juventute tout au long de l'année pour les accompagner durant le développement de leur enfant. En 2023, 47 nouveaux parents ont reçu ce courrier et 15 abonnements ont été conclus.

#### Carnet d'adresses Petite Enfance à l'usage des parents

Ce carnet est gratuit et fait partie du Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans) - parents, lancé en 2006 et conduit par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) et la Direction générale de la santé (DGS).

Réédité en 2020, il est envoyé à tous les parents d'un premier enfant, afin de leur faire connaître l'offre et les ressources locales à leur disposition et leur faciliter l'accès aux services destinés aux familles.

#### Traitements orthodontiques

Les traitements orthodontiques destinés aux enfants en âge de scolarité sont rarement pris en charge par l'assurance maladie. Au vu des coûts que cela représente sur le budget familial, la Commune octroie depuis 1981 une aide financière déterminée en fonction du revenu fiscal des parents, qui s'échelonne entre 20 % et 90 % du devis moins la part prise en charge par les assurances de l'enfant. En 2023, 6 nouveaux subsides (2 en 2022) de Classes I et II (90 % et 75 % du devis) ont été alloués pour un montant total de Fr. 22'499.70 (Fr. 9'916.75 en 2022). Les versements sont échelonnés jusqu'en 2027.

Durant l'année 2023, les participations communales, qui s'élèvent à Fr. 17'386.05 (Fr. 4'126.15 en 2022), ont été versées sur la base des factures intermédiaires des orthodontistes, présentées par les bénéficiaires.

#### Études musicales

Le Service gère également les demandes de subsides pour les études musicales d'enfants dont les parents sont domiciliés à La Tour-de-Peilz et qui suivent un cours dans une école régionale reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM).

En 2023, 8 enfants ont bénéficié de cette participation communale pour un montant total de Fr. 3'996.30.

#### Aide communale en faveur des enfants de bénéficiaires du revenu d'insertion

Cette prestation communale a pour but de permettre aux enfants dont les parents sont bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) de participer à des activités sportives ou culturelles. Elle prévoit la prise en charge de la cotisation à un club sportif, à un cours de musique/de danse ou à une autre activité sportive ou culturelle, des enfants à charge et vivant au domicile d'un bénéficiaire RI, ceci à concurrence d'un montant annuel maximum de Fr. 250.- par enfant. L'aide communale prend également en charge certains frais liés à des activités parascolaires et à des camps de vacances. Sur l'ensemble de l'année, 24 enfants en ont bénéficié pour une dépense totale de Fr. 5'590.-. L'aide communale prévoit également le versement, en décembre, d'une allocation de Fr. 150.- par famille avec enfant(s) ou de Fr. 75.- par famille lorsque la garde est alternée. En 2023, celle-ci a concerné 82 familles, pour un coût total de Fr. 11'700.-.

#### Aide complémentaire communale AVS/AI

En vertu des décisions prises le 9 janvier 2012, la Municipalité a adopté la Directive municipale relative à l'allocation communale aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, en remplacement de celle du 1<sup>er</sup> janvier 1981. Elle a notamment décidé que chaque ménage bénéficiaire des PC AVS/AI perçoit une allocation de Noël de Fr. 400.- au mois de décembre.

En 2023, 353 ménages ont touché cette allocation pour un montant total de Fr. 141'200.-. Chacun de ces ménages a également reçu trois bons, soit : un pour la gratuité de la carte annuelle de membre du centre de loisirs pour seniors L'Escale (d'une valeur de Fr. 30.-), un pour deux repas offerts à L'Escale et un pour une évacuation d'objets encombrants.

#### Pain des veuves

La distribution du Pain des veuves se fait chaque année depuis 1614, lorsque Dame honorée Catherine Platell, veuve de Maurice Frissard, fit un don de 450 florins à l'Hôpital de La Tour-de-Peilz. Elle précisa que l'intérêt de cette somme devait servir à acheter du blé pour faire du pain, afin de le distribuer aux veuves de la ville le 25 mars, jour de l'Annonciation à la Sainte Vierge. Depuis, excepté durant les années 1943 à 1948, et en 2020 pour cause de COVID-19, une miche de

pain est distribuée ce jour-là à toutes les veuves de la commune. En 2023, un peu moins de 500 pains ont été livrés.

### Nouveaux retraités

La 8<sup>e</sup> édition de la Fête des nouveaux retraités a eu lieu le mercredi 3 mai à la salle des Remparts. Cette manifestation organisée par le Service, en collaboration avec L'Escale, offre aux sociétés locales (telles que l'Association des repas à domicile, le Service d'entraide bénévole, Les Vaillantes, le Musée suisse du jeu, Les Sans-Souci et La Ruche) la possibilité de présenter leurs activités aux personnes ayant pris leur retraite durant l'année écoulée. 122 invitations ont été envoyées, auxquelles 39 personnes ont répondu positivement. Avec leurs accompagnants, cela représentait 54 participants pour cette rencontre. Celle-ci a débuté par une partie officielle et s'est terminée par la visite des stands des sociétés présentes, ainsi que par un apéritif.

### Nonagénaires

Le jour de leur anniversaire, les nonagénaires reçoivent un message fleuri de la part de la Municipalité ainsi que deux bouteilles de vin de la réserve communale. En 2023, 43 jubilaires ont reçus ces attentions.

Ils sont également invités à une cérémonie officielle, qui a eu lieu le mercredi 14 juin à la salle des Remparts, en présence de l'Autorité communale et des représentants des églises. 24 nonagénaires, accompagnés d'un parent ou d'un ami, ont participé à cette manifestation, agrémentée de discours et d'une agape sur fond musical, durant laquelle ils ont reçu un exemplaire du livre *Chronique du merle bleu* de Philippe Dubath.

### Centenaires

Les personnes centenaires reçoivent, si elles le souhaitent, la visite du préfet, d'un représentant des églises et de l'Autorité communale. En 2023, 3 centenaires étaient recensées. Seules 2 ont souhaité que l'on organise la cérémonie officielle. La doyenne de la commune a soufflé ses 103 ans.

### Sortie des seniors boélands

La sortie des seniors boélands a eu lieu le mardi 12 septembre et a réuni 194 personnes. Partis en autocar depuis la Maison de commune, c'est dans le joli cadre de Vermala, sur les hauteurs de Crans-Montana, en Valais, que les convives ont pu partager un délicieux repas, suivi d'une balade digestive à choix, soit à Crans, soit à Montana, avant un retour à La Tour-de-Peilz en fin de journée.

### Noël de l'amitié

Le mardi 19 décembre, 200 seniors ont participé au repas de Noël de l'amitié. Réunis à la salle des Remparts, ils ont pu admirer une prestation scénique des enfants des écoles de La Tour-de-Peilz, déguster un bon repas autour de tables conviviales et terminer la journée en beauté avec,

au moment du café, un concert du chœur d'hommes de l'Association chorale Roche-Glion-Villeneuve.

### Plan canicule

En Suisse, un avis canicule est émis lorsque l'on prévoit, pendant 3 jours consécutifs au moins, des températures diurnes supérieures à 33°-34°C. » En prévision d'un tel cas de figure, les instances cantonales et communales ont instauré un plan canicule (du 1<sup>er</sup> juin au 31 août) à l'intention de deux populations particulièrement vulnérables : les enfants et les personnes âgées. Ce plan ne peut être déclenché que sur ordre de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), par l'intermédiaire de la Préfecture. Dans ce dispositif, la Ville de La Tour-de-Peilz doit s'assurer que les personnes de 75 ans et plus vivant à domicile ont, dans leur environnement proche, une personne de contact (membre de la famille, voisin, etc.) qui peut prendre soin d'elles en cas de besoin. Dans le cas contraire, la Commune doit les contacter afin de s'assurer de leur bien-être. En 2023, 1'551 personnes ont été recensées et, début juin, 1'008 ménages ont reçu un courrier d'information. Les personnes en EMS et celles suivies par le CMS ne sont pas concernées par cette action. En 2023, le plan canicule a été activé du 17 au 25 août. Depuis cette année, l'entier du suivi de cette opération a été repris par l'administration communale.

Selon le souhait de la syndique, des appels téléphoniques ont été passés régulièrement aux 45 personnes en ayant émis la demande, non seulement durant l'activation du plan canicule au mois d'août, mais durant toute la durée de la mise en place du plan canicule, soit dès le 1<sup>er</sup> juin. Pour ce faire, une équipe de 14 personnes a été créée. Elle est composée de la syndique, de deux municipaux, du chef et de collaborateurs du Service, ainsi que du directeur de L'Escale et de ses collaborateurs. 335 appels ont donc été passés durant l'été, afin de prendre des nouvelles de nos aînés.

### Subventions

#### Institutions sociales

Des aides et subventions ont été versées à 25 associations ou institutions sociales régionales ou cantonales pour un total de Fr. 20'000.-.

#### Aide humanitaire

Le Service famille, jeunesse et sport a soutenu 21 projets ou actions au travers du fonds spécial « Actions humanitaires » pour un montant total de Fr. 15'000.-.

### Responsabilités sociales quant aux lieux de vie Expulsions d'appartements

Selon l'article 43, ch. 1, lettre a de la Loi sur les communes du 28 février 1956, les autorités communales doivent veiller à « la protection des personnes et des biens ». À La Tour-de-Peilz, le Service famille, jeunesse, sport et culture est chargé de traiter cette question.

En 2023, la Justice de paix du district de Vevey a prononcé 4 exécutions forcées d'expulsion en matière de baux à loyer contre des personnes domiciliées sur son territoire, dont 3 ont été réalisées. Une a finalement été annulée par la Justice de Paix.

### **Rel'og**

Rel'og, une structure de la Fondation Le Relais, a pour objectif d'aider les personnes qui connaissent, pour des raisons financières ou sociales, des difficultés à trouver et/ou conserver un habitat stable. L'universalité de l'accès à tous les demandeurs est assurée par des prestations diversifiées. Quand la situation le justifie, Rel'og a la possibilité de prendre un bail au nom de la fondation. Un contrat de mise à disposition est signé entre le bénéficiaire et Rel'og. Il prévoit un suivi social à domicile. À terme, l'objectif est de permettre aux bénéficiaires d'obtenir le bail à leur nom. La Commune a un contrat de prestations et verse une subvention de Fr. 35'000.- pour permettre aux Boélandes et Boélands de bénéficier de leurs prestations.

### **Logements de secours**

Le Service dispose de 2 logements de secours prévus pour héberger momentanément (en principe trois mois au maximum) des personnes expulsées et en quête d'un nouvel appartement, ou faisant face à des situations sociales difficiles (violences conjugales). Sur l'ensemble de l'année, les appartements de secours ont été occupés par 4 sous-loca-

taires. Ces logements de secours ont permis à des familles d'éviter d'être à la rue ou de devoir loger à l'hôtel.

### **Structure d'accueil de nuit d'urgence Le Hublot**

Cette structure, ouverte en mai 2009 par CARITAS à l'initiative des services sociaux de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey, dispose de 20 lits (dont une chambre de 4 lits réservée aux femmes et aux enfants) pour assurer un hébergement d'urgence aux personnes sans domicile ou faisant face à des difficultés momentanées de logement à la suite d'expulsion, de difficultés conjugales ou de marginalisation. En 2023, la Commune n'a pas dû faire appel à cette structure d'urgence. À noter que cette structure a été fermée en fin d'année pour une problématique de manque de personnel et de punaises de lit. Une solution d'urgence a été proposée en attendant une nouvelle solution pérenne.

### **Dispositif grand froid**

La Tour-de-Peilz, Vevey et Montreux, ainsi que les partenaires intervenant en faveur de la population précarisée sur la Riviera ont mis en place un accueil d'urgence grand froid sur la Riviera. Il s'agit d'offrir 10 à 15 places d'accueil supplémentaires en cas de conditions météorologiques très difficiles (froid, pluie, neige, etc.). Cet accueil peut durer 2 nuits consécutives au maximum pour permettre aux personnes d'organiser leur départ ou leur hébergement dans un autre lieu. Durant l'hiver 2022-2023, il n'a pas été nécessaire d'activer ce dispositif.

## **ACCUEIL EN RÉFECTOIRES SCOLAIRES**

En parallèle des prestations de l'Accueil familial de jour (AFJ), des garderies et des unités d'accueil pour écolier (UAPE) de la Fondation des Structures d'Accueil de l'Enfance de La Tour-de-Peilz (FSAT), la Commune met à disposition des réfectoires scolaires.

### **Réfectoires scolaires : Bel-Air, La Cantoch', Les Marmitons, Le Ref, Vassin, et Les Mousquetaires**

Les réfectoires primaires sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 11h45 à 13h40, durant les semaines scolaires. Dans la mesure du possible, le Service tente de placer les réfectoires à proximité directe des écoles.

À la fin de l'année 2023, la fréquentation était la suivante :

Réfectoire primaire Bel-Air	28 à 30 enfants par jour
Réfectoire primaire La Cantoch'	29 à 31 enfants par jour
Réfectoire primaire Les Marmitons	31 à 35 enfants par jour
Réfectoire primaire Le Ref	31 à 37 enfants par jour
Réfectoire primaire Vassin	23 à 31 enfants par jour
Réfectoire secondaire Les Mousquetaires	38 à 63 enfants par jour

En 2023, 21'805 repas ont été servis dans les six réfectoires, (23'166 en 2022). Dans les réfectoires primaires, le prix facturé aux parents comprend le repas et la prise en charge de l'enfant de 11h45 à 13h40. Il est déterminé sur la base d'un forfait mensuel calculé sur une période de 37,5 semaines (pour tenir compte des jours fériés et des éventuelles absences intervenant au cours de l'année scolaire).

Ce forfait est facturé durant dix mois, soit de septembre à juin. Il s'élève pour les réfectoires primaires à :

Fr. 220.-	par mois pour 4 jours de fréquentation par semaine
Fr. 165.-	par mois pour 3 jours de fréquentation par semaine
Fr. 110.-	par mois pour 2 jours de fréquentation par semaine
Fr. 55.-	par mois pour 1 jour de fréquentation par semaine

# CONSEILLER ÉCOLE FAMILLE

Le Conseiller école-famille (CEF) favorise la collaboration entre les familles, les enseignants et les différents intervenants dans l'environnement social, sanitaire et culturel de l'élève.

L'année 2023 aura été marquée par plusieurs éléments marquants : l'augmentation assez massive des demandes, le développement de l'activité, sa mise en valeur auprès de la population et la mise en place de projets préventifs sur des thèmes préoccupant les familles.

## Quantité de situations

Les situations sont répertoriées lorsqu'une demande est faite de manière significative. Les situations discutées en salle des maîtres, conseil de Direction, ou ailleurs ne sont pas répertoriées. La fréquence du traitement du dossier dépend de la demande, de la nature et de l'intensité spécifique à la situation. Durant l'année 2023, six dossiers ont été fermés pour des raisons principalement d'absence de besoin des familles. À noter également que la plupart des situations actives continueront à être traitées lors de l'année 2024, alors que d'autres devront être classées.

## Provenance des situations

L'ouverture des dossiers se fait principalement de la part de la direction de l'Établissement primaire et secondaire (EPS) La Tour-de-Peilz. Selon la procédure, les situations repérées par les enseignants doivent d'abord passer par les doyens ou la direction. En 2023, les demandes faites directement par les familles étaient en nette augmentation, ce qui va dans le sens de la volonté de se centrer directement sur les besoins des familles. La consultation des familles provient également du travail de réseau effectué par le CEF.

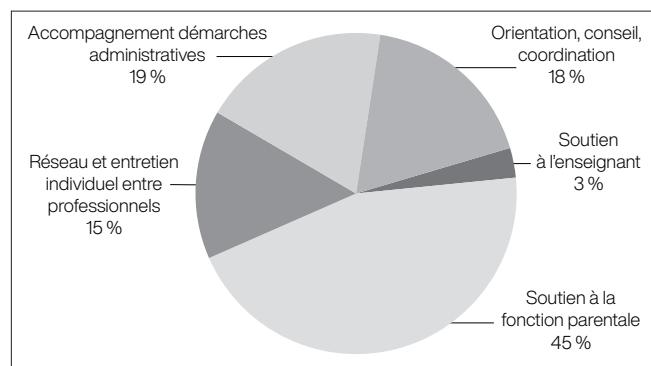
## Motifs de la demande

En 2023, la demande se situe principalement sur le plan socio-éducatif. Il est à noter que s'ajoutent souvent à ces sollicitations d'accompagnement familial, des aspects plus administratifs. Une demande d'activités ou la recherche de subside ou d'aide financière est parfois une réponse à un aménagement du quotidien de la famille ou peut soulever d'autres questions. Le motif initial de la demande se modifie et évolue souvent. La demande de soutien administratif aux familles reste assez marquée. Les besoins se situent principalement dans les démarches à effectuer pour une demande au Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), devoirs surveillés, mentorat, les démarches pour des activités extra-scolaires, les diverses inscriptions dans les réfectoires, UAPE ou autres. Ceci comporte également une exploration de la situation socio-économique de la famille pour aborder les possibilités de financement et les droits liés à leur situation.

## Intervention du CEF

Les interventions du CEF ont été principalement orientées cette année vers un soutien concret à la fonction parentale réalisé principalement au domicile de la famille, un accompagnement dans des démarches administratives pour des parents en recherche de solutions concrètes pour leur enfant (loisirs, camps, pause de midi, activités extra-scolaire, recherche d'intégration, cours de français, aide aux devoir, etc.), un soutien aux professionnels de l'école (enseignants, doyens, psychologues, médiateurs, infirmière scolaire) et diverses coordinations de projets. Le soutien à l'enseignant n'est souvent pas comptabilisé comme étant l'intervention principale, il reste néanmoins très présent dans toutes les situations.

## Niveau d'intervention du CEF



## Participation au travail de réseau

Une partie relativement importante de l'activité du CEF comporte le travail en réseau. En effet, le CEF est intégré dans différents groupes au sein de l'école ou dans la région de la Riviera. Il participe notamment une fois par mois environ au Conseil de Direction au sein de l'établissement (CODIR), au groupe Santé PSPS, au groupe PSY-MED entre médiateurs et psychologues scolaires, au groupe SUPER CIF entre les enseignants des classes de français renforcé, à Jeunesse ++ réunissant les acteurs sociaux de la Riviera et à des réunions inter CEF du Canton et de la Riviera. Ces séances de réseau régulières permettent de clarifier l'action du CEF, de participer à la réflexion d'actions préventives pour les familles et les jeunes de La Tour-de-Peilz et de favoriser l'intégration et l'accueil des familles arrivant dans la commune. Au travers ces réunions, le CEF apporte son soutien à la réflexion et aux stratégies à adopter pour améliorer et proposer des solutions efficaces aux familles.

## Charge de travail selon les situations

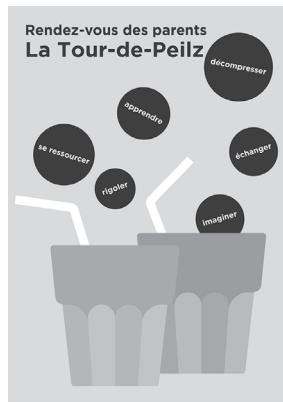
Les situations, de par leur niveau de complexité, d'urgence ou de nécessité, demandent plus ou moins d'interventions tant en nombre qu'en heures consacrées. Le CEF a effectué des interventions pour la famille au sein du domicile, de l'école, du bureau du CEF, dans les locaux d'autres

instances comme la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) et d'autres écoles spécialisées (comme Verdeille). L'évolution du nombre de situations globales a fortement augmenté cette dernière année. En 2024, un certain nombre de situations vont être amenées à être retirées en évaluant les réels besoins ou en réorientant les situations vers d'autres instances.

### Jardin des parents

Durant l'année 2023, le CEF a travaillé sur la mise en place et la coordination de *Jardin des parents* au sein de la Commune. Différents thèmes y sont abordés de-

puis et l'équipe de *Jardin des parents* anime des ateliers de parole à raison d'une fois par mois. Parfois, les enfants peuvent être pris en charge par l'animation Sport et Jeunesse en participant aux Open Sport organisés au sein de la commune ou une surveillante est attitrée pour encadrer les enfants. L'idée est de permettre un accès à la prestation à toutes les familles.



## ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

L'accueil en milieu familial de jour est destiné aux enfants dès 3 mois et jusqu'à la fin de la 8P.

Il offre un accueil dans un contexte familial où l'enfant est pris en charge par une accueillante en milieu familial (AMF) à son domicile. Conformément aux exigences de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), toute personne accueillant des enfants à son domicile et contre rémunération doit être autorisée et affiliée à une structure de coordination. En ce sens, les AMF sont toutes au bénéfice d'une autorisation d'accueil à durée déterminée mais renouvelable, délivrée par la Commune de La Tour-de-Peilz.

L'Accueil familial de jour (AFJ) est le secteur qui gère ce mode d'accueil. C'est une structure partenaire du Réseau LAC (pour les communes de Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny et La Tour-de-Peilz) et partenaire du Réseau Vevey (pour la commune de Vevey). Sur délégation des communes des deux réseaux, l'AFJ est ainsi géré par la Ville de La Tour-de-Peilz.

L'AFJ est composé d'un pôle de coordination et d'un pôle administratif. Les coordinatrices assurent le régime d'autorisation et de surveillance des AMF. Elles s'assurent de la qualité d'accueil, règlent les différentes modalités des placements, apportent du soutien pédagogique et se tiennent à la disposition des familles pour répondre à leurs éventuelles questions ou difficultés. Le pôle administratif s'occupe de gérer la liste d'attente en accueil familial, les salaires et la gestion RH des AMF ainsi que la facturation des prestations aux parents.

### Mise en place des améliorations des conditions d'emploi des AMF

Differentes mesures visant l'amélioration des conditions d'emploi des AMF ont été mises en place durant l'année 2023. Pour rappel, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) avait augmenté son subventionnement (30 ct par heure d'accueil facturée jusqu'à fin 2021, 8 % de la masse salariale des AMF dès 2022 et 11 %

dès 2023) et avait, en contrepartie, fixé l'obligation de présenter un plan de développement comprenant les mesures d'amélioration.

*Ainsi, dès janvier 2023, les améliorations suivantes ont été mises en place :*

- la possibilité de provisionner le droit aux vacances afin que ce montant ne soit plus payé sur chaque heure travaillée mais versé en trois fois sur l'année. 27 AMF en ont bénéficié ;
- la possibilité de cotiser au 2<sup>e</sup> pilier sans avoir atteint le salaire minimum fixé par la LPP. 6 AMF ont fait valoir ce droit ;
- la mise en place d'un plan d'intégration comprenant du mentorat et la fourniture de matériel. Ainsi, sous la supervision d'une coordinatrice, lors du processus d'engagement, la candidate AMF est invitée à faire 2 jours de stage auprès d'une collègue AMF expérimentée. Le premier jour de mentorat se fait avant l'enquête sociale afin de permettre à la candidate de se faire une idée concrète de cette activité. La candidate est dans un rôle d'observatrice et, à l'issue de cette journée, confirme son intérêt ou renonce à être AMF. Une deuxième journée de mentorat est proposée une fois l'autorisation provisoire délivrée. Ce deuxième jour permet à la nouvelle AMF de se familiariser avec cette profession et le mentorat se fait auprès d'une collègue AMF offrant le même style d'accueil (accueil d'enfants préscolaires et/ou parascolaires) et géographiquement proche. Le mentorat a également comme objectif sous-jacent de favoriser les liens sociaux entre AMF, métier solitaire de par son contexte. Sur un plan matériel, chaque nouvelle AMF se voit remettre une couverture anti-feu, une trousse de premier secours dans laquelle figure les numéros de téléphone en cas d'urgence et une valise pédagogique. Cette valise est composée de jeux adaptés à l'âge des enfants accueillis ;

- La mise en place d'un lieu de rencontre et d'échange pour les AMF appelé « la parenthèse ». L'objectif étant d'offrir aux AMF un lieu de rencontre spontané et sans inscription. La date est annoncée en avance et elles peuvent venir avec ou sans enfant. Une coordinatrice est présente pour les accueillir et participe à ce moment. Les AMF amènent des sujets de discussion ou viennent avec leurs questions. Depuis le mois de juin, 6 rencontres d'une heure (9h-10h) ont eu lieu dans des UAPE de Vevey, La Tour-de-Peilz et Corsier. La participation était variable soit, 3 à 8 AMF accompagnées par 0 à 4 enfants ;
- La mise en place d'un nouveau logiciel pour la saisie des heures de garde des enfants, le KIBE.rpi. Une tablette a été offerte à toutes les AMF afin qu'elles puissent utiliser ce programme dans les meilleures conditions. Des adresses email professionnelles ont été créées et installées sur chaque tablette. 6 cours de formation ont été organisés pour apprendre aux AMF l'utilisation du KIBE.rpi et de la tablette.

## Règlementation sur les horaires de travail des AMF

Durant le premier semestre, une réflexion de fond a été menée sur la durée du travail hebdomadaire des AMF, suite au constat de fatigabilité des AMF observée par l'équipe de coordination. En collaboration avec le Bureau des ressources humaines un cadre a été défini plafonnant le travail hebdomadaire à 50 heures maximum dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce nouveau fonctionnement a été discuté au cas par cas depuis le mois de juin et présenté à toutes les AMF lors d'une séance obligatoire à fin août. Ceci a eu pour conséquence de devoir modifier, voire diminuer les horaires de placement pour certains enfants. Dans la grande majorité des cas, des solutions ont pu être trouvées, en partenariat entre l'AMF et les parents, permettant à la fois de respecter la durée maximale de travail tout en répondant aux besoins de placement des familles. Les AMF ont ainsi reçu un nouveau contrat de travail. La mise en place de ce nouveau fonctionnement a demandé un travail minutieux et individualisé à chaque situation de la part des AMF et de l'équipe de coordination.

## Quelques chiffres

- En 2023, 171 visites et entretiens individuels ont été réalisés auprès des accueillantes par les coordinatrices (143 en 2022). Ils ont pour but d'amener un soutien pédagogique aux AMF et également de vérifier que les conditions d'accueil sont respectées afin de garantir la qualité. Des visites impromptues ont été réalisées par une autre coordinatrice que la référente de l'AMF avec pour objectif de croiser les regards entre professionnels et d'apporter d'autres pistes d'action. La présence de la coordinatrice référente lors de la signature de la

convention de placement entre les parents et l'AMF est favorisée pour tous les nouveaux placements. De plus, des entretiens avec des familles se tiennent tout au long de l'année, selon les besoins.

- En 2023, la Municipalité a délivré 23 autorisations d'accueil provisoires et définitives (33 en 2022).
- Au 31 décembre 2023, l'AFJ comptait 57 AMF (70 au 31.12.2022) dont 30 pour le Réseau LAC et 27 pour le Réseau Vevey. Durant l'année, 3 nouvelles AMF ont été engagées (13 en 2022) dont 1 pour le Réseau LAC et 2 pour le Réseau Vevey, alors que 16 AMF (16 aussi en 2022) ont quitté l'AFJ dont 10 pour le Réseau LAC et 6 pour le Réseau Vevey. Le nombre de départs s'explique, entre autres, par des reconversions professionnelles, des déménagements et des problèmes de santé ne permettant plus d'exercer cette activité.

Le nombre d'AMF est en constante diminution. Malgré des annonces pour recruter, force est de constater que peu de nouvelles demandes ont été déposées. Ce constat est similaire sur tout le canton de Vaud où une lente érosion est constatée depuis 2015. Cette situation peut s'expliquer par une certaine précarité de l'emploi. Le revenu des AMF est un salaire à l'heure et dépend du nombre d'enfants accueillis. Ainsi il peut varier de mois en mois et n'est pas garanti.

- Au 31.12.2023, 476 enfants étaient placés en AFJ (411 en 2022) dont 294 pour le Réseau LAC (254 en 2022) et 182 pour le Réseau de Vevey (157 en 2022), alors que 205 enfants (216 en 2022) étaient en attente d'une solution d'accueil en AFJ, 108 pour le Réseau LAC (119 en 2022) et 97 pour le Réseau Ville de Vevey (97 aussi en 2022).
- Les heures de garde assurées par les AMF en 2023 sont les suivantes: 157'222.50 heures pour le Réseau LAC et 130'723.00 heures pour le Réseau de Vevey, soit un total de 287'945.50 heures (306'210.50 heures pour les Réseaux en 2022).
- Le salaire horaire brut des accueillantes est de Fr. 6.20 jusqu'à 3 ans d'activité, Fr. 6.30 de 3 à 8 ans d'activité et Fr. 6.40 dès 8 ans d'activité - (Fr. 2.-/heure, exonéré AVS et fiscalement, jusqu'à concurrence de 3'000 heures/Fr. 6'000.- par an. Une fois ces montants dépassés, la totalité est soumise à l'AVS).
- Depuis 2017, les tarifs horaires de facturation, en fonction des revenus des parents placeurs, varient de Fr. 2.20 à Fr. 9.30. Ce tarif reste similaire pour les deux Réseaux.

Sur mandat de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ) met en place la formation de base obligatoire pour toute nouvelle AMF, à suivre dans les 18 premiers mois de la prise d'activité, ainsi que de la formation continue. La formation de base représente 10 soirées sur

différents thèmes comme la prévention des accidents, le développement de l'enfant, le rôle et les responsabilités d'une AMF, etc. Par la suite, toutes les AMF suivent une rencontre de soutien par année.

La structure de coordination propose un catalogue de formations de 6 à 8 thèmes par année scolaire avec l'obligation de s'inscrire au minimum à un cours. Pour l'année scolaire 2023-2024, une vingtaine de soirées de formation sont organisées traitant des thèmes suivants : analyse de pratique, collaborer avec les familles, action innocence - les écrans, comment sécuriser les déplacements avec les enfants, formation en informatique et formation sur le concept d'inclusion (uniquement pour le réseau de Vevey). Une formation obligatoire a été ajoutée pour toutes les AMF sur le thème de la diététique.

### **En 2023, il s'est passé...**

- Mars - Toutes les AMF ont suivi une formation sur la prévention des incendies dispensée par un formateur de l'Établissement cantonal d'assurance (ECA). Bravant le froid, elles se sont transformées en apprenties pompier dans la cour des Marronniers. À l'issue de cette soirée, les AMF sont reparties avec une couverture anti-feu.
- Avril à mai - 5 séances « Infos-Conseils » regroupant les AMF selon leur commune de domicile ont été organisées. Ces séances, facultatives, animées par les membres de l'équipe de l'AFJ ont pour but de clarifier certaines règles de fonctionnement et d'échanger sur les difficultés rencontrées par les AMF. Elles se déroulent le matin, dans des salles communales ou dans des UAPE. Les enfants présents sont pris en charge par du personnel éducatif.
- Mai - Les communes partenaires du Réseau LAC ont décidé de mettre fin au réseau actuel au 31 décembre 2024, soit à l'échéance du réseau transitoire reconnu par la FAJE. À l'occasion de la fête des mères et comme chaque année, les AMF ont reçu un petit cadeau pour les remercier de leur travail.
- Juin - La première newsletter de l'AFJ a été envoyée par courrier électronique aux AMF. Elle se compose d'idées de sortie, d'activités à faire avec les enfants, de recettes de cuisine, de propositions de lectures et d'un agenda. Les AMF sont encouragées à participer et à étoffer son contenu.
- Août - Une séance obligatoire pour toutes les AMF s'est déroulée afin de présenter les nouvelles conditions contractuelles en vigueur dès janvier 2024.
- Septembre à octobre - 5 séances « Infos-Conseils » regroupant les AMF selon leur commune de domicile ont été organisées.
- Novembre - Dans un décor chaleureux et boisé, accompagné d'un traditionnel rituel folklorique, la quarantaine d'AMF présentes et l'équipe de l'AFJ ont

partagé une fondue dans un restaurant veveysan. La deuxième newsletter de l'AFJ a été diffusée. 3 parutions annuelles sont prévues.

- Décembre - Le traditionnel Noël des Lutins, s'est déroulé dans un décor féérique à la salle des Remparts. Calfeutrés dans des coussins, les enfants ont d'abord écouté attentivement la conteuse leur raconter de belles histoires de saison. Puis, tout en dégustant quelques sucreries, les petits lutins ont réalisé des dessins et des bricolages de Noël. Accompagnés par leur accueillante, la soixantaine de lutins a finalement rencontré le Père Noël qui leur a offert un petit cadeau.

## **Activités générales**

Le Secteur sport et jeunesse (S&J) est le lien direct entre les autorités et les bénéficiaires en matière de politique du sport et de la jeunesse. S&J est actif dans les domaines de la promotion de la santé globale, de la prévention, des aspects culturels et de loisir pour la jeunesse, de l'orientation, de la médiation et de l'intégration sociale. Il traite les questions concernant le sport pour tous et gère l'utilisation des infrastructures sportives communales.

Ce secteur travaille en collaboration étroite avec ses homologues de la Riviera, les Écoles, l'Association sécurité riviera (ASR) et les sociétés locales, le Service des affaires intercommunales (SAI), les organes et partenaires cantonaux du sport et de la jeunesse.

S&J est responsable de la gestion du budget alloué au sport et à la jeunesse. Le Secteur est également responsable de la promotion de ses activités et manifestations, mais aussi de l'entier de sa gestion administrative et financière. Il gère :

- la coordination intercommunale au niveau du sport et de la jeunesse ;
- la promotion de la santé globale par la prévention et l'encouragement à exercer une activité physique ;
- l'organisation de manifestations socio-culturelles avec et pour les jeunes ;
- les actions de prévention spécifiques à la jeunesse ;
- la création et développement d'activités diverses en faveur des jeunes ;
- l'organisation et encadrement de camps (hiver/été) et d'activités périscolaires ;
- la location du bus et remorque (planning, confirmation et facturation) ;
- le suivi des demandes de subventions (évaluation, confirmation par courrier).

## **Tâches et activités répondant aux demandes des jeunes**

- Demandes de soutiens (financiers, logistiques ou d'infrastructure) pour divers projets dans les domaines de la musique, du théâtre, des loisirs et du sport.
- Mise à disposition de matériel pour des organisations et manifestations des clubs et sociétés locales installation et/ou prêt.
- Groupe scout Lac-Bleu : contacts réguliers, soutien logistique aux manifestations avec présence et contacts avec les jeunes qui représentent également une source de bénévoles partenaires de S&J.

## **Soutiens financiers**

Les sociétés et associations sportives ou culturelles jouent un rôle essentiel sur le plan de l'insertion sociale des jeunes. Elles font partie du dispositif préventif. Le Secteur favorise et soutient les efforts des clubs et sociétés, notamment dans l'organisation des actions et manifestations.

## **Affaires sportives**

Au bénéfice d'un diplôme de l'Office fédéral du sport de Macolin, le Secteur assume depuis 2014 la coordination des affaires sportives de la Commune et l'encouragement à l'activité physique et au sport dans l'intérêt des Boélandes et Boélands.

- Trait d'union entre les services communaux et les associations (traitement des demandes courantes des sociétés et clubs).
- Traitements des subventions du Fonds sportif intercommunal : liens avec les sociétés et clubs, contrôle des données, lien avec le SAI.
- Gestion des infrastructures sportives communales (plannings, mise à disposition, facturation, etc.).
- Soutien et développement d'évènements sportifs dans le cadre du sport pour tous.

Le délégué S&J et le chef de service sont membres de l'Association suisse des services des sports, section Suisse romande et Tessin (ASSS). Des séances de travail avec les responsables et représentants des clubs sportifs sont tenues pour apporter un soutien en fonction des besoins. Le Secteur est représenté aux séances de travail du SAI concernant les affaires sportives en général, et au Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives formatrices de jeunes.

## **S&J propose des offres d'activités physiques gratuites pour la population, comme :**

### ***Urban training :***

- cours d'Urban training 2 fois par semaine de mai à septembre, pour un total de 36 cours pouvant accueillir jusqu'à 25 personnes ;
- 5 cours de type zumba - yoga - pilates pouvant accueillir jusqu'à 60 personnes ;
- 2 Sunday training dans une salle de gym avec 3 cours.

### ***« Expérience coaching » :***

- 38 cours d'une heure à l'intention des seniors (+ de 65 ans) qui accueillent entre 15 et 20 personnes par séance dans la salle de gym des Marronniers les mercredis après-midi.

## **Travail social de proximité (TSP)**

La travailleuse sociale de proximité (TSP) s'est employée à faire un travail d'analyse des besoins avérés et supposés des 12-25 ans en partant des nombreux échanges avec le public cible, de ses propres observations sur le terrain et des partages d'informations avec divers partenaires. Le gros de son travail a été d'identifier les lieux de contacts des jeunes, d'aller à la rencontre du public-cible, de se faire connaître en tant que personne-ressource et instaurer

une relation de confiance et d'initier, par capillarité, des demandes des jeunes. La TSP a multiplié ses participations sur le terrain de diverses organisations, manifestations et animations, renforçant sa présence auprès d'un public élargi de la jeunesse. Elle a ainsi été sollicitée par les jeunes et divers des partenaires : acteurs sociaux des communes voisines - population - école - divers collaborateurs de la commune - policier de proximité. Les liens qu'elle a tissé auprès des jeunes ont contribué à une reconnaissance de leurs compétences exprimées, leurs problématiques et leurs besoins. La TSP a mené diverses actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes sur de thèmes tels que : consommation - respect de soi et d'autrui - sentiment d'appartenance - intégration sociale et professionnelle - nuisances - estime de soi - respect des espaces partagés. Ce travail de sensibilisation, venant s'ajouter à la mission du policier de proximité, peut jouer un rôle dans la réduction de certaines incivilités et participe à la promotion de la santé globale des jeunes.

Une part grandissante de son activité concerne des suivis individualisés de jeunes, qui respectent le principe de libre-adhésion et sont basés sur les besoins et projets exprimés par les bénéficiaires. Le soutien apporté cette année lors de ces suivis individuels a répondu à des demandes d'ordre socio-administratif, d'orientation et accompagnement dans des démarches professionnelles, soutien à la réalisation de projets personnels et réflexion autour de problématiques personnelles diverses. La TSP s'adapte au rythme et à la réalité de chacun en offrant une prestation souple et respectueuse de l'individu, dans les conditions qui sont les siennes. La TSP par ses observations, son écoute, son analyse et son expertise des besoins et réponses à donner est le relai essentiel auprès du délégué S&J afin de suggérer des propositions de développement et des orientations pour une politique de la jeunesse efficiente.

## Écoles

Le Secteur sport et jeunesse et les Écoles ont développé au fil des années un partenariat essentiel afin de mieux comprendre et suivre l'évolution des jeunes. L'école est en effet un cadre d'observation et d'intervention essentiel pour tisser et entretenir des contacts privilégiés avec les jeunes, y compris ceux qui échappent à toutes les organisations et prestations mises en place par le Secteur. C'est donc dans cet esprit que S&J s'investit et s'engage dans les organisations suivantes :

- camps de ski de fond aux Rasses ;
- camps de ski/snowboard à Fiesch ;
- accompagnement et encadrement lors de diverses sorties culturelles ou sportives, et de courses d'école ;
- bal des 9<sup>e</sup> et bal des 11<sup>e</sup> (soutien logistique) ;
- cross des écoles (soutien logistique) ;
- échanges informels réguliers avec les enseignants et les doyens.

## Unité PSPS

Le Secteur sport & jeunesse, par l'animatrice jeunesse et la TSP, est membre de l'équipe de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire. L'équipe élargie (psychologue, infirmière, doyen, enseignants, médiateurs, animatrice, TSP) se rencontrent 3 fois par année.

## Activités et animations organisées en 2023

- Ateliers Terreaux 5 (de 5 à 16 ans) - 5 ateliers « On fait les artistes » (dès 5 ans, 50 enfants, bricolages de saison avec goûter inclus), 5 ateliers « après l'écool » (dès 5 ans, 80 enfants, pâtisserie, bricolage, jeux et goûter), 2 ateliers « mercredi, on s'éclate ! » (de 5 à 11 ans, 20 enfants, jouer et bouger à l'extérieur ou en salle avec goûter), 11 ateliers « cuisine et repas » (12 à 15 ans, 110 enfants, apprentissage des bases de la cuisine), 5 ateliers « BD & manga » (de 9 à 16 ans, 40 jeunes), 2 ateliers « cuisine 12 - 16 ans » (12 jeunes), 1 atelier « biscuits de Noël » (dès 6 ans, 15 enfants) et 8 Jam Session (12 à 20 ans, 80 jeunes) : espace de création musicale avec la possibilité de décrocher une prestation live sur la scène découverte de la fête de la musique 2023-2024.
- Accueils libres (de 11 à 16 ans) - L'accueil libre repose sur un concept de libre adhésion. Les jeunes fréquentent le lieu de leur plein gré et peuvent, pendant les heures d'ouverture, participer aux activités de leur choix et repartir selon leurs envies. L'animatrice jeunesse ainsi que la TSP ont été présentes durant les sept soirées d'accueil libre, dans une salle du collège Charlemagne de 17h à 21h (souvent 21h30). Une vingtaine de jeunes ont participé à chaque soirée. Dès le 6 octobre, le modèle a évolué avec une prestation proposée aux jeunes de 12 à 17 ans.



- Open Sport d'hiver (de 5 à 17 ans) - Durant 5 samedis, les salles de gym des Marronniers et des Mousquetaires étaient accessibles aux enfants et jeunes, encadrés par S&J. La fréquentation fut élevée avec plus d'une vingtaine de participants par tranches d'âge à chaque édition, soit un total d'environ 200 enfants.
- Open Sport de Pâques (de 5 à 16 ans) - 4 journées organisées dans les salles de gym des Marronniers et des Mousquetaires et au collège Charlemagne. Participation : environ 160 enfants.

- **Open Sport d'été** - 3 journées à la salle de gym des Mousquetaires. Participation : environ 120 enfants.
- **Open Sport Vacances d'automne** (de 5 à 16 ans) - 5 journées organisées dans les salles de gym des Marronniers et des Mousquetaires et au collège Charlemagne. Participation : environ 250 enfants.
- **Camps de jour** (de 5 à 10 ans) - 3 semaines d'accueil à la journée. Chaque camp a accueilli 20 enfants.



- **Monitorat** - 5 jeunes entre 18 et 22 ans ont été engagés par la Commune pour l'encadrement durant les prestations d'été. S&J offre la formation FORJE - formation pour les moniteurs et responsables d'activités extrascolaires répondant aux exigences des Directives cantonales pour les camps et les colonies de vacances de plus de 7 jours sur le territoire vaudois - permettant de garantir un encadrement adapté pour ses activités d'été.
- **Camp d'automne à la semaine** (de 8 à 12 ans) - 13 enfants se sont inscrits à ce camp art et nature à La Comballaz avec diverses activités, telles que feux, rando, arts ancestraux, bal, histoires à lire, à écrire, à raconter et à écouter.
- **Halloween** (dès 4 ans) - Un après-midi « effroyable » organisé par l'ABCDé et S&J, auquel près de 500 personnes ont pris part.
- **@Août** - Des activités ludiques, artistiques et créatrices étaient au menu des quatre après-midis gratuites et ouvertes à toutes et tous, sous l'égide des équipes d'animation des Communes de Corsier-sur-Vevey, Blonay - Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey et Châtel-St-Denis, avec la participation de l'ABCDé et du Musée suisse du jeu. Cet évènement a attiré environ 150 personnes par jour dans notre commune.
- **Fête de la musique** - Cette 15<sup>e</sup> édition s'est déroulée sur 3 jours, avec 16 prestations musicales pour 135 artistes. S&J a proposé quelques jeunes talents de moins de 20 ans, pour la plupart autodidactes.
- **Fête de la jeunesse** - La manifestation s'est déroulée les 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet avec un programme festif comprenant des carrousels, une cantine et diverses prestations musicales live. Le montant total des recettes en faveur du fonds des colonies de vacances est de Fr. 16'788.30.

- **Afterworks** - Pour cette 4<sup>e</sup> édition des apéros musicaux dans la cour Charlemagne, la scène Charlemagne a accueilli 4 formations et près de 20 artistes lors de 3 soirées (24 août, 31 août et le 8 septembre). Ces soirées permettent :
  - de découvrir des jeunes musiciens prometteurs de la région et des artistes plus confirmés ;
  - de proposer un espace culturel et convivial à l'intention de la population boélande ;
  - d'offrir aux sociétés locales la tenue d'un stand de nourriture et de boissons (la Méclette, Tour à Tour et Gym la Tour sur cette édition) ;
  - d'offrir la possibilité à des jeunes Boélands de préparer et présenter un travail musical sur scène.



- **Contest de skateboard** - S&J a accompagné et soutenu l'organisation de cette manifestation, initiée et réalisée par « La Méclette », une association de skateboard boélande. Cette 3<sup>e</sup> édition, qui a eu lieu le 30 septembre, a rencontré un franc succès auprès d'un public nombreux.
- **Coop Andiamo, la Suisse bouge** - Cette manifestation gratuite a permis aux quelque 5'000 participants de pratiquer des activités sportives à leur rythme ou simplement de passer un moment de convivialité et de partage. 12 sociétés locales et régionales ont répondu présent lors de cette 5<sup>e</sup> édition qui a eu lieu le 24 septembre.
- **Noël Boéland** - L'espace de Noël, imaginé et conçu par S&J et réalisé en collaboration avec le Secteur espaces publics et le soutien précieux du Service domaines & bâtiments dans la cour Charlemagne et sur la place du Temple, a accueilli la population boélande du samedi 25 novembre 2023 au 7 janvier 2024. Le programme pour la journée phare du samedi 16 décembre a été le suivant : chantée au Temple, contes, partage de thé chaud, vin chaud, soupe au pois et polenta, atelier biscuits pour les enfants et l'incontournable visite du Père Noël. La chantée de Noël, qui a rencontré un vif succès auprès d'un public nombreux, a réuni pour la première fois trois ensembles : La Cantourelle, le chœur de l'Escale et l'Union chorale.



## Prestations externes soutenues par S&J

En 2023, S&J a renouvelé l'offre de 2022 des activités d'été pour les enfants en proposant :

- 7 semaines de stages de cirque pour les 4-12 ans entre avril et octobre dispensées par Snick le Clown (près de 120 enfants) ;
- 1 semaine de stage de théâtre en juillet pour les 8-14 ans dispensée par l'Association boélande « 6<sup>e</sup> acte » (10 enfants).

## Action de prévention

« Prév'rives », une action de prévention par les pairs durant l'été sur les rives du lac entre La Tour-de-Peilz et Vevey en partenariat avec l'équipe des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) de Vevey pour la 4<sup>e</sup> année consécutive. L'action s'est déroulée du 12 mai au 28 juillet et a bénéficié du soutien financier de la Commission prévention Riviera. À noter qu'il s'est agi de prévention primaire et non de réduction des risques qui est du ressort de Police Riviera ; la mission se déroulait donc entre 18h et 22h. Toutes les missions, planifiées les jeudis et vendredis soirs, ont été assurées par un trio de pairs et un professionnel.

Les pairs, âgés de 18 à 25 ans ont bénéficiés d'une formation théorique et pratique (formation pratique sur 2 soirées directement sur le terrain lors de la manifestation Animai à Vevey) dispensée par des professionnels de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) et les fondations PROFA (service d'éducation sexuelle) et AACTS (addiction, action communautaire et travail social). Lors de la formation théorique, une mise en situation a été proposée par la jeune troupe de théâtre boélande « Association 6<sup>e</sup> acte ». La participation à ces missions de terrain de l'animatrice jeunesse et de la TSP ont représenté près de 25 heures auxquelles s'ajoutent 30 heures pour les séances de travail, de recherche et contact des pairs, séance d'information, les formations, la soirée bilan, gestion du planning des pairs, diverses démarches administratives et préparations préalable des missions.

## Quelques chiffres

- 22 soirées assurées sur 25 prévues (2 pour cause de pluie, 1 absence de pairs) = 82 heures sur le terrain
- 10 pairs
- 5 professionnels de terrain + 2 coordinateurs
- 247 groupes rencontrés
- 917 personnes abordées

## Sujets abordés le plus souvent

1. alcool
2. sexualité
3. drogue, en particulier cannabis
4. littering, en particulier mégots

Une attention a également été portée sur la nuisance sonore. L'action sera reconduite durant l'été 2024.

## École de musique

En 2008, après la cessation des activités de l'Union instrumentale à laquelle elle était rattachée, l'école de musique est devenue communale et sa gestion a été confiée au Secteur sport & jeunesse. La directrice engagée assure la direction musicale du P'tit Groupe et du Groupe de Percus.

L'école compte à ce jour 19 élèves. Les cours sont dispensés tout au long de la semaine à la rue des Terreaux 5 et au collège des Mousquetaires. Ils sont répartis entre 5 professeurs selon l'instrument (clarinette, trompette et alto, saxophone, flûte traversière et percussion-batterie). 16 élèves suivent des cours individuels et 13 élèves le cours de musique d'ensemble « Le P'tit groupe ».

## École de natation

Depuis 2016, l'école privée de natation fondée en 1997 est communale. L'encadrement est assuré par un responsable de l'école de natation. Les cours sont dispensés par 4 à 5 moniteurs auxiliaires, validés annuellement par la Municipalité.

L'école organise 3 sessions par année de 10 semaines, 5 plages par semaine de 1 heure de cours pouvant accueillir 20 à 40 enfants en fonction des plages pour un total de 160 enfants par semaine.

L'action des Affaires culturelles se fonde sur une stratégie, actualisée en début de législature, ayant pour objectif de développer l'offre culturelle à La Tour-de-Peilz afin de renforcer son attractivité et son rayonnement régional. La politique culturelle vise également à favoriser la création artistique, l'accès à la culture pour tous les publics, et à contribuer à la cohésion sociale en renforçant le sentiment d'appartenance à une même collectivité.

## Manifestations organisées

### Fête des Voisins

La traditionnelle Fête des Voisins a eu lieu le vendredi 2 juin. Avec 52 inscriptions, l'évènement est toujours très apprécié par la population.



Restauration, en plus du bar, a été mise en place. Cette année le bar a été géré par la Commune est le chiffre d'affaire était de Fr. 7'481.- avec un bénéfice net de Fr. 2770.-.

### La journée nationale du jeu

La Journée nationale du jeu (JNJ), est un évènement initié par les ludothèques suisses et la Fédération des ludothèques suisses (FLS) qui a lieu tous les 4 ans. Cette année la JNJ a eu lieu le samedi 3 juin. L'ABCDé, le Musée suisse du jeu et les Affaires culturelles ont travaillé ensemble pour la mise sur pied de cette journée qui a attiré plus de 1'000 personnes dans différents lieux de la ville : devant et à l'ABCDé, sur la place des Anciens-Fossés et

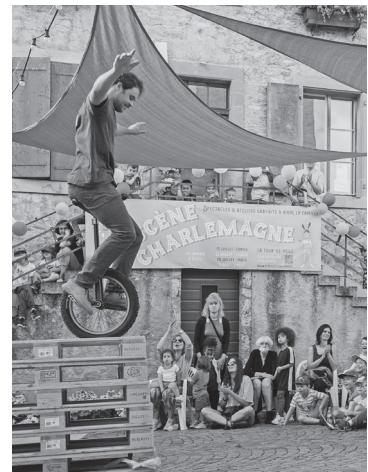


au Musée suisse du jeu. Une offre variée avec 15 jeux et activités ludiques tels que des jeux géants, jeux d'extérieur, escape game, jeux vidéo suisses ont fait parties du programme de la journée.

### Scène Charlemagne

Les 15, 22, 29 juillet et 5 août · La cour Charlemagne, transformée pour l'occasion en scène de spectacle en plein air avec le concours des services communaux a accueilli 4 animations culturelles gratuites tout au long de l'été. Cette offre tout public, avec un accent particulier mis sur les familles, proposait des contes populaires pour enfants

avec la compagnie Raconte !, du théâtre d'improvisation avec le comédien professionnel Christian Baumann, un spectacle de magie « Titof et ses amis » avec Christophe Crovara, ainsi qu'une performance de cirque avec les élèves et professeurs de l'école Snick. Nouveauté très appréciée cette année, des ateliers participatifs et des animations créatives étaient proposés en fin de représentation. Avec une diffusion de la communication englobant La Tour-de-Peilz et Vevey, plus de 600 personnes ont pris part à ces animations estivales.



### Cinéma en plein air

Du 16 au 19 août · Pour cette 7<sup>e</sup> édition gratuite sur la place des Anciens-Fossés, le Cinéma en plein air offrait quatre soirées à thème et un total de 1'100 personnes ont profité des projections. La belle météo a contribué au succès de cette édition. Imaginée en partenariat avec Cinérive, la programmation proposait :

- la projection du film pour enfants « Le grand méchant renard et autres contes » précédé d'un théâtre d'images Kamishibaï présenté par l'ABCDé et d'un mot du directeur du Musée suisse du Jeu. 320 personnes étaient présentes lors de cette soirée.
- la projection du film documentaire chablaisien « Les fischiers Muret » en présence d'un des protagonistes du film. Fréquentation : 170 personnes.
- la projection du film « La Ligne », en présence de la réalisatrice Ursula Meier, de l'actrice et réalisatrice Stéphanie Blanchoud et de l'actrice Elli Spagnolo. Fréquentation : 280 personnes.
- la projection du film d'animation pour enfants « Vaillante », avec une animation des pompiers du SDIS Riviera en première partie de soirée. Fréquentation : 330 personnes.

Le bar a été géré par les Affaires culturelles et une équipe de bénévoles.





### Château des Jeux

Le dimanche 10 septembre, la ville s'est transformée en « Ville du jeu » le temps d'une journée avec des activités ludiques devant l'ABCDé, sur la place des Anciens-Fossés, sur la rue du Temple, au Verger de la ville, au Musée suisse du jeu et dans sa cour. Le Musée suisse du jeu, l'ABCDé et les Affaires culturelles ont collaboré afin d'organiser cet évènement qui a attiré plus de 2'000 personnes. Une offre de petite restauration et un bar a été mis sur pied. Au programme de la journée, plus de 20 activités ludiques ont été proposées au public.

### AuTour de l'Avent

Le 26 novembre, 3, 10 et 17 décembre · AuTour de l'Avent proposait quatre soirées organisées en partenariat avec des lieux culturels boélands, afin d'offrir à la population des animations ponctuées d'un moment convivial autour d'un apéritif ou d'un goûter. Au Musée suisse du jeu, les enfants ont assisté au spectacle de Marco le magicien et participé à un atelier jeux-papiers. Un match d'improvisation à l'orgue « Noël avant l'heure » s'est déroulé au Temple avec les musiciens Freddy Eichelberger et Paul Goussot. Le Théâtre du Château accueillait la compagnie BâZ et Aérios avec



leur nouvelle création « La jument qui voulait boire la Lune » (photo). Le Domaine de La Doges clôturait la manifestation par un concert de musique classique « Trio Opéra Viva » avec Valentina Rebaudo, Sébastien Gex et Joachim Forlani. Ces évènements ont rassemblé près de 310 personnes.

### Manifestations soutenues

En plus d'une aide financière, les manifestations listées ci-dessous bénéficient d'un soutien en matière de coordination, ainsi que d'un appui logistique du Service domaines et bâtiments ou du Secteur espaces publics selon le format des manifestations :

- Festival Riviera Classic+ (27 avril, 11 et 25 mai, 8 juin)
- Riviera Tango Fiesta (12-16 juillet)
- Nox Orae (24-26 août)
- Afterseason Summer (9 septembre)
- Cie les arTpenteurs (13-17 septembre)
- ImprOvisible festival (10 au 12 novembre)

*L'année 2023 a également été marquée par les évènements suivants :*

- Une soirée en hommage à Patrick Juvet le 1<sup>er</sup> avril, organisée en collaboration avec Les Spectacles des Remparts
- La Revue de la Tour-de-Peilz avec son spectacle La Tour voit Rouge
- Animations par Vevey Alive dans le cadre de la Dolce Riviera avec des concerts itinérants (1<sup>er</sup> - 28 août)
- Saisons de spectacles professionnels des associations Tour à Tour et Les Spectacles des Remparts à la salle des Remparts
- Spectacles au Théâtre du Château
- Concerts au Temple par l'association Clef de Voûte
- « Open Studios » à la Résidence de La Becque
- Un spectacle d'ouverture du festival du Bout du Monde, la Brise de la Pastille, dans la cour du Château (photo)



Nox Orae

## COMMISSION CULTURELLE

La Commission culturelle de La Tour-de-Peilz est nommée par la Municipalité dans le but d'établir un lien entre les autorités politiques et le monde culturel. Elle est composée de représentantes et représentants de tous les groupes politiques du Conseil communal, de responsables des principales institutions culturelles boélandes, d'actrices et d'acteurs culturels indépendants, sous la présidence du Municipal en charge des Affaires culturelles. Son effectif a été renouvelé dans le cadre de la nouvelle législature 2021-2026. Dotée depuis 2020 d'un budget de Fr. 50'000.-, la Commission octroie des subventions jusqu'à Fr. 5'000.- par projet lors de ses quatre séances annuelles. Elle soutient les initiatives de créatrices et créateurs basés à La Tour-de-Peilz ou d'évènements se déroulant sur le territoire communal.

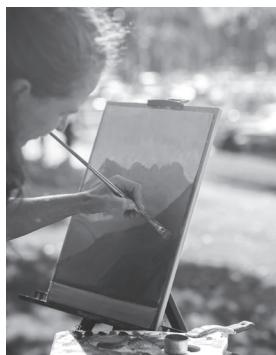
### Subsides accordés

Dans le courant de l'année 2023, la Commission culturelle a soutenu 16 projets sur 19 demandes retenues. Le montant total des subventions s'élève à Fr. 49'000.-, sur un montant total demandé de Fr. 67'540.-.

- La Cie Rémy Sciola pour le projet de spectacle BAN-DOVAL ;
- L'association Fronda pour le spectacle Majarie Méditerranée ;

- Food Culture Days pour l'organisation d'une plateforme de partages et de connaissances sur l'alimentation ;
- Le collectif papillon pour le spectacle de marionnette Le Jardin de Luca et les légumes aventuriers ;
- Lumière d'Étoile (cirque Startlight) pour le spectacle MOI ;
- L'association ça joue pour le Festival de Théâtre Ça Joue ;
- Le collectif les rêveries acoustiques pour la performance matière et résonance 2023 ;
- Le Domaine de La Doges pour un spectacle consacré à Jean Villard Gilles ;
- La Résidence de La Becque pour son programme d'évènements de l'année 2023 ;
- L'association Kanatitza pour son concert du Swiss Bulgarian Choir ;
- L'association les Eaux Courantes pour sa performance Be-longing ;
- L'association Grain de Moutarde pour son spectacle Là où tu iras ;
- L'association les Mijaurés pour son spectacle les Précieuses ridicules ;
- Les films de la Pépinière pour le film documentaire Les Cèdres ;
- La Cie Marchepied pour son spectacle de danse Les Ondes du Léman ;
- La Cie Ursula et Perpétue pour le spectacle Joséphine.

## JUMELAGE AVEC ORNANS



La 14<sup>e</sup> édition de « À la manière de Courbet » a eu lieu du 22 au 24 septembre. Une délégation de la Ville d'Ornans composée de 6 personnes dont 4 de la Mairie, une de l'Institut Courbet et une des amis du Musée d'Ornans ont fait le déplacement pour l'évènement. Organisée en collaboration avec l'Association romande pour la valorisation des arts (ARVA), cette édition a connu une participation similaire à 2022 avec 28 peintres inscrits. Lors du vernissage, environ 150 personnes étaient présentes et 90 personnes ont participé au Prix du public qui était organisé pour la première fois. La visite guidée a réuni 12 personnes, l'atelier créatif a profité à 40 personnes et 34 ont pris part à l'atelier graffiti par Chromatix.

### Les prix du Jury :

- 1<sup>er</sup> prix : Sébastien Riond (La Tour-de-Peilz)
- 2<sup>e</sup> prix : Franziska Krauss Juillerat (Grisons)
- 3<sup>e</sup> prix : Cécile Brunner (Winterthur)

### Prix « Coup de cœur »

- Prix de la Ville de La Tour-de-Peilz : Annick Bournoud (Corbeyrier)
- Prix de la Ville d'Ornans : Maurice Perry (Martigny)
- Prix du public et du jury des jeunes : Bettina Aubermann (Les Avants)

Au Marché de Noël d'Ornans, du 1<sup>er</sup> au 3 décembre, le stand boéland coordonné par les Affaires culturelles a connu une bonne fréquentation, notamment lors de la journée du samedi. Il présentait notre ville, l'offre touristique de la région et proposait une dégustation de vins de la Commune. Le jeu de la grenouille - un jeu ancien prêté pour l'occasion par le Musée suisse du jeu - a connu un vif succès auprès du public qui a pu tenter sa chance afin de gagner des nuitées dans la région. Montreux-Vevey Tourisme a généreusement offert une nuitée dans un 5\* de la Riviera. La Commune était représentée par la syndique, 3 municipaux et le chef du Service.

# ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

## Tableaux des effectifs

Premier cycle primaire	31.12.23	Premier cycle primaire	31.12.22
1-2P parcours 1	112	1-2P parcours 1	124
1-2P parcours 2	128	1-2P parcours 2	114
3P	119	3P	121
4P	132	4P	133
3-6/ER	10	3-6/ER	13
Deuxième cycle primaire		Deuxième cycle primaire	
5P	135	5P	115
6P	118	6P	126
7P	126	7P	108
8P	114	8P	117
7-8/ER	11	7-8/ER	10
ACC/1	8	ACC/1	11
Degré secondaire		Degré secondaire	
9VP	53	9VP	71
9VG	65	9VG	60
10VP	76	10VP	71
10VG	65	10VG	61
11VP	74	11VP	80
11VG	63	11VG	54
-	-	9-11VG/ER	13
12RAC1/1	18	12RAC1/1	21
12RAC2/1	19	12RAC2/1	19
ACC/2	7	ACC/2	12
Total	1'453	Total	1'454

Lexique : primaire (P) ; secondaire (S) ; espace ressource (ER) ; classe d'accueil (ACC) ; voie générale (VG) ; voie prégymnasiale (VP) ; classe de raccordement (RAC)

## Orientation en 9<sup>e</sup> année à l'issue du cycle primaire

Année scolaire	VP	VG
2023-2024	44.91 %	55.09 %
2022-2023	45.84 %	54.16 %

## Options spécifiques en VP et VG, ainsi qu'au RAC2

	Latin	Italien	Économie	Math/ Physique	* Grec	* Italien
9VP ou VG	8	12	16	27	-	-
10VP ou VG	11	17	15	36	6	-
11VP ou VG	13	9	18	35	11	15
RAC2	-	5	6	5	-	-

\* Cours facultatifs.

## Infrastructures scolaires

En tenant compte du lieu d'habitation des enfants et des effectifs des classes, la Direction répartit les élèves de 1P à 6P dans les collèges suivants :

- 2 classes au pavillon Béranges ;
- 17 classes entre le collège et le pavillon Bel-Air ;
- 4 classes au collège Cadet-Rousselle ;
- 18 classes au collège Courbet.

La Direction répartit les élèves de 7P à 12S dans les collèges suivants :

- 14 classes (7-8P, la classe 7-8/ER et la classe d'accueil 1) au collège des Marronniers ;
- 25 classes (9S à 11S, la classe 9-11/ER, les RAC1 RAC2 et la classe d'accueil 2) au collège des Mousquetaires.

## Conseil d'établissement

En 2023, le Conseil d'établissement a renouvelé son quart-parent lors d'une élection publique le 2 octobre. À cette occasion ont été élus : Mme Alejandra Egli et MM. Yvan Krähenbühl, Mathieu Rieder et Kader Chalabi.

## Composition du conseil d'établissement :

Autorités	Écoles
Vincent Bonvin	Hubert Olivier
Margareta Brüssow	Stéphanie Salvadore
Julien Costanzo / Walter Steiner	Steve Barbosa
François Grognuz	Joëlle Spina
Parents	Société civile
Yvan Krähenbühl	Sylvain Béné
Mounir Ouakel / Alejandra Egli	Lene Dupertuis
Mathieu Rieder	Pierre-Henri Jan
Ludovic Rioux / Kader Chalabi	

M. Vincent Bonvin, municipal en charge des Écoles préside le Conseil. Mme Carole Dind en assure le secrétariat. Le Conseil a siégé à 3 reprises en 2023 (2 mars, 25 mai et 9 novembre). M. Julien Costanzo, nouveau président du Conseil communal, a annoncé sa démission du conseil d'établissement lors de la séance du 25 mai. Il est remplacé par M. Walter Steiner, conseiller communal.

## **Leçons surveillées**

Les élèves scolarisés à La Tour-de-Peilz peuvent bénéficier d'études surveillées, organisées par la Direction et financées par la Commune. Les élèves y font leurs devoirs sous la responsabilité de personnes compétentes. Pour les élèves des classes 4P à 6P, les études surveillées ont lieu de 15h15 à 18h25 les lundis, mardis et jeudis. Pour tous les élèves de 7P à 11S, les études surveillées ont lieu les lundis, mardis et jeudis au collège des Marronniers de 15h25 à 18h25. Cette prestation répond à un besoin avéré et ce service communal constitue une aide précieuse pour les élèves et les familles.

## **Mentorat**

Le mentorat est une prestation particulière mise en place dans l'établissement depuis 2012 pour aider les élèves de la 4P à la 11S qui rencontrent des difficultés dans une ou plusieurs branches scolaires. Cette prestation est financée par les parents dont l'enfant nécessite du soutien. Elle est subventionnée grâce à la contribution de la Commune. Son succès se confirme année après année.

**Principe :** L'élève (mentor) qui estime être bon dans une branche, et qui a une moyenne d'au minimum 5 dans cette dernière, peut proposer son aide à un élève en difficulté (mentoré).

Pour chaque élève une session correspond à 5 périodes de 45 minutes, ce qui signifie que 1'350 périodes (270x5) ont été dispensées tout au long de l'année.

	4P	5P	6P	7P	8P	9VG	9VP	10VG	10VP	11VG	11VP	Totaux
Lundi	7	28	57	21	24	0	0	2	0	0	0	139
Mardi	1	11	41	16	9	0	0	2	0	0	0	80
Jeudi	2	11	34	1	3	0	0	0	0	0	0	51
<b>Totaux</b>	<b>10</b>	<b>50</b>	<b>132</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>270</b>

270 élèves de 4P à 11S ont sollicité l'aide du mentorat durant l'année civile 2023

## **Journées de ski**

### **Classes de 5P**

La neige n'étant pas au rendez-vous, les élèves de 5P ont participé à des journées au vert aux Pléiades du 6 au 10 février 2023.

### **Classes de 6P et 3-6ER**

Les élèves de 6P et 3-6ER ont participé aux journées de ski organisées aux Pléiades du 9 au 13 janvier.

## **Camps et voyages d'études**

Les voyages d'études de 11S se sont principalement déroulés sur territoire suisse, mais également en France et en Italie. Le camp de ski de fond aux Rasses des 8P a eu lieu du 16 au 20 janvier pour trois classes et du 23 au 27 janvier pour les quatre autres classes.

Toutes les classes de 9<sup>e</sup> sont parties en camp de ski du 27 au 31 mars.

Des camps sportifs ont été organisés pour les élèves de 7P en mai.

Des classes de 4P, 5P et 6P ont participé à des séjours à la montagne en mars, mai et juin.

## **Prévention**

Comme chaque année, la Direction a organisé :

- pour les élèves de 1-2P, 3P et 5P : la prophylaxie dentaire ;
- pour les élèves de 3P, 6P, 8P, 10S, 11S et 7-8/ER : l'éducation sexuelle ;
- pour les 7P : le jardin de la circulation, la prévention des délits, le passage de l'infirmière scolaire ;
- pour les élèves de 9S : les vaccinations ;
- pour tous les élèves : les contrôles dentaires et la prévention routière.

Par ailleurs, les médiateurs scolaires ont effectué des visites dans toutes les classes.

## **Fête de la jeunesse**

Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 a eu lieu le traditionnel cortège de la Fête de la jeunesse dont le thème était « les personnages de cartoons et de BD ».

## **Structure Sports Arts Études (SAE)**

Depuis 10 ans, l'établissement de La Tour-de-Peilz accueille des élèves de la région qui sont au bénéfice de la structure Sports-Arts-Études (SAE). Celle-ci leur permet de pratiquer une activité sportive ou artistique à haut niveau tout en poursuivant leur scolarité. Pour accéder à ce programme les élèves doivent avoir un très bon niveau dans leur discipline, de bonnes compétences scolaires, une grande motivation et une excellente organisation.

Afin d'équilibrer au mieux leurs études et leur formation artistique/sportive, les élèves SAE bénéficient d'aménagements horaires sous forme d'allègements de cours et d'appuis complémentaires.

En 2023, l'établissement a accueilli 19 danseuses et danseurs de la 6P à la 11S qui ont pratiqué entre 12 et 15 heures de danse par semaine et 8 footballeurs de la 8P à la 11S qui ont suivi environ 12 heures d'entraînements hebdomadaires.

## **Bibliothèque scolaire**

Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, une nouvelle bibliothécaire a pris ses fonctions. La bibliothèque scolaire a déménagé durant l'été, passant du bâtiment des Mousquetaires à celui des Marronniers.

## **Fréquentation**

La bibliothèque scolaire connaît une bonne fréquentation grâce à l'assiduité de ses 600 usagers actifs. L'équipe de la bibliothèque a à cœur d'encourager la participation des élèves qui ne fréquentent pas l'établissement, tout en fidélisant les férus de lecture.

## ABRÉVIATIONS

<b>A3C-R</b>	Association des chargés de communication des communes romandes	<b>COFIN</b>	Commission des finances
<b>AACTS</b>	Addiction, action communautaire, travail social	<b>COFOP</b>	Centre d'orientation et de formation professionnelles
<b>ADCV</b>	Association des communes vaudoises	<b>COGEST</b>	Commission de gestion
<b>AFJ</b>	Accueil familial de jour	<b>COMSEC</b>	Commission de sécurité
<b>AI</b>	Assurance invalidité	<b>COPIL</b>	Comité de pilotage
<b>AMF</b>	Accueillante en milieu familial	<b>CORAT</b>	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
<b>ARAS</b>	Association régionale d'action sociale	<b>CRD</b>	Centre régional de décisions
<b>ARRHVV</b>	Association des responsables RH des villes vaudoises	<b>CSD</b>	Conférence des syndics de la Riviera
<b>ARVA</b>	Association romande pour la valorisation des arts	<b>CSSM</b>	Conférence suisse des secrétaires municipaux
<b>ASCCGV</b>	Association des secrétaires de conseils communaux et généraux vaudois	<b>CVAJ</b>	Centre vaudois d'aide à la jeunesse
<b>ASR</b>	Association sécurité Riviera	<b>da.</b>	Décroissance-Alternatives
<b>ASSS</b>	Association suisse des services des sports, section Suisse romande et Tessin	<b>DGE</b>	Direction générale de l'environnement
<b>ATE</b>	Association transports & environnement	<b>DGEJ</b>	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
<b>AVS</b>	Assurance-vieillesse et survivants	<b>DGMR</b>	Direction générale de la mobilité et des routes
<b>AVSM</b>	Association vaudoise des secrétaires municipaux	<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>BFEG</b>	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes	<b>DGTL</b>	Direction générale du territoire et du logement
<b>BRH</b>	Bureau des ressources humaines	<b>DIRH</b>	Direction des infrastructures et des ressources humaines
<b>CAD</b>	Chauffage à distance	<b>DP</b>	Domaine public
<b>CCRI</b>	Commission de recours en matière d'impôts	<b>ECA</b>	Établissement cantonal d'assurance
<b>CCU</b>	Commission consultative d'urbanisme	<b>ECF</b>	Entreprise de correction fluviale
<b>CDAP</b>	Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal	<b>EMS</b>	Établissement médico-social
<b>CDD</b>	Contrat à durée déterminée	<b>EP</b>	Éclairage public
<b>CDI</b>	Contrat à durée indéterminée	<b>EPI</b>	Équipements de protection individuelle
<b>CEF</b>	Conseiller école-famille	<b>EPS</b>	Établissement primaire et secondaire
<b>CFC</b>	Certificat fédéral de capacité	<b>EPT</b>	Équivalent plein temps
<b>CFF</b>	Chemins de fer fédéraux suisses	<b>EU &amp; EC</b>	Eaux usées et eaux claires
<b>CGN</b>	Compagnie générale de navigation	<b>EVAM</b>	Établissement vaudois d'accueil des migrants
<b>CIAJF</b>	Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour	<b>FAJE</b>	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
<b>CIEHL</b>	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman	<b>FAO</b>	Feuille des avis officiels
<b>CISM</b>	Conférence itinérante des secrétaires municipaux	<b>FCR</b>	Fonds culturel Riviera
<b>CMS</b>	Centre médico-social	<b>FEDD</b>	Fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable
		<b>FEM</b>	Fondation pour l'enseignement de la musique
		<b>FLS</b>	Fédération des ludothèques suisses

<b>FORJE</b>	Formations jeunesse extrascolaire
<b>FSAT</b>	Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz
<b>FVA</b>	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
<b>G20</b>	Groupe des vingt
<b>GED</b>	Gestion électronique des documents
<b>GEDERIVIERA</b>	Périmètre de gestion de déchets pour la Riviera
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GTE</b>	Groupe de travail élargi
<b>HR Vaud</b>	Association vaudoise des professionnels des ressources humaines
<b>JNJ</b>	Journée nationale du jeu
<b>JSV</b>	Jeunesse socialiste vaudoise
<b>LAJE</b>	Loi sur l'accueil de jour des enfants
<b>LCIVL</b>	Le centre + indépendants plus vert'libéraux
<b>LEDP</b>	Loi sur l'exercice des droits politiques
<b>LEg</b>	loi sur l'égalité
<b>LPP</b>	Loi sur la prévoyance professionnelle
<b>LPPPL</b>	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
<b>LPrPNP</b>	Loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager
<b>LRou</b>	Loi sur les routes
<b>LTDPL</b>	La Tour-de-Peilz libre
<b>LV</b>	Les vert·e·s
<b>MP2</b>	Maturité professionnelle
<b>MSJ</b>	Musée suisse du jeu
<b>MSST</b>	Appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail
<b>NPIV</b>	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
<b>OAJE</b>	Office de l'accueil de jour des enfants
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique
<b>OIBT</b>	Ordonnance sur les installations à basse tension
<b>OPB</b>	Ordonnance sur la protection contre le bruit
<b>ORIF</b>	Organisation romande pour la formation et l'intégration professionnelle
<b>OSEO</b>	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
<b>PCE</b>	Personne de confiance en entreprise
<b>PDI-PA5</b>	Plan directeur intercommunal - Projet d'agglomération de 5 <sup>e</sup> génération
<b>PEV</b>	Parti évangélique suisse
<b>PGEE</b>	Plan général d'évacuation des eaux
<b>PLR</b>	Parti libéral radical
<b>POP</b>	Parti ouvrier et populaire
<b>PRU</b>	Point de rencontre d'urgence
<b>PSDG</b>	Parti socialiste et divers de gauche
<b>PSPS</b>	Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire
<b>RI</b>	Revenu d'insertion
<b>RPGA</b>	Règlement du plan général d'affectation et de police des constructions
<b>S&amp;E</b>	Solidarité & Écologie
<b>S&amp;J</b>	Sport & Jeunesse
<b>SADM</b>	Service de l'administration générale
<b>SAE</b>	Sports-Arts-Études
<b>SAI</b>	Service des affaires intercommunales
<b>SDIS</b>	Service de défense incendie et secours
<b>SDOM</b>	Service domaines et bâtiments
<b>SFIN</b>	Service des finances
<b>SFJSC</b>	Service famille jeunesse sport et culture
<b>SGA</b>	Société générale d'affichage
<b>SIGE</b>	Service intercommunal de gestion
<b>SIT</b>	Système d'information du territoire
<b>SPJ</b>	Service de protection de la jeunesse
<b>SRGZA</b>	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
<b>STEP</b>	Station d'épuration des eaux usées
<b>SUTP</b>	Service de l'urbanisme et des travaux publics
<b>TAR</b>	Taxe anticipée de recyclage
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>TSHM</b>	Travail social hors mur
<b>TSP</b>	Travail social de proximité
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UAPE</b>	Unité d'accueil pour écoliers
<b>UCV</b>	Union des communes vaudoises
<b>UDC</b>	Union démocratique du centre
<b>UDF</b>	Union démocratique fédérale
<b>USSP</b>	Union suisse des services des parcs et promenades
<b>VMCV</b>	Transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve

# **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ**

## **Exercice 2023**

### **Commissaires**

- M. Florian Abbet (LV)
- M. Kamiar Aminian, président jusqu'à fin octobre 2024, puis Mme Geneviève Pasche en remplacement dès le 2 novembre 2023 (LV)
- Mme Mireille Cornaz (LCIVL)
- M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL, siège UDC)
- Mme Ziva Tavcar jusqu'à fin janvier 2024, puis Mme Marisa Pralong en remplacement dès le 24 avril 2024 (PSDG)
- M. Volker Tiemann (PLR), dès le 2 novembre 2023
- M. Roger Urech (PLR)

# Tables de matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>LES RÉFECTOIRES .....</b>	<b>4</b>
Vœu 1.....	7
Vœu 2.....	7
<b>GESTION DES DÉCHETS .....</b>	<b>8</b>
Vœu 3.....	12
Vœu 4.....	12
Vœu 5.....	13
<b>GESTION ET ENTRETIEN DES FORÊTS .....</b>	<b>14</b>
Vœu 6.....	15
<b>SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES (SAI) .....</b>	<b>16</b>
Vœu 7.....	19
<b>MUSÉE SUISSE DU JEU .....</b>	<b>20</b>
Vœu 8.....	22
Vœu 9.....	22
Vœu 10.....	22
<b>DECOMPTE FINAUX DES COMMUNICATIONS 23, 24 et 25/2023 .....</b>	<b>23</b>
Vœu 11.....	24
<b>RAPPORT DE LA COGEST SUR LES PRÉAVIS 11/2024 et 12/2024.....</b>	<b>25</b>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE SADM.....	26
FINANCES SFIN .....	29
DOMAINES ET BÂTIMENTS SDOM .....	31
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS SUTP.....	33
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES ECO .....	34
SÉCURITÉ - POPULATION – FEU SFIN.....	35
FAMILLE, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE SFJSC.....	36
CONCLUSIONS .....	36
Vœu 12.....	37

# **INTRODUCTION**

En 2023-4, la Commission de gestion (COGEST) a fait face à différents changements et vacances de ses membres. Seuls 4 de ses membres sur 7 ont été présents tout au long de l'année 2023-4, ce qui a nécessité une mise au courant constante des nouveaux membres.

M. Holzeisen a abrité sur son site personnel notre dossier commun et l'a administré. A l'avenir, la COGEST espère que la commune pourra créer sur son propre site un espace pour la gestion du dossier commun de la COGEST.

La COGEST a traité les thèmes suivants :

- Les réfectoires
- Les filières de déchets une fois récoltés
- Les forêts
- Le service des affaires intercommunales (SAI)
- Le Musée suisse du Jeu (MSJ)
- Les décomptes finaux des communications 23, 24 et 25/2023
- Le préavis 11 et 12/2024 sur les comptes

La COGEST remercie la Municipalité, ainsi que les chefs de service et les membres de l'administration communale qui ont pris le temps de répondre à toutes nos questions écrites et orales.

La COGEST remercie le chef des finances, M. Zenger d'avoir regroupé tous les commentaires des comptes à la fin des comptes. Elle émet cependant à nouveau le vœu que les commentaires fassent l'objet d'un fascicule à part pour faciliter le travail des commissaires.

# LES RÉFECTOIRES

Deux membres de la commission de gestion se sont déplacés le lundi 9 octobre 2023 à midi au réfectoire des Mousquetaires avec Messieurs Vincent Bonvin, municipal et son chef de service. Nous avons regardé comment cela se passait, ce que mangeaient les élèves de 9S à 11S.

Ensuite nous sommes passés à la Cantoche au collège Courbet et avons vu comment les surveillantes s'occupaient des enfants plus petits. Avant le repas, les petits se sont un peu défoulés en jouant au ballon devant le collège. Après le repas, ils ont dessiné et lu à l'étage au-dessus du réfectoire. Certains enfants sont emmenés à l'UAPE, structure d'accueil de la petite enfance, car ils sont inscrits là-bas (cf. vœu 1).

Le jeudi 2 novembre, le municipal de Famille, Jeunesse, Sport et Culture (FJSC) et son chef de service sont venus nous présenter le sujet des réfectoires et répondre à nos questions.

Ce rapport décrit le fonctionnement des réfectoires, les prestations du traiteur et les coûts liés. Il pose des questions sur ce qui pourrait être amélioré et le futur économique au vu de la situation actuelle des augmentations de l'énergie et des matières premières.

## Etat des lieux

A ce jour, 314 élèves sur 1357 enfants scolarisés sont accueillis dans les réfectoires, cela représente 23 %.

La plupart des réfectoires sont très proches des classes sauf pour les élèves de Cadet Rousselle qui sont accompagnés sur les 700 mètres qui les séparent du collège Bel-Air et ceux de 5-6 P de Bel-Air qui ont 500 mètres à parcourir pour se rendre au réfectoire de Vassin.

## Présentation des réfectoires

Réfectoires	Provenance des élèves	Capacité journalière	Jours semaine	Classes	Âges	Horaire
Bel-Air	Bel-Air et Cadet-Rousselle	30	4 j. (lu-ma-je-ve)	1P-4P	5-8 ans	11h45-13h35
La Cantoche' (Courbet)	Courbet	30	4 j. (lu-ma-je-ve)	1P-6P	5-10 ans	11h45-13h35
Vassin	Bel-Air	32	4 j. (lu-ma-je-ve)	5P-6P	9-10 ans	11h45-13h35
Les Marmitons (Courbet)	Les Marronniers	36	4 j. (lu-ma-je-ve)	7P	11 ans	11h45-13h35 *
Le Ref' (Pl. des Terreaux)	Les Marronniers	36	4 j. (lu-ma-je-ve)	8P	12 ans	11h45-13h35 *
Les Mousquetaires	Les Mousquetaires	72	4 j. (lu-ma-je-ve)	9S-11S	13-15 ans	11h45-13h35 *

\* deux fois par semaine une pause courte (11h45-12h45)

Ce tableau indique la provenance des élèves pour chaque réfectoire. La capacité journalière correspond au nombre d'enfants que chaque réfectoire peut accueillir pour le repas de midi, cela tous les jours sauf le mercredi.

Les enfants les plus grands de 13 à 15 ans, qui sont dans les classes de 9S à 11S reçoivent leur repas au réfectoire des Mousquetaires. A la différence des autres réfectoires, personne ne s'occupe des enfants une fois le repas terminé. Ils peuvent rester sur place, des tables

sont à disposition. Ils peuvent partir et aller à l'extérieur, c-à-d au bord du lac ou dans les magasins.

### **Aspect gustatif et nutritionnel**

Les repas sont apportés par l'entreprise « Le Repas Quotidien » (anciennement BG Gastronomie) située à Bossonnens. Ils sont spécialisés dans la restauration collective scolaire et le service traiteur. Tous les matins, les repas sont livrés à la Tour-de-Peilz. La régénération de ces repas s'effectue dans les fours spécialement aménagés dans les différents réfectoires. Le personnel s'occupe de servir chaque enfant à l'heure de midi.

Certaines communes ont fait le choix de cuisiniers spécifiques à des réfectoires, mais elles sont revenues en arrière. Ici à la Tour-de-Peilz, vu le nombre élevé d'enfants qui fréquentent les réfectoires, il serait peut-être plus avantageux de fonctionner de cette manière. Mais il faudrait construire une grande cuisine capable de réaliser 150 à 180 repas par jour.

D'autres aspects tels les ressources humaines et les absences seraient plus difficiles à gérer.

A ses débuts, l'entreprise le Repas Quotidien était labellisée Fourchette verte. Aujourd'hui c'est les certifications « Ecocook » et « Cuisinons notre région, cette dernière charte ayant été signée en 2022. Dès lors, le traiteur utilise majoritairement des produits frais et de saison et s'approvisionne au plus près possible des producteurs. Les principaux fournisseurs de viande de poulet sont de la région fribourgeoise. L'ensemble des yaourts et crèmes dessert est fait maison et labellisé IP-SUISSE. Le lait provient deux, l'une à Granges-Veveyse et l'autre à la Tour-de-Trême. Les fruits et légumes proviennent en majeure partie de la Maison Roduit SA au Mont-sur-Lausanne.

### **Comment sont gérées les allergies, les intolérances, les spécificités végétariennes, véganes ou religieuses ?**

En début d'année scolaire, les parents inscrivent leur enfant pour un réfectoire sur un formulaire délivré par le service FJSC et spécifient si nécessaire les régimes (végétarien, sans porc, sans gluten, sans lactose ou autre), les problèmes particuliers de santé et/ou allergie alimentaire. Pour les régimes sans gluten, sans lactose ou autre, une attestation médicale avec les aliments autorisés est demandée.

Chaque jour la commande des menus est faite au traiteur et livrés séparément pour éviter des contacts avec les aliments allergènes.

### **Organisation**

Chaque semaine les menus sont indiqués sur le site internet de la Commune. Pour décommander un repas pour cause de maladie ou de changement d'horaire, le parent doit téléphoner avant 8 heures du matin à la responsable du réfectoire. Tous les parents doivent le faire, il serait trop compliqué que cela vienne de l'école.

Si un enfant n'aime pas ce qui est servi, le personnel s'arrange avec lui pour qu'il prenne un peu plus d'autre chose. Tenir compte des goûts alimentaires de chaque enfant serait ingérable. Mais le traiteur tient compte autant que faire se peut, des goûts des enfants. Dans le réfectoire visité, un tableau permet d'accrocher des émoticônes de satisfaction, système qui fonctionne. Par ailleurs, aucun parent n'a jamais appelé pour se plaindre des repas fournis.

Il peut arriver que des repas commandés ne soient pas consommés : absences non annoncées, changements d'horaire non prévus à l'école, cas de maladie d'enfant subis. La responsable s'efforce d'être au plus juste quant aux quantités commandées. L'expérience a montré que le personnel pouvait se nourrir sans que des portions spécifiques pour eux ne soient commandées, ce qui a grandement limité les déchets. Le personnel est autorisé à prendre les surplus à la maison. Le solde est repris le jour même par le fournisseur.

## **Le personnel**

Aucune formation n'est requise pour le personnel. Néanmoins un encadrement est proposé pour l'ensemble des surveillant-e-s en fonction des situations ou des besoins comme la gestion des conflits, la communication ou l'encadrement des enfants.

Il est fait appel aux compétences personnelles de chaque surveillant-e. L'expérience de vie est importante. Ces structures ne dépendent que de la Commune et de son administration. Les seules obligations cantonales sont en lien avec les extraits de casier judiciaire des employés et les exigences du service d'hygiène.

Ce sont des employé-e-s qui travaillent à un pourcentage qui varie entre 20 et 25 %.

## **Quels sont les coûts détaillés des réfectoires ?**

Les réfectoires ne sont pas gérés par unité séparée. Les salaires, la location des salles, le matériel pour l'encadrement sont additionnés pour toute l'année scolaire, alors que le budget communal porte sur une année civile. Des dépannages réguliers sont opérés d'un réfectoire à un autre.

Les factures du traiteur et les ventes de repas ont été séparées. Le déficit de 164 404.39 CHF est considéré comme la participation communale à ce type d'accueil.

## **Tarifs des réfectoires à la charge des parents**

Enfants concernés	Prix de 4j./mois	Prix de 3j./mois	Prix de 2j./mois	Prix de 1j./mois	Prix d'1j. de dépannage	Prix pour une seule présence
1P à 6P	220.-/mois	165.-/mois	110.-/mois	55.-/mois	18.-/j.	13.75
9S à 11S	148.-/mois	111.-/mois	74.-/mois	37.-/mois	12.-/j.	9.25

Un rabais fratrie à hauteur de 25 % est accordé dès le deuxième enfant.

Les enfants de 12 à 15 ans qui vont au réfectoire secondaire des Mousquetaires, payent CHF 18.- de moins par mois pour 1 repas par semaine que les enfants des réfectoires primaires. Le traiteur facture le même prix de repas quel que soit l'âge des enfants. Même si les quantités sont plus élevées chez les plus grands. La différence de prix est liée à la différence d'encadrement. Dans le réfectoire des Mousquetaires, les élèves viennent seulement manger, ensuite ils partent dans la nature ou les magasins.

Une majoration de 50% est prévue pour les externes. 5 enfants sont scolarisés à la Tour-de-Peilz mais n'habitent pas dans notre commune.

## **Comment sont fixés ces tarifs, et depuis quand l'ont-ils été ?**

Une négociation a eu lieu avec le traiteur au début du contrat en 2016 une seule augmentation a eu lieu en 2020, le coût pour les parents restant inchangé. Les repas sont facturés à CHF 9.00 + TVA 2,5% (CHF 9,23). **Malgré le déficit de 164 404 CHF**, le service n'a pas souhaité demander plus aux parents.

Le traiteur ne facture pas à la commune le surcoût occasionné par les régimes particuliers. Seuls les menus de type allergène sont surtaxés à hauteur de CHF 1.-/repas. Cela ne concerne que 3 enfants. Cette faible différence de coût est prise en charge par la commune, ce qui représente 1% du total des repas, système de calcul qui pourrait être adapté si le pourcentage d'enfants était plus important.

## **Activités et encadrement dans les réfectoires**

Les enfants des réfectoires du primaire bénéficient d'un encadrement de 3 personnes durant toute la pause de midi sous forme de jeu, lecture et bricolage plutôt que du sport qui fait

l'objet de cours facultatifs entre 12-14h. Les activités se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur en fonction des saisons. Les devoirs accompagnés, eux, ne sont proposés qu'en fin de journée scolaire.

Les enfants plus grands (9S à 11S) n'ont accès qu'aux activités sportives. Ils se débrouillent par eux-mêmes après les repas. Certains parents regrettent que rien ne soit organisé et que leurs enfants traînent dans les magasins (cf. vœu 2).

### **Vœu 1**

Deux structures s'occupent des enfants après le repas de midi. Est-il possible d'étudier la possibilité de réunir ces 2 services (UAPE et réfectoires) pour le repas de midi, afin de profiter des effets de synergie ?

### **Vœu 2**

Aux élèves plus grands qui ne bénéficient que des activités sportives, nous souhaitons que la Commune propose des activités ludiques. (Musée Suisse du Jeu, Bibliothèque)

# GESTION DES DÉCHETS

La COGEST s'est réunie le 15 novembre pour rencontrer le service Urbanisme et Travaux Publics afin d'obtenir les réponses aux questions concernant la gestion des déchets.

Nous remercions Mme Elise Kaiser, Municipale du SUTP, M. Maximilien Walter, chef de service et M. Hervé Richoz, responsable du Secteur espaces publics pour les réponses apportées.

## Déchetterie

**Quelles sont les différentes filières mises en œuvre pour le recyclage et l'élimination des différents matériaux récupérés (métaux, tant l'acier que l'aluminium, papier, carton, piles, ampoules, appareils électriques, PET et plastiques durs, verre, matière inerte, « gros débarres », les divers produits « dangereux, inflammables ou toxiques » (phytosanitaire, peinture, huiles batteries, etc.), compost, etc.) ? »**

Les filières sont détaillées dans le tableau ci-après.

Matériau	Filière
Métaux (acier, aluminium, fer blanc, autres déposés dans la benne)	Les métaux non triés sont triés manuellement ou mécaniquement par l'entreprise Carbone & fils Sàrl à St-Légier-La Chiésaz. Cette entreprise récupère également les métaux triés (fer blanc, aluminium) et revend ensuite les métaux via différentes sous-filières selon le marché national et mondial du recyclage des métaux, qui détermine également la rétrocession communale en termes financiers.
Papier et carton	Le papier et le carton, séparés à la déchetterie, sont repris par l'entreprise Retripa SA. Celle-ci les revend ensuite selon le marché national et mondial de reprise du papier-carton. La rémunération ou le coût pour la commune est très variable et dépend du marché mondial
Piles, ampoules, batteries, divers produits dangereux, inflammables et toxiques	Le SIGE organise, pour toutes les communes membres, la récupération et le traitement de ces déchets. Le SIGE analyse les différentes filières légales existantes et peut négocier « en gros » les volumes en question. Actuellement, ces déchets sont traités par l'entreprise CRIDEC SA à Eclépens qui organise ensuite leur recyclage ou leur destruction selon les normes en vigueur. CRIDEC SA gère également le transport depuis la déchetterie de ces déchets spéciaux.
Appareils électriques et électroniques	Ces appareils doivent prioritairement être évacués dans les points de vente. Ceux ramenés à la déchetterie sont traités par l'entreprise Carbone Sàrl à St-Légier-La Chiésaz qui les recycle ensuite via le système mis en place par la Fondation SENS qui gère l'organisation de ce recyclage et la gestion de la Taxe Anticipée de Recyclage (TAR) au niveau national. Ces déchets sont ensuite recyclés en Suisse ou en Europe, toute exportation de ces déchets étant cependant soumise à une autorisation de l'Office fédéral de l'environnement et interdite hors pays UE/OCDE.
Frigos et congélateurs	Les frigos et congélateurs doivent prioritairement être ramenés aux points de vente. Ceux amenés à la déchetterie sont repris par l'entreprise Carbone Sàrl qui les « dégaze » selon un processus contrôlé puis les traite comme les appareils électriques (cf. ci-dessus).

PET et plastiques durs	<p>La collecte du PET est organisée au niveau national par PET-Recycling. Cette entité mandate, dans notre cas, la société Meca-transports Sàrl à Aigle pour l'évacuation du PET. L'ensemble du PET récolté sur la commune est rassemblé à la déchetterie, et les quantités évacuées par PET-Recycling une fois un volume suffisant regroupé. Le recyclage et la valorisation se font intégralement en Suisse. La commune est rémunérée à raison de CHF 0.20/kg récupéré (chiffre 2022).</p> <p>Concernant les plastiques durs, ces déchets sont actuellement incinérés à la SATOM, du fait de l'absence de filière de recyclage en Suisse.</p>
Matériaux inertes	Ces matériaux sont évacués aux carrières d'Arvel à Villeneuve et utilisés pour combler lesdites carrières.
Verre	Le verre est évacué au centre de transfert régional des carrières d'Arvel, puis transporté jusqu'aux usines de recyclage (production de verre neuf, isolation en laine de verre, etc.). La commune est rémunérée à raison de CHF 58.80/t. récupérée (chiffre 2022). Le recyclage du verre est organisé au niveau national par VetroSwiss. Les moloks de récupération du verre sur le territoire communal sont vidés une fois pleins (système de détection du remplissage à distance), de même que la benne de la déchetterie, par la société Chevalley Transports Chernex SA mandatée par la Commune.
Compost	Les déchets organiques des ménages sont collectés porte-à-porte et acheminés, de même que le compost et les déchets de jardin récupérés à la déchetterie, à la compostière de Villeneuve gérée par la SATOM SA. Le compost produit est ensuite revendu aux collectivités, agriculteurs, etc.

Les transports liés aux différentes filières sont, sauf les exceptions mentionnées dans le tableau, effectués par la société Chevalley Transports Chernex SA.

#### **Remarques et questions complémentaires concernant les réponses dans le tableau**

**Piles, ampoules, batteries, divers produits dangereux, inflammables et toxiques : le SIGE négocie en gros mais ne regroupe rien. CRIDEC est appelé selon nécessité par chaque commune et vient récupérer les marchandises : il est responsable du transport de ces déchets.**

**Appareils électriques et électroniques : Question :** Avons-nous la certitude que nos déchets soient entièrement traités en CH/UE/OCDE et que ces derniers du transport ne soient pas réexportés plus loin ? Lors du dépôt de nos déchets à la déchetterie, un transfert de propriété à la commune a lieu. Lors de l'exportation pour élimination nous pensons que le principe est identique, et donc si la législation du pays UE/OCDE est plus laxiste que CH, la réexportation vers un pays tiers moins regardant devient possible. L'OFEN a-t-il une liste limitative des pays, même membres UE/OCDE, ne pouvant pas recevoir nos déchets ? Où même, de préférence, une liste de pays « sûrs » pour la qualité d'exécution ?

**Réponse :** L'Ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD) traite de ces questions et prévoit à sa section 2 diverses dispositions à ce sujet, dont notamment, art. 17 pt. a, que l'exportation n'est autorisée que si la filière d'élimination des déchets à exporter est connue.

Sur cette base, nous pouvons donc partir du principe que les déchets en question sont entièrement traités en CH/UE/OCDE. Ce n'est cependant pas de la compétence de la Commune de vérifier ces questions et le service ne peut pas en l'état vous le garantir.

**Verres :** A la question de savoir si le transport regroupé depuis les carrières d'Arvel jusqu'au lieu de recyclage se faisait en train (tant Arvel que la verrerie de Saint-Prex sont reliés au réseau CFF), nous avons obtenu la réponse suivante : après vérification avec les carrières d'Arvel qui regroupent le verre usagé dans notre périmètre, la filière actuelle de recyclage du verre regroupé à Villeneuve est la verrerie de Saint-Prex. Cependant, le transport ne se fait actuellement pas par rail mais par camion pour des raisons économiques.

**Comment sont choisis les différents prestataires ? Quelle est la durée du contrat avant remise en question ? Comment et par qui sont adaptés les tarifs de prise en charge / vente des diverses matières ?**

Les différents prestataires de la commune pour les filières d'évacuation de la déchetterie où un choix est possible sont adjugés selon la procédure de gré à gré, ce qui est conforme à la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) vu les montants en question. Les contrats sont généralement annuels et tacitement reconduits. Les tarifs de récupération des matières valorisables dépendent des marchés nationaux et mondiaux et peuvent être très volatiles, par exemple dans le cas du papier/carton. Ils sont adaptés par les entreprises reprenant les matériaux.

Le Service analyse régulièrement si les prestataires choisis sont financièrement compétitifs, mais prend également d'autres aspects en compte (proximité afin d'éviter des transports inutiles, qualité du service, etc.). Le SIGE procède de même pour les déchets spéciaux (un regroupement intercommunal est dans ce cas pertinent, vu les faibles quantités en question).

**Remarque :** les informations du paragraphe précédent sont louables mais ne semblent pas être vraiment optimisées (transport en camion des verres jusqu'à Villeneuve, déchargement, manutention pour rechargement, puis à nouveau transport en camion jusqu'à Saint-Prex en repassant forcément sur les hauts de notre commune) !

En ce qui concerne la collecte « porte-à-porte » des ordures ménagères, du papier-carton et des déchets organiques, les communes de Vevey, Montreux, Veytaux et La Tour-de-Peilz sont associées dans la structure des « 3 Villes » pour organiser celles-ci. Plusieurs marchés publics en procédure ouverte selon la LVMP sont ainsi en cours pour la période de 2018 à 2024 et leur renouvellement est en préparation.

**Quelles sont les mesures prises pour lutter contre le risque d'incendie causé par les piles et autres batteries au lithium, tant pour ce qui est récupéré dans le « bac à piles » que ce qui est mis en vrac avec les incinérables et les « électroniques » ?**

Le risque d'incendie des piles du « bac à piles », de même que ceux des batteries et des déchets spéciaux, est connu des responsables de la déchetterie. Ces déchets sont isolés géographiquement dans le périmètre de la déchetterie et stockés selon les normes en vigueur. Des extincteurs sont disponibles et le personnel formé à les utiliser.

Le risque principal en la matière relève surtout d'éventuelles batteries (parfois très petites) qui seraient incluses dans des éléments mis aux déchets encombrants ou dans les déchets incinérables, lesquels sont compactés, ce qui peut déclencher un incendie. Le personnel surveille attentivement ce qui est mis dans ces bennes afin de limiter ce risque qui ne peut malheureusement pas être totalement exclu.

## SATOM

**Comment sont traités puis évacués les scories (mâchefers) à la suite du vote négatif de Port-Valais ?**

Cette question ne relève pas de la compétence de la Municipalité ni de celle de la Commission de gestion du Conseil communal. Le rapport annuel 2022 de SATOM SA précise que les mâchefers sont mis en décharge dans les différentes décharges existantes en Suisse. Cette problématique est gérée au niveau cantonal par l'Etat de Vaud.

**Comment sont répartis et intégrés les revenus de la valorisation des ordures, déchets et débarras en tous genre (récupération propre avant incinération, récupération après incinération, production de vapeur, production électrique tant par chaleur que par le méthane, chauffage à distance, etc.) ?**

Cette question ne relève pas de la compétence de la Municipalité ni de celle de la Commission de gestion du Conseil communal, mais de la gestion de la société anonyme SATOM SA.

**Comment sont définis / calculés les montants pour la prise en charge des ordures ?**

Cette question ne relève pas de la compétence de la Municipalité ni de celle de la Commission de gestion du Conseil communal, mais de la gestion de la société anonyme SATOM SA qui en fixe les prix.

**Remarque :** *Vu que tout ce qui concerne la SATOM ne relève pas de la compétence de la Municipalité, la COGEST s'est penchée sur le rapport de gestion SATOM 2022. Nous apprenons que lors de l'AG du 24 juin 2022 il n'y avait que 51 communes actionnaires sur 77 qui étaient présentes. Comme c'est la seule possibilité de pouvoir influencer les lignes directrices, il est important que notre municipalité y participe activement. La présence de notre commune à l'AG de la SATOM nous a été confirmée.*

## Autres

**Existe-t-il des mutualisations de certaines prestations avec les communes voisines ?**

Les communes de Vevey, Montreux, Veytaux et La Tour-de-Peilz sont associées pour la récolte des déchets « porte-à-porte » et pour les marchés publics en la matière, sous le nom des « 3 Villes », de même que pour la gestion de la structure de la brigade de propreté. Il existe également une collaboration en matière de gestion des déchets spéciaux via le SIGE (cf. ci-dessus).

Finalement, les communes de la Riviera collaborent dans le cadre du périmètre de gestion des déchets « GEDERIVIERA ». Ce périmètre s'occupe notamment de la coordination et d'une certaine harmonisation entre les règlements et les pratiques des communes membres en matière de déchets, de la répartition des recettes de la vente des sacs taxés et assure également tout le suivi statistique nécessaire à la consolidation des données cantonales.

**Pourquoi les déchets « fer blanc » ne sont pas disponibles à chaque point de collecte du verre, les bouchons et autres couvercles se trouvent souvent jetés ou abandonnés sur place ?**

La mise en place d'une récupération du fer blanc à proximité de chaque point de collecte du verre sera étudiée par le Service. Cependant, le risque est important que ces bacs de récupération soient le cas échéant souillés par d'autres déchets urbains, comme c'est malheureusement déjà le cas pour d'autres réceptacles de tri en milieu urbain. Cela implique ensuite des ressources humaines pour effectuer à nouveau un tri avant que ces différents matériaux puissent être récupérés dans les bonnes filières, ce qui est peu efficace. Le Service ne constate par ailleurs pas de phénomène important d'abandon des bouchons et couvercles aux abords des points de récupération du verre.

**Remarque :** *La COGEST relève que 3 semaines après cette rencontre il est apparu au point de collecte des Terreaux, à titre d'essai, un conteneur prévu pour les déchets métalliques tel que les canettes alu, les capsules de bouteilles (bières, minérales, etc), les bouchons à vis (vin, spiritueux, etc) et les couvercles de bocaux (confitures, conserves, etc). Renseignements supplémentaires pris, l'expérience menée durant l'été sur le quai Roussy a fourni des déchets mieux triés qu'espéré (malgré les infos transmises dans la réponse ci-dessus).*

## **Quel est le volume / poids des déchets porte-à-porte / déchèterie / domaine public pour chaque catégorie de déchet ?**

Ces informations sont disponibles chaque année dans le rapport de gestion de la Municipalité, il en sera de même pour 2023 une fois l'année terminée, l'ensemble des chiffres disponibles et ce rapport finalisé.

## **Est-ce que les mutualisations sont efficaces ? rentables ?**

La collaboration des « 3 Villes » depuis 2018 a permis une économie annuelle pour la Commune par rapport au fonctionnement précédent estimée à environ CHF 150'000 par an. En outre, ce regroupement permet de faire des économies en ressources humaines.

## **Quelle est la relation entre la brigade de propreté et l'entreprise de ramassage des déchets ?**

La brigade de propreté est chargée de la gestion opérationnelle du suivi des transporteurs mandatés pour les récoltes « porte-à-porte » par les « 3 Villes », en collaboration avec les responsables opérationnels des communes. Cela implique le suivi des tournées, les modifications en cas de chantier, manifestations ou autres, et un passage régulier pour d'éventuels conteneurs non vidés, moloks endommagés, etc.

## **Comment est géré le ramassage à domicile des déchets encombrants ? Tarifs ? Entreprise ? Concurrence ?**

Le ramassage à domicile est effectué par le personnel du secteur Espaces Publics. Les personnes au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI) bénéficient d'un ramassage annuel gratuit. Les autres personnes peuvent faire appel à cette prestation pour un montant forfaitaire de CHF 200.- / intervention.

*La COGEST a encore posé une question hors de ses attributions car concernant le futur et non le passé. Comme le service y a répondu et que l'analyse de la gestion des déchets ne visait pas uniquement un exercice chiffré mais son fonctionnement en général, nous intégrons aussi cette réponse à notre rapport.*

## **Quels sont les principaux défis (2 ou 3 max) auxquels est confrontée la Commune au sujet des déchets ?**

Le Service identifie les principaux défis suivants :

- Renouvellement du marché public « porte-à-porte » des « 3 Villes », procédure en 2024 et adjudication du marché dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Projet à moyen terme d'une déchetterie « définitive » sur le site de la Faraz, avec les aménagements en conséquence (projet prévu au plan des investissements)
- Lutte contre le *littering* et les incivilités, particulièrement au bord du lac en été
- Lutte contre les résidus plastiques dans les déchets organiques des ménages et mise en place à l'étude du système GastroVertPrivate.

Au vu des informations ci-dessus et de la discussion avec le service, la plus grande possibilité d'amélioration du dispositif de gestion des déchets, tant au niveau financier que des polluants se situe sur les transports, la COGEST dépose les vœux suivants :

### **Vœu 3**

Que le service étudie les possibilités d'amélioration de l'efficience des transports principalement pour le verre (trajets et manutention inutiles si c'est pour tout transporter par camion)

### **Vœu 4**

Au sujet de la SATOM, la COGEST souhaite que la Municipalité communique au Conseil sur les points importants de l'assemblée des délégués des communes propriétaires et sur ceux de l'Assemblée Générale annuelle.

## **Vœu 5**

Au sujet de Gastro Vert Private, la COGEST souhaite que la Municipalité finalise rapidement l'étude, afin de mettre en place ce système sur lequel semble reposer beaucoup d'espoirs pour la lutte contre les résidus plastiques dans les déchets organiques des ménages. (Environ 14 camions de déchets verts sur 15 sont actuellement déclassés à cause de la teneur en plastique !)

# GESTION ET ENTRETIEN DES FORÊTS

La commission de gestion a été reçue le 5 décembre 2023 par Mme Elise Kaiser, Municipale, remplaçante de M. Alain Grangier, M. Yves Roulet, chef de service du dicastère domaines et bâtiments ainsi que M. Maxime Roth, garde forestier au sein du Groupement forestier de la Veveyse (GFV). La commission remercie pour les réponses à nos questions et plus particulièrement M. Roth qui nous a expliqué avec transparence, clarté et enthousiasme les enjeux et défis de l'exploitation forestière.

## Historique des domaines forestiers communaux

Divers achats et reventes de terrain, dont la plus ancienne trace historique remonte au XVème siècle, ont permis à notre commune d'être propriétaire de forêts situées essentiellement hors du territoire communal. La dernière transaction importante a été effectuée en 2012, avec la cession au canton de Vaud de parcelles boisées totalisant 784'722m<sup>2</sup>, connues sous le nom du « domaine du Fort », proches de l'embouchure du Rhône, sur la commune de Noville contre une surface de 462'786 m<sup>2</sup>, située sur la commune de Blonay-St Légier au lieu-dit l'Alliaz. Cet échange, compensé financièrement par une soultre de 300'000 CHF à charge du canton, a été motivé par les restrictions d'exploitation et d'accès que le projet de 3e correction du Rhône et du changement de plan d'affectation dans la région des Grangettes.

Suite à ce rapatriement de nos forêts sur une seule zone de « triage forestier » (dénomination des plus petites subdivisions administratives cantonales), la commune de La Tour-de-Peilz a quitté le groupement forestier des Agites et n'est plus aujourd'hui rattachée qu'au groupement forestier de la Veveyse (GFV). À noter que, dans le domaine forestier, la commune est également membre de :

- « la Forestière » (coopérative ayant pour but la vente et la valorisation du bois),
- Boipac (coopérative permettant une mise en commun de moyens techniques de transformation du bois),
- ARTUS (responsable de certaines certifications)
- FSC (Forest Stewardship Council ou Conseil de Soutien de la Forêt).

## Exploitation et commercialisation du bois

Les superficies de forêt liées à La Tour-de-Peilz sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Type de forêt	Surface en forêt
Propriété communale sur le territoire communal	10'243 m <sup>2</sup>
Terrain sur le territoire communal appartenant à des privés	21'672 m <sup>2</sup>
Propriété communale sur territoire de Blonay - St-Légier	986'139 m <sup>2</sup>

Toutes les forêts communales sont contrôlées, entretenues et exploitées par le Groupement forestier de la Veveyse. Le maître de l'ouvrage reste néanmoins la commune propriétaire. Les travaux proprement dits sur le terrain, soit la coupe et la sortie du bois, sont assurés par une entreprise forestière sélectionnée sur appel d'offres public. La commune ne vend plus le produit de cette exploitation aux particuliers. La commercialisation du bois (c'est-à-dire le bois de qualité destiné aux scieries) se fait au travers de la coopérative « la Forestière ». Le bois transformé en plaquettes est vendu directement au Groupement forestier de la Veveyse, qui a un contrat exclusif avec les centrales de chauffe de Blonay - St-Légier et Vevey.

## Développement et perspectives

La santé de nos forêts communales est jugée bonne. Les forêts communales, essentiellement situées à plus de 1000 m. d'altitude, ont la chance de recevoir des précipitations relativement importantes. L'impact du réchauffement climatique est néanmoins

un sujet d'actualité, surtout pour le choix des espaces et essences à replanter dans une perspective à 50 ans. Il est intéressant de noter que, comme nous l'a expliqué le garde forestier, les forêts que nous côtoyons même à moyenne altitude sont issues des interventions humaines passées, avec des choix d'essence en fonction de leur croissance rapide, ceci pour le bois de chauffe et de construction. De ce fait, la présence majoritaire d'épicéas et autres mélèzes, parfois au détriment de la biodiversité, n'est donc pas naturelle et est amenée à évoluer.

Au vu de la multiplication des installations de chauffage à distance « bois Energie » sur le canton de Vaud, une augmentation générale de la demande en combustible local et donc une hausse des prix, particulièrement pour les plaquettes, est perceptible. Par contre, les volumes d'exploitation sur les parcelles qui sont propriétés de la commune sont déjà proches de leur maximum (voir tableau ci-dessous), il n'existe donc plus de grand potentiel d'augmentation. Seul un rachat de surface à des propriétaires privés souvent moins soucieux d'une bonne exploitation permettrait d'augmenter la production de bois.

<b>Année</b>	<b>Quantité de bois récoltée dans les forêts communales</b>
2019	290 m <sup>3</sup>
2020	210 m <sup>3</sup>
2021	310 m <sup>3</sup>
2022	440 m <sup>3</sup>
2023	360 m <sup>3</sup>
Maximum théorique	450 m <sup>3</sup>

### **Coûts et budget**

Le morcellement (2124 parcelles pour plus de 4000 propriétaires sur le territoire du groupement forestier), les difficultés d'accès au terrain et des coûts de main-d'œuvre élevés impactent la rentabilité de l'exploitation forestière. Le prix de revente du bois varie fortement en fonction de facteurs climatiques internationaux (feux de forêt, maladie), de la qualité et de la destination finale. Les prix peuvent monter jusqu'à CHF 130.-/m<sup>3</sup> pour les plus beaux bois destinés à une scierie locale, environ CHF 100.-/m<sup>3</sup> pour de l'épicéa de construction standard, mais ne sont que de CHF 35 /m<sup>3</sup> pour de la plaquette vouée à la combustion, alors que les coûts d'exploitation restent quasiment identiques.

La participation financière des communes membres au financement du groupement forestier de la Veveyse est essentiellement calculée sur une base forfaitaire en fonction du nombre d'habitants et de la surface exploitée. En 2022, la commune de La Tour-de-Peilz a contribué à hauteur de CHF 8597.18 au budget du GFV, sous la forme de CHF 7236.59 de part forfaitaire et de CHF 1360.59 pour des travaux spécifiques. En cas de bénéfices du groupement forestier, ceux-ci sont versés dans un fond utilisable par les communes membres pour des projets liés à l'accueil en forêt (rénovation de refuge, sentier didactique, accompagnement scolaire).

Au vu des perspectives futures et de la hausse potentielle des prix en bois énergie, le rachat par la commune de parcelles en main privée, souvent sous-exploitées, permettrait de diminuer le morcellement et augmenterait les possibilités de rentabilisation du bois sous forme d'énergie ou de matériaux de construction à faible impact carbone. Ce constat émanant du garde forestier lui-même, nous amène à formuler le vœu suivant :

### **Vœu 6**

En concertation avec les autres communes du groupement forestier de la Veveyse, une stratégie et une ligne directrice en cas d'opportunité d'acquisition, d'aliénation ou d'échange de parcelles forestières doivent être définies.

# **SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES (SAI)**

La COGEST s'est intéressée à l'intercommunalité et a choisi de rencontrer le SAI qui, de son point de vue, représente la plaque-tourante de cette intercommunalité.

Mme Rossier, cheffe de service du SAI, a reçu la commission le 29 janvier en présence d'un membre de son personnel et de Mme la Syndique Sandra Pasquier. Mme Rossier nous a présenté le rapport d'activités 2022 du SAI et a répondu à nos questions, ce dont nous la remercions vivement.

## **Organisation du SAI**

Le premier service des intérêts généraux a été créé pour la seule ville de Vevey en 1972. En 1988, ce service est devenu le secrétariat intercommunal et, en 1995, le service des affaires intercommunales. En 2001, le service a été réorganisé et son financement a dès lors été assuré par toutes les communes de la Riviera.

Aujourd'hui, le SAI est un service public transversal au service des 9 communes de la Riviera. Administrativement, il est rattaché à la commune de Vevey qui l'assiste dans sa gestion financière et de ses ressources humaines. Le budget et les comptes du SAI sont d'ailleurs inclus dans ceux de la commune.

Sur le plan organisationnel, la conférence des syndics (CDS) est « un peu » les patrons du SAI et Mme Rossier explique qu'elle-même organise plus qu'elle ne gère la CDS qui, par exemple, discute et valide les principes d'engagements du personnel du SAI.

En termes de ressources en personnel, le SAI dispose de 4.7 EPT au maximum, dont seuls 3.9 EPT sont actuellement occupés comprenant une cheffe de service (100%), 2 adjointes (180%) toutes deux ayant une formation universitaire (sciences sociales et politiques pour l'une d'elle et architecte urbaniste pour l'autre) et 2 secrétaires (110%). Ce personnel, pour être performant, doit disposer d'une large palette de compétences et d'expériences. De ce fait, le recrutement est difficile et le temps d'adaptation au poste long.

## **Missions du SAI**

A l'interface entre le politique (CDS) et le technique (services administratifs des communes ou associations intercommunales), le SAI assure la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés en :

- organisant le travail de la conférence des syndics avec laquelle le SAI travaille en étroite collaboration : convocations aux séances, rédaction de PV,... Si la CDS peut confier des mandats ou des thèmes de réflexion, le SAI peut aussi proposer des thèmes de réflexion qui sont ou non validées par la CDS
- gérant des institutions intercommunales placées sous sa responsabilité (cf. tableau en fin de chapitre),
- procédant à des analyses juridiques, politiques et techniques de dossiers spécifiques,
- développant autant que possible une vision globale de la régionalisation,
- assistant les mandataires en cadrant leurs interventions dans une perspective régionale.

Depuis 2001, le SAI a souhaité renforcer la communication à l'intention des conseils communaux principalement par la rédaction de rapports d'activités annuels détaillés.

## Prestations du SAI

Le SAI s'occupe d'une trentaine d'associations intercommunales impliquant des temps de travail très divers. Pour 11 d'entre elles, il assure la gestion et la coordination. Quant aux autres associations, elles sont indépendantes, le SAI collaborant de façon ponctuelle ou permanente.

Parmi les 11 structures (en gras sur le tableau en fin de chapitre), deux impliquent chaque année un important investissement en temps, ce sont la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) et le fonds culturel de la Riviera (FCR) pour lequel le SAI assure un suivi régulier des 21 institutions artistiques subventionnées par ce fonds.

Le SAI, pour sa part, rappelle que, très souvent, les conseils communaux ne sont pas habilités à influer sur les décisions de ces 11 structures, il constate toutefois que les conseils communaux ont parfois le sentiment d'une information lacunaire alors même que certaines de ces structures intercommunales peuvent avoir des implications sur les finances communales.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire (CORAT,...), l'activité du SAI a beaucoup diminué, une grosse partie de ces prestations ayant été transférées à l'agglomération Rivelac.

Dans le domaine des mandats juridiques, politiques et techniques, le SAI a pris en charge de nombreux dossiers très différents quant à leur complexité et leur durée. Ces mandats sont très cadrés et visent à analyser une problématique et à proposer des solutions, la prise de décision revenant toujours aux politiques et aux communes.

Ces 2-3 dernières années, le SAI a apporté son expertise et son soutien à la commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS) - pour la modification de son règlement ; il a redéfini les rôles respectifs de chacun, rédigé une convention et un règlement compatibles avec le droit en vigueur, mais aussi mis en place une procédure de consultation et d'approbation de cette réorganisation auprès des Municipalités, du canton et des conseils communaux.

Par le passé, le SAI a aussi investi beaucoup de temps pour l'association Sécurité Riviera (ASR) : au début du projet, la cheffe du SAI a consacré jusqu'à ¾ de son temps à cette structure en collaborant étroitement avec les commandants,... le projet complet s'étant déroulé sur 3 législatures. Ce mandat a pris fin depuis lors.

Certains mandats sont parfois très techniques, délimités et courts : c'est le cas de celui dénommé « Perséides ». Le but de ce mandat était d'étudier les potentialités d'extinction de l'éclairage public pour permettre aux habitants d'observer le ciel. Le SAI a alors été chargé d'inventorier dans chaque commune les modalités d'extinction de l'éclairage public, suite à quoi les politiques ont pris des décisions.

Le SAI va même parfois jusqu'à produire des préavis à l'intention des conseils communaux quand ceux-ci relèvent de plusieurs communes.

Enfin, le SAI assure une forme de veille des problématiques de portée intercommunale et fait des propositions de thèmes d'étude dans ce sens à la CDS. Les politiques ou des services de communes (une ou plusieurs) peuvent aussi faire des propositions ou demandes à la CDS qui détermine en collaboration avec la CDS quelles sont ses ressources pour y répondre et qui décide de l'attribution du mandat.

Au vu du peu de ressources disponibles aussi bien en personnel que sur le plan financier, le choix des priorités se doit d'être très rigoureux, un seul mandat important, en plus des charges courantes, ne pouvant être traité par année.

## Budget du SAI

En 2022, le budget du SAI était de CHF 791'415 financés par :

- les 9 communes qui versent 9.-/ hab. au 31 déc. de l'année en cours
- les prestations facturées aux institutions intercommunales gérées par le SAI, ces prestations sont des forfaits qui ont été établis et sont quasi identiques depuis très longtemps:

CHF 58'500.-, à savoir :

CHF 6'500.- CIEHL (forfait quand aucun préavis intercommunal demandé au SAI)

CHF 8'000.- Commission prévention Riviera (forfait)

CHF 35'000.- Fonds culturel Riviera (forfait)

CHF 0.- Fonds intercommunal sauvetage (forfait non facturé, le nombre d'heures passées par le SAI n'ayant pas atteint la somme de 1'000.-)

CHF 5'000.- Fonds sportif intercommunal (heures de prestation et non forfait)

CHF 4'000.- Fondation Equipement touristique (heures de prestation et non forfait)

En-dehors des forfaits, des prestations sont facturées à l'heure sur la base des tarifs suivants : le SAI facture 45.- l'h. de secrétariat, 65.- l'h. des adjoints et 90.- l'h. de la cheffe de service. Certaines charges du SAI comme la formation de son personnel sont à la charge du service du personnel de la commune de Vevey et non du SAI.

La facturation de prestations a été introduite il y a 25-28 ans avant l'arrivée de Mme Rossier ; les tarifs horaires n'ont pas été actualisés depuis 20 ans et les forfaits ont été mis en place il y a quelques années par souci de simplification et n'ont pas été revus à la hausse..

Dans son budget, le SAI prévoit toujours une réserve de 15'000.- à 20'000.- pour des mandats d'études non planifiés. Si, en fin d'année, les revenus sont plus élevés que les charges, le surplus toujours modeste revient à la commune de Vevey. Si c'est l'inverse, c'est Vevey qui paie la différence.

Les comptes ne permettent pas de ventiler les charges par prestation. Par contre, le SAI fait un récapitulatif régulier et le plus rigoureux des heures de travail /prestation qu'il publie sous forme graphique, dans son rapport d'activités.

## Contrôle financier

Comme le SAI dépend administrativement de la commune de Vevey et que sa comptabilité apparaît dans les comptes de celle-ci, ils sont vérifiés par la fiduciaire de la ville. Par ailleurs, son budget est analysé en même temps que celui de la commune par la COFIN de la commune de Vevey et ses comptes et prestations sont contrôlés par la COGEST de Vevey.

Pour les ententes dont les budgets dépassent le million comme la CIEHL et le FCR, leurs comptes sont vérifiés par une fiduciaire et leurs budgets par la commission intercommunale de gestion de chaque entente et sont finalement adoptés par les 9 conseils communaux.

Les petites fondations (par ex. équipement touristique de la Riviera) sont dispensées de révision par un organe externe, du fait de leur taille. Leurs comptes sont adoptés par le Conseil de Fondation, puis par l'autorité de surveillance. Quant aux commissions, elles sont contrôlées directement par la fiduciaire de la commune de Vevey, puis leurs comptes sont adoptés par l'assemblée générale qui les transmet ensuite aux Municipalités.

## Conclusion

Le SAI, malgré des ressources en personnel et en finances restreintes, apporte un soutien indéniable aux communes de la région et particulièrement aux associations intercommunales

dont il a pallié à plusieurs reprises le manque de ressources en personnel ou d'expertise surtout en gestion et en droit.

Pour parvenir à répondre à ses missions, le personnel de ce petit service a besoin de compétences et d'expériences professionnelles étendues et variées, il se doit d'être polyvalent, flexible, diplomate et de se limiter essentiellement à un rôle d'analyse et de proposition, les décisions revenant au politique. Sa cheffe se dit très attentive à ne pas dépasser le cadre des mandats qui lui sont confiés.

Le SAI, malgré tous les services rendus au politique dans le domaine de l'intercommunalité et les nombreuses études de son fonctionnement par des agents externes (confédération, communes,...), n'a jamais réussi à faire école, aucun groupe de communes n'ayant adopté ce modèle, d'où le vœu suivant :

### Vœu 7

Étudier la pertinence d'une entité intercommunale intégrant les activités du SAI et regroupant et gérant l'ensemble des associations intercommunales comme par exemple "Région de Nyon", l'association de communes du district de Nyon.

**APERÇU DES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES SUR LA RIVIERA**

COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT, TERRITOIRE, TRANSPORTS, ÉQUIPEMENTS	CULTURE, SPORTS	ÉCONOMIE, TOURISME	SÉCURITÉ, PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL, SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conférence des syndics de la Riviera (CSD)</li> <li>Entente intercommunale, Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)</li> <li>Conférence des municipalités Vevey-Montreux - La Tour -de-Peilz</li> <li>Autres conférences des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera)</li> <li>Conférence régionale des transports publics de la Riviera (CRTPR)</li> <li>Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier</li> <li>Convention Cartoriviera</li> <li>Convention Agglomération Rivelac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entente intercommunale, Fonds Culturel Riviera (FCR)</li> <li>Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Vevey - Montreux - Riviera (CMVR)</li> <li>Fonds intercommunal des sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif)</li> <li>Convention relative à l'utilisation des sociétés sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove)</li> <li>Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT)</li> <li>Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera</li> <li>Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des communes Sécurité Riviera (ASR)</li> <li>Commission Prévention Riviera</li> <li>Inspection des chantiers</li> <li>Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage</li> <li>Fondation, Addictions Action communautaire Travail social (IAACTS )</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association de communes, Service intercommunal de gestion des eaux (SIGE)</li> <li>SATOM SA</li> <li>Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)</li> <li>Société de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve (VMCV SA)</li> <li>Société de transports publics Montreux-Vevey Riviera (MVR SA )</li> <li>Compagnie industrielle et commerciale du gaz (C ICG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS)</li> <li>Réseau Santé Haut-Léman (RSHL)</li> <li>Association pour l'aide et les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA )</li> </ul>

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente

# MUSÉE SUISSE DU JEU

Le mardi 26 mars, la commission de gestion a rencontré les membres suivants du conseil de la fondation du musée :

- Vincent Bonvin, président, conseiller municipal
- Guy Chervet, caissier, expert-comptable, conseiller communal
- Pierre-André Dupertuis, secrétaire du conseil, secrétaire municipal
- Selim Krichane, directeur du Musée suisse du jeu

En vue de cette réunion, la commission avait reçu les documents suivants:

- Rapport d'activité
- Comptes audités (commentaires de M. Chervet)
- Fiches des prestations communales
- Contrat de prestations en vigueur
- Composition du Conseil de fondation
- Articles de journaux

Le directeur du musée, M. Krichane, présente à la commission son rapport de la situation du musée, qui suit essentiellement le rapport d'activités. Le total des produits s'élève à CHF 730.000.- et une perte de CHF 27.000.-; concernant la fortune de la fondation du musée, M. Krichane met en avant 2 points qui ont servi de fil rouge à son rapport :

- année de transition avec une nouvelle direction depuis avril 2023 et la formation d'une nouvelle équipe (la plupart du personnel a été renouvelé)
- le MSJ a fait peau neuve en prenant une nouvelle direction et en adoptant une nouvelle approche muséale :
  - création d'un espace de jeux électroniques tout en conservant certains éléments de l'ancienne présentation du MSJ
  - passage d'une exposition permanente vers une tenue d'expositions temporaires d'envergure, assorties d'un programme actif

**Augmentation des produits (grâce à 25% de visiteurs en plus que l'année précédente) :**

- 25% d'augmentation des recettes des entrées qui s'élèvent à CHF 116'000,- (ce qui correspond à + 3'000 visiteurs en chiffres absolus)
- Les facteurs de ce succès s'expliquent par:
  - événements (par exemple : Nouveau Western, Game over, Journée national du Jeu, Château du Jeu, JeurassicPark, ...)
  - ateliers, journées ouvertes, ...
  - déménagement de la bibliothèque qui a été transférée ailleurs et sert aujourd'hui de salle de jeu
  - coopérations / prêts, par exemple : UNIL, musées à Genève, Paris ...
  - la répartition des visiteurs selon leur provenance des visiteurs n'a pour ainsi dire pas changé :
    - 10% district de Vevey
    - 40% canton de Vaud
    - 30% Romandie
    - 10% Suisse Alémanique
    - 10% étranger
  - plus d'enfants :
    - 40% sont entre 6 et 15 ans,
    - taux des "ados" (16 – 20 ans) qui augment, ce qui est difficile pour un musée ;

- parmi les autres indicateurs de succès, on peut relever :
  - couverture de presse et radio et autres : plus de 20 publications dans Le p'tit journal boéland
  - feedback positif des visiteurs
  - plus d'achats en boutique, le montant/ acheteur restant stable à CHF 4.-

La COGEST félicite le directeur pour ce succès opérationnel, la croissance en entrées et de la vente en boutique pendant les 9 premiers mois (après changement de direction).

M. Krichane est optimiste et espère que la tendance positive du nombre de visiteurs engendrée par la nouvelle approche qui s'adresse à tout public ("approche petit prince"). Dans ce contexte, le Conseil de fondation a décidé que le festival du jeu restera gratuit qui sert de produit d'appel à la promotion du MSJ. Le projet "ville du jeu", quant à lui, est un projet pour l'ensemble de la ville et dépasse le MSJ. Les activités doivent être complémentaires, mais ce n'est pas une priorité du cahier de charge du MSJ.

### **Autres produits / dons**

- Les dons de la loterie romande et de l'UBS résultent du passé et ont créé des effets extraordinaires sur la comptabilité de l'année 2023 : Le changement de stratégie du MSJ ne permet plus d'utiliser les moyens mis à disposition dans le passé par des donateurs. Selon leurs règles, l'utilisation des moyens doit être obligatoirement affectée à l'ancienne stratégie "d'exposition permanente", ce que la nouvelle direction ne considère plus comme le meilleur moyen pour le développement du MSJ. Un rendez-vous a eu lieu entre le conseil du MSJ et les donateurs : les dons ont été remboursés et la réserve ainsi éliminée. Il y a eu des discussions pour de nouvelles donations selon la nouvelle stratégie du MSJ. Cela a permis d'octroyer un montant de 46.000,- CHF au bilan 2023 pour la scénographie actuelle.
- Sans ces effets extraordinaires, le ratio entre résultats opérationnels et autres produits (surtout subsides) reste inchangé: 20:80 - pour un total des comptes de 1.000.000,- CHF (sans effets extraordinaires). C'est évident, que la croissance opérationnelle liée aux entrées est bienvenue et importante pour le succès du MSJ. Mais, même avec un objectif à long terme de 20.000 entrées (une croissance supplémentaire de 25%) ne pourrait augmenter le ratio qu'au max. à 25:75, ce dont la commune est parfaitement consciente, d'où la nécessité d'un subside communal pour couvrir les frais du personnel.
- Enfin, M. Krichane s'est montré très actif dans la recherche de nouveaux donateurs, ce qui peut avoir un impact positif sur le financement du MSJ.

### **Charges**

- Le directeur explique le nouvel organigramme. Les changements du personnel ont été à l'origine d'une augmentation des charges du personnel extraordinaire et qui s'explique par des pré-retraites et doublons de salaires pour certains postes
- L'entretien de 8 appareils informatiques est facturé au MSJ par la commune (à raison de 1.500,- CHF par appareil)
- Il y a un projet d'un nouveau logiciel ERP de gestion dont le coût est de CHF 19.000.- pour l'exercice 2023. Cet outil doit permettre une gestion plus efficace et une meilleure transparence et automatisation en comptabilité. Ce projet de la direction vise la modernisation du MSJ.
- Le renouvellement du contrat de prestation avec la commune est lié au projet de rénovation du bâtiment – une nouvelle version n'étant pas à l'ordre du jour pour l'instant.

La commission de gestion constate, à l'unanimité, une performance exceptionnelle de la nouvelle direction pour sa première année : l'engagement et les résultats (malgré la transition) font état d'un changement important du MSJ pour la période écoulée.

**Vœu 8**

Réactualisation et mise à jour régulière du site Internet

**Vœu 9**

Renforcer la promotion de la boutique des jeux du musée

**Vœu 10**

Étudier la possibilité d'offrir plus de visites accompagnées pour une animation encore plus active.

# DECOMPTES FINAUX DES COMMUNICATIONS 23, 24 et 25/2023

Au cours de l'année 2023, le Service de l'Urbanisme a établi différents décomptes finaux relatifs à différents préavis concernant des travaux sur le réseau d'assainissement. A la lecture de ces décomptes et en particulier des différences entre les montants des préavis et les montants effectivement dépensés, la COGEST a souhaité obtenir des explications sur les différences.

Suite au refus de la municipalité de transmettre les décomptes finaux sous la forme des tableaux des montants des préavis en y incluant une colonne avec les montants dépensés, la COGEST a délégué 2 représentants pour étudier les comptes des travaux d'assainissement dont les décomptes finaux ont été transmis par les communications municipales N° 23, 24 et 25/2023.

Nous remercions M. Walter, Chef du Service UTP, pour la mise à disposition des documents et les réponses à nos questions.

Notre but était de réaffecter les montants, selon les postes des préavis, pour comprendre où se situent les écarts de montants et de pouvoir en expliquer les origines. Ce n'est qu'en fin de séance, en posant les questions et remarques de notre contrôle, que nous avons obtenu l'information que les travaux routiers se comptabilisent TTC et que les travaux concernant l'assainissement de l'évacuation des eaux sont traités HT.

Après avoir mis en forme les tableaux selon nos constatations et estimations, nous avons eu une 2<sup>ème</sup> séance pour revoir ces diverses pièces avec des demandes plus spécifiques. M. Zenger, Boursier communal, nous a également consacré le temps nécessaire pour répondre avec précision à toutes les questions en suspens, principalement axées sur la TVA. Nous profitons également pour le remercier de sa présence, pour ses explications ainsi que ses recherches.

Nos constatations sont les suivantes :

- Le préavis 13/2016 (Communication municipale N° 24/2023) a vu toutes ses factures saisies TTC alors que les factures concernant l'assainissement auraient dû être comptabilisées HT car liées à un compte affecté. Les recherches entreprises en redémarrant le serveur avec l'ancien logiciel de gestion, pour vérifier les paramétrages des comptes d'investissement 460.5010.xx, ont révélées que 3 objets ne disposaient pas du paramètre TVA.
- La subvention « défense incendie (ECA) » de 36'810.- portée en diminution du montant global concerne en fait 17 chantiers et non uniquement celui du préavis 13/2016.
- Les textes de demande de prix sont très détaillés mais les factures ne reprennent pas les mêmes rubriques ; cela complique la répartition des montants. Pour les 3 objets sous revue, la rubrique installation (de chantier) est mentionnée et chiffrée 4 fois au préavis 3/2020, 2 fois au préavis 13/2016 et ne figure pas dans le préavis 1/2019. Lors de notre vérification nous n'avons vu ce texte que sur une seule facture. **Nous en déduisons que ce n'est pas par mauvaise volonté mais bien par impossibilité technique que la municipalité refuse de présenter les décomptes sous forme de tableau augmenté d'une colonne " montant dépensé ".**
- Sur les factures des bureaux d'ingénieur ou de génie civil, la répartition des frais entre routes et assainissement n'est pas toujours clairement mentionnée, ce qui complique leur comptabilisation correcte.
- Le montant de 90'000.- en réserve dans le préavis N° 3/2020 pour le remplacement des 7 arbres dont les racines risquent d'être trop proches des fouilles, et donc

abimées par les travaux, a été utilisé à hauteur de 45'540,65 en comptant les travaux de GC pour les fosses de plantation et la perméabilisation du sol. Cependant la facture des fournitures comprend 9 arbres qui sont tous comptabilisés sur ce préavis, alors que dans la rue on en trouve que 7. Suite aux divers changements intervenus à la tête du service, les deux principaux intéressés ayant suivi le chantier et approuvé cette facture n'y travaillant plus, le Service UTP n'a pas pu nous renseigner sur l'emplacement de ces 2 arbres et conclut son information de la manière suivante :

*« En toute vraisemblance, le coût de fourniture de ces deux arbres représentant Fr. 1'800 n'auraient probablement pas dû être imputés sur le préavis 03-2020 car ils concernaient un autre objet ».*

- Le décompte final du préavis n° 3/2020 mentionne un montant de CHF 126'402.10 pour les travaux exécutés sur les collecteurs EC et EU, or les comptes 2023 présentés à la COGEST font mention d'un montant payé de CHF 125'609.90. Dans la brochure des comptes 2023, l'ensemble des travaux à amortir est de CHF 371'759.45 et non CHF 372'555.65, comme indiqué sur le décompte final.

Les explications de SUTP sont les suivantes : "Cette différence de Fr. 796.20 s'explique par une facture ayant été imputée dans ce préavis (compte 460.5010.25) par erreur, car elle aurait dû être imputée dans le 460.5010.28. Une erreur sur le dernier chiffre du no de compte explique cette mauvaise imputation, qui a été corrigée après l'édition du décompte final de la communication 25/2023. Le montant correct est donc celui imprimé dans la brochure des comptes 2023".

Le refus initial d'une colonne "montant dépensé" ayant son origine identifiée, et **dans le but unique de simplification et de transparence**, la COGEST souhaite que la municipalité parvienne à communiquer les décomptes finaux avec la formule du tableau incluant une colonne "montant dépensé ", quitte à simplifier la présentation des préavis, en ne chiffrant que les têtes de chapitres et en réservant les détails de ces chapitres pour la commission, ou en présentant le décompte avec un tableau simplifié, ne contenant que les têtes de chapitres avec les dépenses, permettant à chacun des comparaisons claires.

Par têtes de chapitres cela donnerait en prenant exemple sur le préavis 3/2020 :

• Ouvrages d'assainissement (collecteurs)	préavis	dépensé
• Réfection du revêtement de chaussée (noirs)	préavis	dépensé
• Eclairage public	préavis	dépensé
• Défense incendie (50% à charge de la commune, hormis BH 100%)	préavis	dépensé
• Arborisation, végétalisation et mobilier urbain	préavis	dépensé
• Signalisation et marquages	préavis	dépensé
• Honoraires pour travaux divers	préavis	dépensé
• Divers et imprévus	préavis	dépensé

En procédant de la sorte, même en ayant supprimé 28 lignes chiffrées et détaillées, les conseillers obtiendraient les informations pertinentes.

## Vœu 11

Que la municipalité étudie toutes les diverses solutions possibles permettant de transmettre au Conseil les décomptes finaux avec une vraie possibilité de comparer les montants dépensés et les crédits accordés, d'une manière plus détaillée que les seules rubriques "crédit accordé, travaux exécutés, solde non dépensé"

# RAPPORT DE LA COGEST SUR LES PRÉAVIS 11/2024 et 12/2024

## RÉSULTATS COMPTABLES 2023

### Introduction

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 22 avril 2024, la Municipalité a approuvé les comptes de l'exercice 2023 de la Commune présentés et commentés ci-dessous.

### Comptes après répartition du résultat

Total des charges	80'612'537.20
Total des revenus	81'364'432.60
<b>Excédent de revenus</b>	<b>751'895.40</b>

## CONTRÔLE DES COMPTES

Le contrôle des comptes par la COGEST a été effectué en présence de Madame la Syndique, de Madame la Municipale, de Messieurs les Municipaux et de leurs chefs de service respectifs. Nous les remercions pour leurs explications détaillées et précises.

Les commentaires des comptes en gras ne sont pas repris dans notre rapport, afin d'en alléger la lecture.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Dans son rapport daté du 21 mars 2024, la fiduciaire Jean-Christophe Gross SA à Vevey atteste du contrôle des comptes 2023 de la Commune de La Tour-de-Peilz en ces termes :

« En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de La Tour-de-Peilz comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice annuel arrêté au 31 décembre 2023 »... et conclut que les « comptes annuels de la Commune pour l'exercice au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité du 14 décembre 1979.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE SADM**

### **100                   Conseil communal SADM**

100.3001.00     Traitements.

Le commentaire est manquant. Ce compte n'aurait pas dû être mis en évidence.

100.4361.03     Tantièmes acquis à la commune.

L'ensemble des indemnités versées à nos conseillers municipaux à titre de représentation de notre commune dans des organes intercommunaux, par ex. est acquis à la caisse communale et représente environ le tiers des salaires versés à la Municipalité. Dans certaines communes, tout ou partie de ces tantièmes sont acquis aux municipaux et non à la commune.

### **111                   Administration générale SADM**

111.3011.90     Traitements apprentis.

Tous les traitements des apprentis employés de commerce sont affectés à ce compte. C'est pourquoi il est plus élevé que le compte 111.3011.00 qui ne concerne que les traitements des auxiliaires. Les traitements des employés réguliers de l'administration sont comptabilisés dans le compte 110.3011.00

111.3528.00     Participation aux frais du service intercommunal.

Une assurance perte de gains a couvert le traitement d'une collaboratrice qui a été malade, ainsi le coût facturé par la commune de Vevey est inférieur à celui budgété.

111.3655.00     Subventions – Aides et prévoyance sociale.

Le montant dépensé est supérieur au budget, car le Noël du partage 2023 (1500.-) a été payé à double (par ce compte et également 710.3659.00). Le montant n'apparaîtra donc pas du tout en 2024.

111.4313.00     Emoluments de naturalisation.

Oubli budgétaire, généralement 8000.- par an sont prévus.

### **121                   Centre d'impression SADM**

121.3189.00     Mandats externes culture.

Le responsable du centre d'impression fait parfois appel à un graphiste externe pour réaliser des mandats pour le service culture de notre commune. Il semblait plus clair d'intégrer ce compte dans le centre d'impression que dans le service culture.

### **130                   Personnel SADM**

130.3030.00     Cotisations AVS/AI/AC/APG/ALFA/PCFam

130.3040.00     Caisse de retraite

L'ensemble des charges sociales est comptabilisé dans les comptes 130.30xx.xx. Une imputation interne est ensuite effectuée pour certains secteurs particuliers. Cette pratique va évoluer lors du passage au nouveau plan comptable MCH 2 qui sera mis en place en 2027 dans notre commune.

- 130.3030.01 Allocations familiales communales  
Revalorisation des allocations familiales pour les accueillantes en milieu familial avec un alignement sur les prestations offertes à l'ensemble du personnel communal
- 130.3050.00 Assurance maladie perte de gain  
Augmentation de la sinistralité pour l'exercice 2023.
- 130.3051.00 Assurance accidents  
Budget surévalué, la charge des accueillantes en milieu familial n'était pas connue au moment de l'établissement du budget 2023.
- 130.3091.01 Frais de formation des apprentis.  
Moins d'apprentis en 2023 que prévu, donc charges en diminution.
- 130.3099.02 Charges diverses.  
Le commentaire n'est plus pertinent. Les comptes reflètent la réalité.
- 130.4359.00 Recettes diverses  
Dissolution de réserves et imputation interne du traitement d'une personne affectée temporairement au SDOM, mais dont le traitement a été financé par le biais d'un préavis.
- 130.4901.00 Imputations internes – Charges sociales  
Les secteurs 450, 451, 460, 470, 471 et 705 étant financés par le biais de taxes spécifiques, les charges sociales du personnel concerné fait l'objet d'imputations internes.

## **130 Assurances diverses SFIN**

- 131.3186.02 Assurances RC dégâts d'eau/glaces  
89 objets du patrimoine administratif et financier couverts. Budget probablement sous-évalué

## **15 Affaires culturelles et de loisirs SFJSC**

Questions générales :

- C22-C23 Augmentation de 350'000.-  
Avec quel résultat de votre point de vue ?  
Quelle fréquentation des différents événements ?  
Et avec quelle satisfaction pour la population ?

Réponse du service :

*Le secteur 15 regroupe des divisions dont la compétence revient également à d'autres services, Greffe et SDOM par exemple. Néanmoins quelques gros postes sont également identifiés dans les divisions de SFJSC. Il est donc difficile de mettre en lien cette augmentation de 350'000.- avec la fréquentation et la satisfaction des événements. Certains de ces postes sont des transferts d'autres natures.*

**150**

**Affaires culturelles**

150	130'000.- <i>Traitemet salaire Affaires culturelles, avant dans le compte 110.3011.00</i>
150	10'000.- <i>Ville du Jeu, nouveau poste (provision)</i>
150	8'000.- <i>Fonds culturel Riviera. Fonds intercommunal en lien avec l'augmentation de la population.</i>
151	89'000.- <i>Salle des Remparts, cf SDOM</i>
152	88'000.- <i>ABCDé, cf Greffe</i>
153	25'000.- <i>Piscine de Montreux</i>
<b>TOTAL</b>	<b>350'000.-</b>

*Fréquentation des différents événements : on n'a pas toujours le détail et ce n'est pas toujours la fréquentation qu'il faut analyser mais le succès de la manifestation dans son ensemble et la diversification de l'offre culturelle ainsi que le dynamisme et professionnalisme des différentes institutions. La chance d'avoir une offre culturelle diversifiée et attractive, qui devrait plaire à tout un chacun, tout en restant adaptée à la taille de la ville et sa situation géographique. Les entités subventionnées à plus de 5'000.- fournissent un rapport de gestion et un bilan de la manifestation. Nous tenons compte de ces apports pour définir le subventionnement futur.*

150.4653.00 Part. Fonds culturel Riviera.

Participation de la taxe de séjour qui ne soutient plus les petites manifestations qui n'augmentent pas significativement les nuitées sur la Riviera mais qui sont uniquement liées aux communes. 10'000.- sont versés à LTDP pour soutenir lesdites manifestations (elles sont identifiées). De plus un montant de 6'000.- est alloué à la commune en lien avec l'augmentation des nuitées. Les montants attribués par la taxe de séjour doivent être distribués à l'ensemble des communes, le reliquat sera soit rétrocédé soit porté en réserve. (Compte 150.3817.00)

**151 Salle des Remparts SDOM**

151.4271.08 Locations diverses.

Salle des Remparts déjà très occupée, les rentrées dépendent plus du type de locataire (avec ou sans rabais) Objectifs de mise à disposition d'une infrastructure prioritairement aux écoles et associations locales plutôt que de chercher la rentabilité à tout prix.

**153 Sport et jeunesse SFJSC**

153.3011.01 Traitements animateurs auxiliaires.

Moins d'engagements d'animateurs pour les camps de vacances. De plus, un montant prévisionnel a été mis au budget pour des aides au montage et au démontage, mais ceci a pu être effectué par les collaborateurs de la commune.

153.3170.01 Afterworks.

La création des Afterworks provient de l'annulation de la fête de la musique (FDM). A l'origine 4 mini-fêtes étaient proposées pour remplacer la FDM annulée. La FDM étant à nouveau organisée, l'ampleur des Afterworks a été redimensionnée avec notamment moins de groupes par soirée. Les budgets de l'année N+1 intervenant avant le bilan de l'année N, ceci se répercute automatiquement sur l'année suivante. En 2022, il n'y avait eu que 3 Afterworks.

160

## Economie SADM

160.3658.00 Actions de soutien à l'économie.  
Soutien à Dolce Riviera en 2023.

170

Stades SDOM

## 170.3145.02 Entretien du terrain de Bel-Air.

Compte SUTP - Un fraisage du terrain a été effectué en 2022, nécessaire en raison d'une invasion du gazon par des vers blancs (larves de hannetons). En 2023, cette intervention n'a pas été nécessaire, le terrain a pu être entretenu avec les produits d'entretien habituels et des interventions plus légères. Le fraisage étant une intervention lourde, il n'est effectué que si cela est nécessaire.

172

Tennis SDOM

Une convention avec le TC DESA, club privé, gère l'usage des terrains de tennis.

180

Transports publics SUTP

180.3517.11 Déficit remontées des Pléiades.

Facture liée à une convention de 2003 relative au bassin des utilisateurs des remontées mécaniques des Pléiades.

180.3657.02 Part. exploitation Velospot

Convention Publibike. Développement potentiel avec l'agglo Rivelac 2025/2026

190

Service informatique SFIN

190.3011.00 Traitements

Le budget 2023 comprend un nouveau poste de technicien informatique (3<sup>ème</sup> personne de l'Unité informatique) avec une année complète de salaire (13 mois). Une première personne a été engagée d'août à octobre, puis a quitté au terme

Une première personne a été engagée d'abord à octobre, puis a quitté au terme des 3 mois d'essai pour retourner chez son employeur précédent.  
A noter qu'une seconde personne a pu être recrutée et a débuté le 1er janvier 2024.

FINANCES SFIN

200

## Comptabilité générale, caisse

200 3183 01 Frais transactions électroniques

Ce compte comprend tous les frais de transactions (exploitation et commissions) afin de pouvoir proposer des moyens de paiements électroniques (cartes de débit, cartes de crédit, Twint) aux citoyens aux guichets (1x Finances, 2x Office de la population) ainsi qu'en ligne soit :

- les frais d'exploitation et de transactions (Datatrans) du site internet <https://ltdp.kepchup.ch> pour les activités d'ateliers et sports scolaires facultatifs du Secteur Sport&Jeunesse du Service FJSC
  - les frais de maintenance de 3 terminaux de paiements (370.- /HT/an/terminal)
  - les commissions (1.3%) sur les paiements aux quichets et sur Kepchup

#### 200.3663.03 Cartes journalières CFF.

Pour la dernière fois, la Commune a mis à la disposition de sa population trois cartes journalières CFF en 2ème classe par jour (respectivement six cartes du 31 janvier 2023 jusqu'au 11 juin 2023) au guichet du Service jusqu'au 30 janvier 2024.

Cette offre a continué à rencontrer un grand succès et, en 2023, les ventes se sont situées à près de 90 % des cartes mises à disposition (1'337 cartes vendues sur 1'491 disponibles).

Malgré les cartes supplémentaires (vu les 1'491 cartes disponibles contre 3x 365 = 1095 cartes), le déficit est très proche du budget : soit environ 7000.-

#### 200.3818.03 Attribution – Fonds énergies renouvelables.

Le détail des mouvements du fonds 9280.003.00 "Affectés - Energies renouvelables durable (FERDD)" figure aux pages 103 et 104 de la brochure des comptes.

Sur les CHF 239'321.88 prélevés de ce fonds de réserve en 2023, CHF 187'521.88 ont été attribués à des subventions, CHF 1'000.-- pour l'entretien et le solde (CHF 50'800.--) pour l'amortissement des installations photovoltaïques de la Commune.

#### 200.4112.00 Taxe à l'usage du sol (0.007 Fr/kWh)

#### 200.4112.01 Taxe spécifique (0.003 Fr/kWh)

Romande Energie effectue pour chacun des comptes un seul versement par année pour la production d'électricité par l'ensemble des panneaux photovoltaïques de la commune, comprenant en 2023 le solde/décompte de 2022 ainsi qu'un acompte pour 2023. Pour les 2 taxes, la consommation électrique retenue pour le calcul du décompte 2022 est la même, soit 31'215'686 kWh

#### 200.4690.00 Dons et legs

Aucune contrepartie attendue selon les documents reçus de la part de la Justice de Paix, ni selon l'avocat mandaté pour traiter la succession.

### **210 Impôts**

#### 210.3191.00 Défalcations

Il s'agit d'impôts facturés estimés non récupérables par l'Administration cantonale des impôts. Le montant est en-dessous du montant porté au budget (qui est volontairement estimé à la hausse).

#### 210.4090.00 Impôt récupéré après défalcation

Il s'agit d'une correction d'un montant de l'année précédente. Normalement, ce montant est positif. Il a été laissé tel que communiqué par l'ACI dans la comptabilité communale, car cette dernière doit ensuite être transférée à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) du Canton et correspondre aux chiffres de l'ACI.

### **220 Service de la dette**

#### 220.3223.20 à 220.3223.28 Intérêts à long terme

Les comptes 220.3223.2x représentent les charges d'intérêts annuels pour les emprunts à moyen et long terme (avec taux > 0%) qui figurent au passif du bilan sous la rubrique 922 à la p. 96 "Emprunts à moyen et long terme", qui comprend

11 emprunts de CHF 5 mios chacun = total CHF 55 mios, dont 2 à 0% et 1 nouvel emprunt (compte 9221.027.00) conclu fin 2023 dont les premiers intérêts seront facturés en 2024.

Sous la rubrique 921 à la p. 96 "Dettes à court terme" figurent 2 emprunts à court terme (moins de 12 mois) de CHF 2 mios chacun = total CHF 4 mios, à 2.06% et 1.85%. Les frais des taux d'intérêts correspondants figurent dans le compte 220.3223.06 "Réserve intérêts emprunts court terme".

Les emprunts à court terme sont intéressants en cas de besoins à court terme de la trésorerie (si besoin de fonds pendant quelques mois) et selon la situation des taux d'intérêts sur le marché (si baisse des taux attendue).

220.3223.24      SUVA 2022-2026, 5'000'000.-- . 0.10%  
Faute de frappe lors de la saisie du montant au budget

220.3223.28      VZ Depotbank AG 2021-2030, 5'000'000.- à 0.40%  
La charge d'intérêt annuelle de 20'000.- ne figure pas au budget 2023 pour ce compte (oubli), mais est comprise dans le budget 2023 via les 140'000.- du compte 220.3223.18 "Réserve intérêts emprunts long terme".

## **DOMAINES ET BÂTIMENTS SDOM**

### **300                  Administration SDOM**

300.3011.00      Traitements.  
Renfort de secrétariat sur 4 mois et requalification d'un poste d'assistante administrative en responsable secteur gérance et entretien, salaire adapté sur 5 mois.

### **301                  Service d'entretien SDOM**

301.3136.00      Energies pour véhicules  
Carburant pour véhicule SDOM (essence) car consommation véhicule électrique intégré dans facture immeuble, env. 5'000.-km /an pour bus menuisier.

### **310                  Terrains SDOM**

310.4242.00      Gains comptables immeubles patrimoine financier.  
Encaissement vente de parcelle 928.

### **320                  Domaine de Blonay SDOM**

320.3526.01      Indemnité au garde-forestier.  
C'est dans les comptes des Forêts et pâturages, part à charge de la commune selon décompte du Groupement Forestier de la Veveyse.

320.4516.00      Subside  
Subside cantonal lié aux coupes dans les forêts protectrices

**340****Bâtiments locatifs SDOM**

340.3121.00 Eau - Gaz (- électricité -> 2017).

Le compte regroupe les frais suivants :

- Décompte charges immeubles locatifs à charge propriétaire
- PPE Clos d'Aubonne 1

340.3124.00 Charges chauffage.

Le compte regroupe les frais suivants :

- Charge chauffage GD Rue 50 à charge commune,
- Charge objet vacants à charge propriétaire

340.3141.13 Entretien av. du Clos d'Aubonne 1

340.4231.13 Loyers Av. du Clos d'Aubonne 1

L'ensemble des décomptes chauffage sont à la charge du propriétaire lorsqu'un logement est vacant, ces charges sont désormais imputées sur le compte 340.3124.00, le budget sera mis à jour en conséquence pour 2025.

340.4359.00 Ventes et prestations diverses

Recettes diverses (p ex. livraison et facturation produits de nettoyage à l'Escale)

Débité salaire CDD d'une architecte SDOM depuis 340.3011.00 salaires- Crédité salaire architecte SDOM sur compte 340.4359.00 – imputé sur le compte préavis 22/2022 Crédit cadre rénovation locataires

**341****Places de stationnement SDOM**

341.4231.13 Locations Av. du Clos d'Aubonne.

Place de parc vacante s/immeuble Clos d'Aubonne 1

341.4274.04 Locations diverses places.

Pertes sur loyer Av. Clos d'Aubonne cause travaux, compensé par facture au chantier encaissé en 2024

341.4231.26 Locations parking des Mousquetaires.

Pas de nouvelle étude de maximisation du revenu car :

- 1.- Il n'y pas de possibilité d'augmenter les places de parc,
- 2.- il y a déjà un overbooking maîtrisé,
- 3.- les places louées sur 24 heures ont diminué en faveur de contrat diurne (pas de demandes...).

**350****Bâtiments administratifs SDOM**

350.4271.20 Loyer restaurant du Château.

Encaissement du loyer et revenus du Passe-Passe sis sur l'esplanade du Château

350.4809.04 Prél. Fonds 9282.001.00 – Toiture Chalet Montbrion.

Bouclément en 2023 amorti en 2024.

## **URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS SUTP**

### **400 Administration SUTP**

400.3182.00 Téléphones et GPS.

GPS destiné au relevé des canalisations eaux claires (1800 GPS) / (2000 téléphone) précision au centimètre.

### **430 Routes et voirie SUTP**

430.4359.00 Recettes diverses.

Dissolution d'un solde de réserve de 11'284.40 restant après travaux, en lien avec le compte 9200.300.04 au bilan.

430.4511.00 Subside de l'ECA.

Subside versé lorsqu'un chantier est effectué par le SIGE sur le réseau d'eau potable et qu'une contribution de l'ECA est possible.

### **440 Parcs et promenades SUTP**

440.3192.00 Taxes des véhicules.

En 2022, un certain nombre de factures liées aux taxes automobiles ou frais d'expertises des véhicules utilisés pour les parcs & promenades ont été imputés par erreur dans le compte 440.3186.00 « Assurances des véhicules », pour un montant total de 996.50. En 2023, les factures ont été correctement imputées. Par ailleurs, la taxe automobile relative à un nouveau véhicule acquis fin 2022 en remplacement d'un précédent (soit après l'élaboration du budget 2023), s'élevant à 982.- par an, n'a pas été correctement budgétée lors de l'élaboration du budget 2023. Finalement, certaines factures liées aux inspections de véhicules (expertise) par le Service des automobiles n'ont pas été correctement anticipées lors de la préparation du budget.

### **450 Ordures ménagères SUTP**

450.3182.00 Redevance Radio-TV.

Imposition minimale par AFC pour les redevances Radio TV

450.3188.00 Collecte incinérables

L'augmentation de 26'981.36 provient d'une part d'une augmentation de la part lié à la récolte porte-à-porte (augmentation des tonnages car augmentation des habitants) pour 18'423.41 et d'autre part d'une augmentation des transports liée à la récolte des déchets de voirie sur le domaine public.

450.4359.00 Recettes diverses

Vrai revenu lié à un fonctionnement efficace de la brigade des trois villes

### **451 Déchèterie de La Faraz SUTP**

451.3182.01 Cloud cartes magnétiques

Il y a eu une mauvaise imputation de la facture de notre prestataire : la facture 2023 est arrivée fin 2022 et a été imputée dans les comptes 2022 au lieu de 2023. Le montant se monte à 2'644.80 TTC et a par ailleurs été imputée sur le mauvais compte (451.3109.00 « Impression cartes déchetterie » au lieu de 451.3182.01), ce qui explique le solde 0.00 de ce dernier compte également sur les comptes 2022. La facture 2024, reçue fin 2023, a été correctement imputée sur les comptes 2024 et sur le compte 451.3182.01.

**460 Protection des eaux SUTP**

460.3199.00 Frais divers

460.4342.01 Taxe unique de raccordement

La taxe ne s'applique pas qu'aux « gros projets » mais à tout projet de construction sur une parcelle encore vierge de construction selon l'article 40 du règlement communal sur l'évacuation des eaux du 15 mars 1995.

Une facture de 2020 a été annulée en 2023. La taxe s'élève à 11.-/m<sup>2</sup> en zone urbaine et s'applique aux gros projets

**470 Port**

470.3123.00 Electricité

Imputation erronée du compte 470.3123.01 (bornes privées port) sur compte réservé électricité local garde-port. Problème identifié corrigé pour 2024.

470.3186.00 Primes d'assurance.

La ventilation de la prime d'assurance n'a pas été faite avec le compte 471.3186.00

470.3804.02 Dotation – Entretien du port.

Le secteur 470 étant financé exclusivement par le biais de taxes, l'excédent de revenus est imputé dans un fonds spécifique « entretien du port ». En raison des charges inférieures au budget, il n'a pas été nécessaire de faire un prélèvement dans ce fonds et qui aurait impacté le compte 470.4803.03

**471 Lac et cours d'eau SUTP**

471.3121.00 Eau.

L'augmentation résulte d'une facture d'eau concernant les bains de la Becque, s'expliquant par la rupture de la conduite (communale) d'aménée de l'eau à une douche, rupture qui a été constatée seulement après plusieurs jours car physiquement localisée dans les enrochements. Cela a engendré une consommation bien plus élevée que la normale, qui a été répercutée sur la facture du SIGE.

471.3186.00 Primes d'assurance.

La ventilation de la prime d'assurance n'a pas été faite avec le compte 470.3186.00

**INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES ECO****501 Bâtiments scolaires SDOM**

501.3136.00 Energies pour véhicules

Dacia 5'600 km (essence), imputés sur ce compte.

Nissan 2'600.km (électrique), borne de recharge et imputé sur la facture d'électricité de l'immeuble

501.3186.00 Assurances des véhicules.  
Deux véhicules RC Casco Nissan électrique et Dacia (achat janvier 2023) 1'155.-  
+ taxe + expertise

501.3321.03 Amort. - Ass. Chaufferies coll. et pav. Bel-Air.  
Le montant définitif dépend du décompte final qui peut être inférieur à celui budgété. Dans le cas présent le montant des subventions s'est élevé à 65'280.- sur une dépense totale de 149'574.10 (voir communication municipale N°23/2022).

## SÉCURITÉ - POPULATION – FEU SFIN

### 600 Administration SFIN

600.3521.00 Association Sécurité Riviera (ASR)  
Facture en baisse, car 20 postes vacants au sein d'ASR.

600.3902.01 Imputations internes – Maintenance informatique.  
Il s'agit ici d'un poste de travail (ordinateur) mis à disposition de l'agent de proximité de Police Riviera au sein de l'administration communale.

600.4511.01 Provision solde (réforme policière).  
La réforme policière est l'une des trois composantes des charges péréquatives, avec la facture/cohésion sociale et la péréquation directe. Il s'agit ici d'un retour favorable du décompte 2023 de la réforme policière, montant versé en 2024 par le Canton.

600.4521.01 Indemnités horodateurs (ASR)  
Dans les comptes 2022, en raison de travaux de transformations à la gare, les CFF ont indemnisé la Commune pour les pertes de recettes de parage selon un relevé de l'horodateur de la gare transmis par l'ASR.

### 66 Protection civile SPF

Question générale :

Qui décide de la nécessité de travaux d'entretien des abris de la protection civile : le canton, la commune ou/et l'ASR ?

Réponse du service :

*Suite à une demande de la protection civile (faisant partie de l'ASR) ou à un constat de nécessité de travaux d'entretien par le SDOM, des devis sont établis puis transmis au Canton pour validation et autorisation de la dépense via le fonds 9282.003.00 "Dispenses d'abris privés PC" de la Commune.*

*En 2023, les dépenses ont été effectuées pour un service sur une génératrice Bedford (dont vidange moteur, remplacement pompe à eau, filtre, etc) et le remplacement d'une pompe de relevage dans l'abri PC à Béranges 212.*

## **FAMILLE, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE SFJSC**

### **705 Accueil familial de jour (LAC/VV) SFJSC**

705.3069.01 Frais repas, collations, déplacements, etc.

Une adaptation du prix des repas a été proposé aux AMF à hauteur de 0.50/repas. En contrepartie, une formation en diététique est imposée à toutes les AMF. La FAJE a proposé une augmentation de la subvention de 3% sur le salaire des AMF si des mesures d'amélioration étaient proposées aux accueillantes. Celle-ci en fait partie.

705.3091.01 Imputations internes – Frais pers. administratif.

Le budget de ce compte ne tenait pas compte d'une augmentation de poste dans le compte 705.3011.01 traitements

705.4515.04 Subv. FAJE correctif année précédente.

Le correctif de l'année précédente intervient lorsque les comptes de l'année concernée sont validés. Les acomptes de subventions nous parviennent sur la base du budget transmis à la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants). Concernant la réduction de 20%. Afin de soutenir les familles placeuses la FAJE a décidée pour l'année 2022 de faire un rabais de 20% à l'ensemble des familles. Nous procédons donc sur la facture de novembre à un rabais exceptionnel de 20% sur chaque facture. Ce montant est ensuite transmis à la FAJE qui nous rétrocède l'entier de la somme. Cette prestation devait être valable uniquement en 2022, mais elle a été reconduite en 2023. Cela pourrait continuer en 2024.

### **706 Accueil de jour des enfants SFJSC**

706.3185.00 Honoraires, études, expertises.

Etude terminée avec la HEIG-VD. Cette étude permet d'étudier les possibilités de constitution du nouveau réseau d'accueil de jour pour la période 2025-2030. Une information parviendra au Conseil communal, au mieux, en juin prochain.

## **CONCLUSIONS**

La COGEST, constate avec satisfaction que le résultat des comptes est très satisfaisant et que les estimations des mouvements de population à l'intérieur de la commune sont bien maîtrisés. Par contre, elle observe un écart imposant entre les prévisions livrées lors du budget 2023 et la réalité des comptes 2023. Trois éléments ont particulièrement étonné la COGEST :

1. La marge d'auto-financement qui se révèle très pessimiste par rapport à la réalité (env. 7 Mios d'écart). En effet, au budget 2023, la marge d'auto-financement était prévue à - 3.84 mios alors que les comptes 2023 font état d'une marge d'auto-financement de + 3'386'949.-, ce qui représente une déviation de 200%.
2. Les projections de la dette brute communale au budget 2023 à 87 mios. alors que les comptes font état d'un endettement à 59 mios. , inchangé par rapport à 2022 ce qui est parfaitement louable, mais bien loin de ce qui nous était annoncé au budget 2023. La déviation de l'endettement est ici de 30%.

3. Le delta entre le plan d'investissement tel qu'il figure au budget 2023 et la réalité des dépenses durant l'exercice 2023 ; environ la moitié des investissements prévus au budget 2023 n'a été dépensé.

Cette différence entre le budget et les comptes 2023 pose la question de la pertinence des estimations faites par la Municipalité au moment de la présentation du budget de la commune. La COGEST souhaiterait qu'à l'avenir, cet écart entre le budget et les comptes soit réduit et reflète ainsi mieux la réalité. Quant au plan d'investissement, pourrait-il lui aussi plus réaliste à l'avenir.

### **Vœu 12**

La COGEST recommande d'intégrer au budget une planification réaliste du cash, de même que pour les investissements, ce qui permettrait d'éviter des discussions politiques durant la présentation du budget. Une option possible serait de travailler à partir d'estimations statistiques en s'appuyant sur l'historique des années comptables précédentes.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2023;
- ouï le rapport de la Commission de Gestion de l'année 2023
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, de bien vouloir :
  1. Approuver le rapport de la Commission de Gestion ;
  2. Adopter les dépenses imprévisibles exceptionnelles pour l'exercice 2023 telles que présentées ;
  3. Adopter les comptes communaux pour l'exercice 2023 tels que présentés ;
  4. Donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.
- Au nom de la Commission de Gestion :

Geneviève Pasche

Présidente

## RÉPONSE MUNICIPALE

le 26 juin 2024

Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2023

10.03.02-2406-Reponses-muni-Gestion-2023\_Muni.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité répond comme suit aux observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2023.

### Réfectoires

#### Vœu N° 1

Deux structures s'occupent des enfants après le repas de midi. Est-il possible d'étudier la possibilité de réunir ces 2 services (UAPE et réfectoires) pour le repas de midi, afin de profiter des effets de synergie ?

#### Réponse

Ces deux services aux enfants sont soumis à des directives très différentes. Les UAPE sont régies par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants de La Tour-de-Peilz (FSAT) et les réfectoires par la Commune directement. De plus, de nombreuses règles s'imposent aux UAPE alors que la gestion des réfectoires est un peu plus « légère », notamment pour ce qui concerne l'encadrement, les surfaces à disposition, l'accessibilité aux services, les tarifs ou la gestion des revenus familiaux. En fonction de l'âge des enfants, les UAPE doivent proposer deux ou trois périodes d'ouverture par jour (matin, midi et après-midi) alors que les réfectoires ouvrent seulement pour la pause de midi. Par ailleurs, la formation du personnel dans les UAPE est beaucoup plus règlementée. En résumé, les réfectoires permettent de combler le manque de places durant la pause de midi, période à laquelle la demande est plus importante. Les réfectoires permettent également aux parents de ne bénéficier que d'une seule période d'accueil et non deux sur les trois proposées en UAPE. Le regroupement de ces deux services ne ferait qu'augmenter les charges et les coûts directs. Les réfectoires permettent justement de combler, à moindre frais, les besoins des familles sur la pause de midi. De plus, le marché de l'emploi étant relativement « sec », nous serions confrontés rapidement à des soucis de personnel. Par contre, au niveau organisationnel, des collaborations existent entre les secrétariats des deux entités ou sur des espaces externes communs.



021 977 01 11

✉ greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch

### Vœu N° 2

Aux élèves plus grands qui ne bénéficient que des activités sportives, nous souhaitons que la Commune propose des activités ludiques. (Musée Suisse du Jeu, Bibliothèque).

#### Réponse

Par enfant plus grand, il est pris ici en considération les élèves du secondaire (cf. rapport de la Commission). La pause de midi étant relativement courte 11h50-12h50 pour la plupart des écoliers concernés (certains reprennent tout de même à 13h35), nous ne considérons pas qu'une activité ludique soit nécessaire. On peut toujours souhaiter « occuper » les ados, mais il ne faut pas oublier qu'eux pas forcément !

Le Musée suisse du Jeu ouvre ses portes tous les jours dès 11h00, les écoliers ont d'ores et déjà cette opportunité de fréquenter les lieux, une salle de jeux est à disposition. Par contre, l'ABCDé n'ouvre pas durant la pause de midi. La bibliothèque scolaire non plus, mais cette gestion est du ressort du Canton. Le lundi l'école propose un cours facultatif de travaux manuels dès 12h50.

L'idéal serait d'ouvrir une structure de type « accueil libre » qui permettrait aux écoliers qui le souhaitent de s'y rendre. Nous travaillons sur cette option à moyen terme.

### **Gestion des déchets**

#### Vœu N° 3

Que le service étudie les possibilités d'amélioration de l'efficience des transports principalement pour le verre (trajets et manutention inutiles si c'est pour tout transporter par camion).

#### Réponse

Le transport du verre depuis les centres de recyclages régionaux (dans notre cas, Valormat SA sur le site des carrières d'Arvel) est organisé, financé et sous la responsabilité de ATAG Wirtschaftsorganisationen AG, sous le nom de VetroSwiss et sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Cet organisme reverse ensuite une indemnité à la Commune par tonne de verre récoltée sur son territoire. Les quantités récoltées sur le territoire communal (max. 10 to par semaine) ne justifient pas la mise en place d'une filière d'acheminement directe à sa destination finale, c'est-à-dire actuellement la verrerie de Saint-Prex, ce qui nécessiterait un espace de manutention intermédiaire (centre de transfert) dans tous les cas. Le transport intermédiaire actuel pour les communes de la région au centre de transfert de Villeneuve permet d'optimiser le remplissage des camions se rendant à la verrerie (semi-remorques), même si la Municipalité ne peut que regretter que cet ultime transport ne se fasse plus par train. Il est par ailleurs à noter que les flux logistiques liés à cette matière seront modifiés à court terme par VetroSwiss au vu de la fermeture annoncée de la verrerie susmentionnée.

#### Vœu N° 4

Au sujet de la SATOM, la COGEST souhaite que la Municipalité communique au Conseil sur les points importants de l'assemblée des délégués des communes propriétaires et sur ceux de l'Assemblée Générale annuelle.

#### Réponse

La Municipalité, par le biais d'une communication municipale ou d'une communication orale annuelle, informera désormais le Conseil sur les points importants de l'assemblée des délégués et sur ceux de l'Assemblée générale annuelle de SATOM SA.



**Vœu N° 5**

Au sujet de Gastro Vert Private, la COGEST souhaite que la Municipalité finalise rapidement l'étude, afin de mettre en place ce système sur lequel semble reposer beaucoup d'espoirs pour la lutte contre les résidus plastiques dans les déchets organiques des ménages. (Environ 14 camions de déchets verts sur 15 sont actuellement déclassés à cause de la teneur en plastique !)

**Réponse**

La Municipalité étudie activement les possibilités de mise en place de cette solution, d'entente avec ses partenaires actuels en matière de transport et collecte des déchets verts (villes de Vevey et Montreux). Un contrat commun est actuellement en vigueur pour ces trois communes jusqu'au 31 décembre 2025.

**Gestion et entretien des forêts****Vœu N° 6**

En concertation avec les autres communes du groupement forestier de la Veveyse, une stratégie et une ligne directrice en cas d'opportunité d'acquisition, d'aliénation ou d'échange de parcelles forestières doivent être définies.

**Réponse**

Le vœu émis par la COGEST sera relayé et discuté au sein du Groupement Forestier de la Veveyse afin d'établir une stratégie concertée des membres. De son côté, la Commune étudiera avec intérêt toute opportunité d'achat de territoire forestier privé jouxtant les parcelles propriétés communales.

**Service des affaires intercommunales (SAI)****Vœu N° 7**

Étudier la pertinence d'une entité intercommunale intégrant les activités du SAI et regroupant et gérant l'ensemble des associations intercommunales comme par exemple "Région de Nyon", l'association de communes du district de Nyon.

**Réponse**

La commission de gestion demande en somme à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer une super association intercommunale regroupant les activités et compétences des structures intercommunales existant sur la Riviera. Ouvrir un tel chantier n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Malgré leur complexité, les collaborations intercommunales fonctionnent à satisfaction.

**Musée Suisse du Jeu****Vœu N° 8**

Réactualisation et mise à jour régulière du site Internet.

**Réponse**

Le site internet du Musée Suisse du Jeu (MSJ) a été entièrement renouvelé en février 2024 suivant la nouvelle identité graphique de l'institution. De nouvelles mises à jour ont été effectuées en mars et avril 2024. Le site est donc encore en transition et certaines fonctionnalités n'étaient pas présentes lors de la rencontre avec la COGEST. Le site a déjà évolué depuis et continuera à s'améliorer au fil des mois.

**Vœu N° 9**

Renforcer la promotion de la boutique des jeux du musée.

**Réponse**

La valorisation de la boutique de jeux du musée fait partie des objectifs stratégiques de la fondation. Plusieurs améliorations ont été apportées par la nouvelle équipe du MSJ. D'autres aménagements sont prévus dans les mois qui viennent (nouvelle signalétique, renouvellement d'une partie du mobilier, promotion de la boutique en ligne, etc.).



**Vœu N° 10**

Étudier la possibilité d'offrir plus de visites accompagnées pour une animation encore plus active.

**Réponse**

L'offre de médiation a été amplement revue par la nouvelle équipe du musée. De nombreuses propositions de visites guidées sont déjà offertes en trois langues et les activités de médiation pour les écoles ont été augmentées considérablement. Le musée reste ouvert à toute suggestion pour faciliter la relation au public.

**Décomptes finaux****Vœu 11**

Que la municipalité étudie toutes les diverses solutions possibles permettant de transmettre au Conseil les décomptes finaux avec une vraie possibilité de comparer les montants dépensés et les crédits accordés, d'une manière plus détaillée que les seules rubriques "crédit accordé, travaux exécutés, solde non dépensé"

**Réponse**

La Municipalité maintient la réponse qu'elle a donnée sur ce même sujet l'année dernière. Le Conseil communal octroie un crédit pour l'exécution d'un ouvrage selon sa description. Dans la mesure où l'ouvrage est rendu conforme, la Municipalité justifiera les écarts significatifs avec le crédit octroyé par une description appropriée et compréhensible des raisons ayant entraîné des différences, mais elle n'entend pas modifier sa pratique en la matière.

**Finances****Vœu N° 12**

La COGEST recommande d'intégrer au budget une planification réaliste du cash, de même que pour les investissements, ce qui permettrait d'éviter des discussions politiques durant la présentation du budget. Une option possible serait de travailler à partir d'estimations statistiques en s'appuyant sur l'historique des années comptables précédentes.

**Réponse**

Le plan des investissements et entretien inventorie les projets prévus s'exécutant souvent sur plusieurs années et dont la probabilité et le calendrier de réalisation dépendent de plusieurs facteurs (vote du crédit, autorisations, recours, référendums, etc). De ce fait, il est difficile de présenter lors de chaque budget un tel plan reflétant précisément les flux financiers futurs. En revanche, concernant la planification du cash (endettement), l'approche se basant sur l'historique des exercices comptables précédents est pertinente et sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du prochain budget 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 3 juin 2024



021 977 01 11

✉ greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch

## EXTRAIT

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz du 26 juin 2024

Présidence : M. Julien Costanzo

#### Préavis municipal N° 11/2024 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2023 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2023,
- vu le rapport de la Commission de gestion de l'année 2023,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'approuver le rapport de la Commission de gestion ;
2. d'adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2023 telles que présentées ;
3. d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2023 tels que présentés ;
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

La Tour-de-Peilz, le 27 juin 2024

#### CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Le Président  
Julien Costanzo

La Secrétaire  
Carole Dind